Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1686/04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

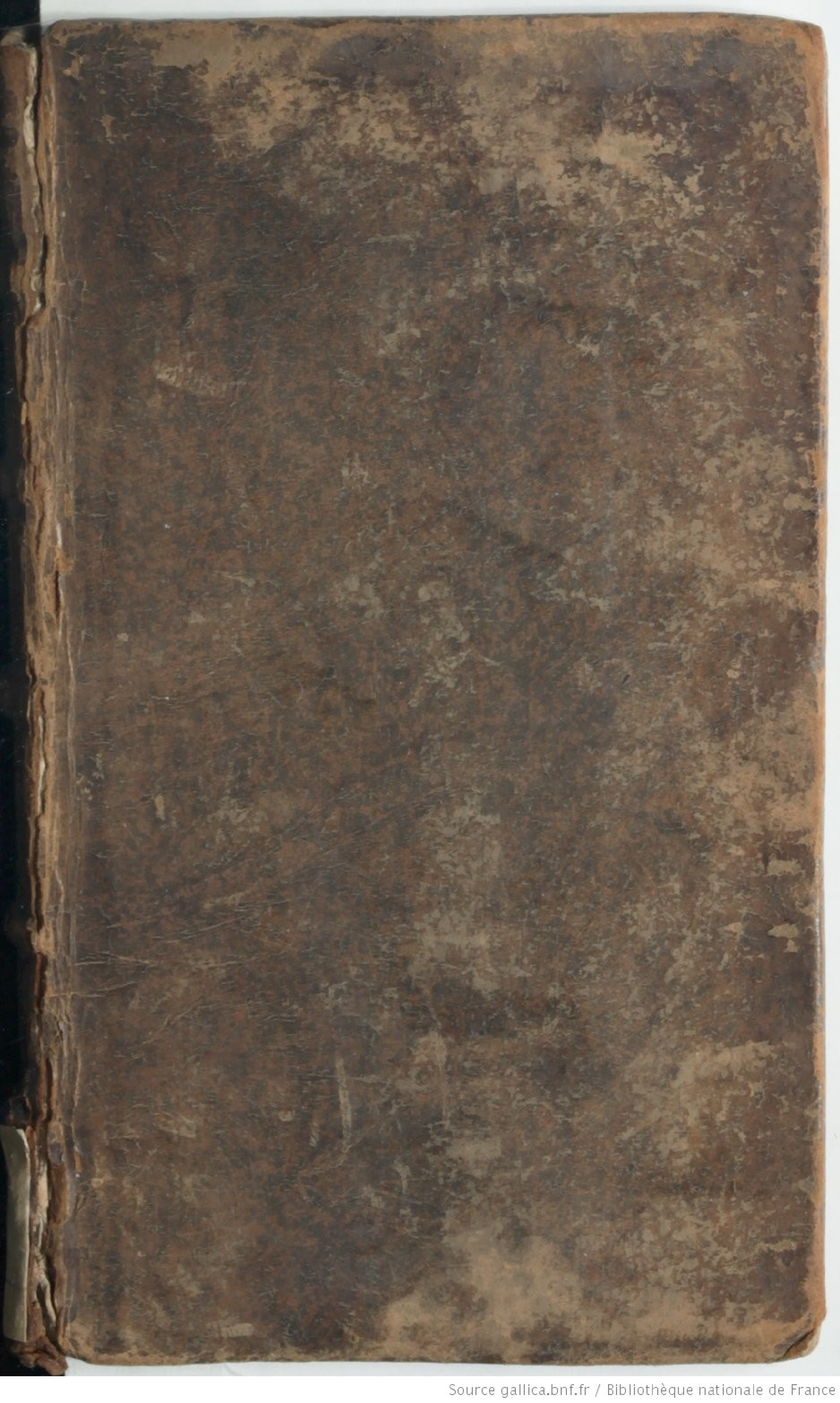

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(127)

MERCURE

GALANT

DEDIÉ A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1686.

AV PALAIS.

A PARIS,

ON donnera toûjours un Volumn
nouveau du Mercure Galant Il
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, auſſi-bien que l'Extraor
dinaire, Trente ſols relié en Veau
& Vingt-cinq ſols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Juſtice.

Chez la Veuve C. BLAGEART, Cour
Neuve du Palais, AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grand
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

TABLE DES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

PRélude. 3
Madrigal de Mademoiselle de Scudery. 3
Suite du Prelude. 4
Sonnets. 9
Lettre d'un nouveau Catholique sur le Pouvoir que le Roy a exercé dans l'Extinction du Schisme. 14
Nouveaux Conseillers d'Etat. 59
La Verité, Fable. 64
Ce qui s'est passé à la Cour des Aydes le jour de l'enregistrement des Lettres de M. le Chancelier, avec une partie du Discours de M. de Tessé. 93
Lettre à M. l'Evesque de Lavaur. 113
Mort de Madame l'Electrice Palatine Doüairiere. 121
Mort de Madame la Marquise de Saint Remy. 125
Histoire, 27

TABLE.

Fruits extraordinaires d'une Mission faite à Privas. 136

Vers presentez au Roy par M. le Comte de Medaillan. 163

Bapteſme d'un Juif fait à Verſailles 167

Eveſché de Poitiers donné à M. l'Eveſque de Treguier. 168

Idille Dramatique chanté aux Apartemens de Verſailles. 174

Mariages. 187

Reception faite par M. le Vicelegat d'Avignon à M. le Comte de Caſtelmene, 204

Relation generale de tout ce qui s'eſt paſſé touchant la Statuë que M. le Duc de la Feüillade à fait élever à la gloire du Roy. 215

Services faits à Arras pour le repos de l'Ame de feu M. le Chancelier. 309

Converſions. 310

Morts. 315

Galanteries faites à l'occaſion du nouveau Carrouſel. 327

Complimens de Condoleance faits à leurs Alteſſes Royales. 338

TABLE.

Predicateurs de Verſailles & de Paris pendant le Careſme. 335

Gueriſon de M. le Marquis d'Antin. 337

Mariage de M. de Polignac, 341

Benefices. 342

Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes. 343

Exigmes. 349

Tomes nouveaux de l'Arioſte moderne, par M. Gilot. 351

Quatriéme Tome de l'Hiſtoire de Hongrie. 353

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par, *La Saiſon du Printemps eſt celle de l'Amour,* doit regarder la page 73.

La Medaille doit regarder la page 259.

L'Air qui commence par, *Le Printemps ſe paſſe,* doit regarder la page 349.

AVIS.

ON avertit qu'on debitera la Relation du nouveau Carrouſel la veille du jour qu'il devra paroiſtre à Verſailles pour la premiere fois.

MERCURE

MERCVRE GALANT

AVRIL 1686.

JE ſuis fort perſuadé, Madame, que les bruits confus & mal éclaircis, qui ont pû courir dans les Provinces, ſur l'Indiſpoſition du Roy, vous ont cauſé des alarmes encore plus fortes que

vous ne me les peignez. Il y a long-temps que je connois les ſentimens de zele & d'attachement parfait que vous avez pour ce Grand Monarque, & il m'eſt aiſé par là de m'imaginer la joye que vous reſſentez de l'entier rétabliſſement d'une Santé ſi prétieuſe à toute la France. Cette Indiſpoſition, qui a répandu l'inquietude dans tout le Royaume, a donné lieu à ces Vers de Mademoiſelle de Scudery. Elle penſe juſte, tout ce qu'elle fait eſt de bon gouſt, & vous ſçavez

que dans un seul Madrigal, elle a souvent mieux loüé le Roy, que les plus longs Eloges ne l'auroient pû faire.

SUR L'INDISPOSITION DE SA MAJESTE'.

TRop penible Vertu, Patience importune,
Portez vostre secours à quelque Ame commune,
C'est assez pour LOVIS de vos aimables Sœurs,
Eloignez-vous de luy, mais avec les douleurs,
Cherchez les malheureux; sa merveilleuse Histoire

MERCURE

N'a pas besoin de vous, ny de nouvelle Gloire.

Plus vous le rendez Grand par sa Tranquillité,

Plus nous sentons les maux dont il est tourmenté.

Vous charmez ses douleurs, divine Patience,

Mais toutes ses douleurs sont celles de la France,

Nous ne vivons qu'en luy; si ce Roy genereux

Compte ses maux pour rien, quand l'Etat est heureux,

Ne sentons plus aussi les biens qu'il nous envoye,

Et tant qu'il souffrira renonçons à la joye.

On ne pouvoit trop y renoncer, ny trop craindre

dans tout le cours de son mal ; non pas qu'il fust assez dangereux pour en faire apprehender aucune suite fâcheuse, mais parce qu'il n'y a point de legers sujets de rrainte, quand on les a pour celuy dont la conservation est si necessaire au repos du Monde. Les Envieux de sa Gloire y ont interest eux-mesmes, puis qu'ils partagent l'heureuse tranquillité dans laquelle il fait vivre ses Sujets. C'a esté pour empêcher qu'elle ne fust alterée, qu'il a travaillé sans discon-

tinuer meſme un ſeul jour. Quoy qu'il n'y ait point de mal, quelque leger qu'il puiſſe eſtre, qui ne ſoit accompagné de quelque douleur, ce Prince venoit à bout de la ſurmonter, pour s'appliquer uniquement à ce que demandoit de luy un devoir qu'il n'eſtoit pas obligé de remplir dans un temps où il ſouffroit, & l'on peut dire que s'il a manqué à quelques-unes des choſes dont il s'eſt fait une regle, ce n'a eſté qu'à celles dont il auroit pû tirer quelque divertiſſe-

ment. Les Conſeils differens ſe ſont tenus aux jours & aux heures ordinaires, & ce Monarque a meſme vû pluſieurs fois de la feneſtre de ſon Cabinet, les Mouſquetaires, & les Soldats des Gardes paſſer en reveuë devant luy. Comme il ne fait rien qui ne ſoit utile, meſme dans les momens qu'il employe à ſe délaſſer l'eſprit, il a repaſſé dans ſa memoire toutes les Actions des Grands Hommes, en ſe faiſant montrer toutes les Medailles qui en ont eſté faites. Les ſoins qu'il a pris

MERCURE

pour la destruction de l'Heresie, ayant fait augmenter le travail qu'il s'est imposé luy-mesme, il a donné à l'affermissement de ce qu'il a si heureusement executé, le mesme temps qu'il donnoit à cette grande Entreprise, avant les succés presque incroyables dont nous venons d'estre les témoins. Les avantages qu'en reçoit l'Eglise, ont fourny à Mr l'Abbé le Houx la matiere du Sonnet que vous allez lire.

SUR LE TRIOMPHE DE L'EGLISE.

GRand Dieu, qu'à vostre Eglise
ont livré de Combats,
Les perfides Auteurs d'une affreuse
Heresie!
Contre elle tout l'Enfer avec rage &
furie
A vomy les poisons de ses fiers Apo-
stats.

Que de Divisions, que de noirs At-
tentats!
Que de maux répandus par les traits
de l'Envie!
Que d'hommes ont perdu le Salut &
la Vie!

IO MERCURE

Et que de Rois enfin ont craint pour leurs Etats !

Mais aujourd'huy, de Christ Epouse digne & sainte,
Oubliez vos douleurs, bannissez vostre crainte,
Vos troubles sont finis, vos combats, vos assauts.

Si sous les autres Rois vous fûtes militante,
Un repos éternel succede à vos travaux,
Sous l'Auguste LOUIS vous estes triomphante.

Cet autre Sonnet est de M de la Porte.

PARALELLE
DE LOUIS LE GRAND
& du Grand Conſtantin.

LOUIS & Conſtantin, ont dompté l'Hereſie.

Ce Roy dans ſes Etats vient d'extirper l'Erreur,

Et paſſant de bien loin un ſi grand Empereur,

Voit l'Europe à ſon tour l'emporter ſur l'Aſie.

Conſtantin vit ſa Cour de Sectaires ſaiſie,

Dont la Cour de LOVIS fut toûjours la terreur,

Et ce Monſtre abbatu qui luy fit tant
d'horreur,
Fait de toute la France une Egliſe
choiſie.

Du Calviniſme éteint le fameux ſou-
venir,
Sera l'étonnement des Siecles à venir;
Comme l'Arianiſme eſt celuy de l'Hi-
ſtoire.

Miracle de nos jours! Prodige qui
ſurprend!
LOVIS de Conſtantin euſt jadis fait
la gloire:
Conſtantin aujourd'huy ſeroit LOVIS
LE GRAND.

Je vous ay parlé dans ma derniere Lettre d'un Ouvra-

ge de M l'Abbé Huvet, auſſi beau & auſſi eſtimé, qu'il eſt utile, & je vous envoye aujourd'huy une Lettre entiere de ce meſme Abbé, auſſi curieuſe que pleine d'érudition. Elle fait voir le pouvoir des Rois à l'égard des choſes qui appartiennent à la Religion, & donne lieu d'admirer de plus en plus le zele & la pieté de noſtre Auguſte Monarque. C'eſt ſous le nom d'un nouveau Converty que cette Lettre eſt écrite.

LETTRE D'UN NOUVEAU CATHOLIQUE,

Sur le Pouvoir que le Roy a exercé dans l'Extinction du Schiſme.

A MONSIEUR ***.

VOus deſirez, Monſieur, que je ſatisface voſtre curioſité ſur ce qui ſe paſſe en France à l'égard de nos Freres Pretendus Reformez, & il faut que

je vous dise d'abord comme le Docteur Gamaliel dans les Actes des Apostres, que cét ouvrage de la Reformation, où j'avois auparavant le malheur d'estre engagé, s'est dissipé si facilement, qu'on a pû connoistre qu'il n'estoit pas de Dieu, mais des hommes, c'est à dire un Ouvrage de Cabale, de Party, & de Politique humaine. On a eu beau crier dedans & dehors le Royaume à la violence, comme ont fait les Ignorans passionnez, & les Ennemis de l'Etat. Le Roy s'est acquis par l'execution de cette grande entreprise une Couronne immortelle de

Gloire ; maïs il faut conſiderer cét évenement ſi fameux, dans tout ſon jour, & dans toute ſon étenduë pour la gloire de Sa Majeſté.

On peut enviſager ſelon trois égards le pouvoir que le Roy y a exercé, ou dans ſon fond & en luy meſme, ou par rapport aux Fidelles & aux Miniſtres de l'Egliſe, ou à l'égard des choſes ſacrées, & qui appartiennent à la Religion. Du coſté de la puiſſance du Roy, il eſt certain qu'étant ſouveraine, il n'y en a point d'autre ſur la Terre, non ſeulement au deſſus, mais meſme à

costé, c'est à dire, qui luy soit superieure, ou égale hors celle de Dieu, dont elle dépend, puisque c'est le propre du Souverain Empire de n'avoir ny Superieur ny Egal sur la Terre, autrement il ne seroit pas Souverain. Du costé de ses Sujets, soit Fidelles, soit Ministres de l'Eglise, il n'est pas moins certain, qu'ils sont tous soûmis à cette souveraine Puissance, mesme les seconds en qualité de Ministres & de Pasteurs de l'Eglise. C'est la doctrine de Saint Paul, lors qu'il dit expressément, Que toute ame soit soûmise aux Puissances Sou-

veraines. *D'où vient, que Saint Chryſoſtome expliquant ce Paſſage dit;* Encore que ce ſoit un Apoſtre, un Evangeliſte, un Prophete, *& S. Bernard écrivant à un Archeveſque de ſon temps;* Si toute ame eſt ſoûmiſe, la voſtre l'eſt auſſi, car qui peut vous excepter de la generalité? *En effet perſonne ne peut eſtre exempt de cette Puiſſance; car outre que ce ſeroit à celuy qui pretendroit de l'eſtre, de prouver ſon Privilege, ce qui luy ſeroit impoſſible, il faudroit, ou que cette indépendance fuſt abſoluë, & ce ſeroit ouvrir*

la porte au desordre & à la con-
fusion, ou qu'elle ne fust pas ab-
soluë, & par consequent qu'elle
relevât de quelqu'autre Puissance,
qui estant égale, ou superieure
en ce point à celle du Roy, dé-
truiroit, comme il a esté dit, sa
Souveraineté. Quant aux choses
sacrées, & qui appartiennent à
la Religion, il est encore constant,
qu'elles sont dans l'enceinte &
du ressort de cette mesme Puis-
sance. Saint Paul dit, que les
Souverains sont Ministres
de Dieu pour le bien, &
pour vanger le mal indefini-
ment, *ce qui enferme le bien &*

le mal, qui regarde la Religion; dont par conſequent ils peuvent connoiſtre. Il dit autre part, qu'il faut prier pour eux, afin que nous paſſions la vie paiſiblement, & tranquillement en toute pieté & honneſteté. *Il faut donc qu'ils puiſſent connoiſtre de la Religion, d ns 'a quelle conſiſte la veritable Pieté, & exercer leur pouvoir dans cette matiere.*

Auſſi les Empereurs Theodoſe & Honorius dans l'Epiſtre à Marcellin luy diſent. L'unique fin que nous nous propoſons, & par les travaux de la

Guerre, & par les desseins de la Paix, c'est de maintenir le veritable Culte de Dieu parmy nos Peuples, & qu'ils l'embrassent avec devotion. *Theodose dans l'Epitre à l'Evesque Cyrille, met selon le mesme sens le devoir de Cesar à établir non seulement la paix, mais la pieté parmy ses Sujets, sans quoy les Etats ne peuvent estre veritablement heureux, puisque leur felicité consiste, selon S. Augustin, à aimer Dieu, & qu'ils en soient aimez, le reconnoissant pour leur veritable Roy. Plusieurs Papes ont appellé les Rois*, Apo-

ſtoliques, *& ont dit qu'ils a-voient ſur ce ſujet* un Eſprit Sacerdotal. *La fauſſe Epitre attribuée au Pape Eleuthere appelle un Roy*, Vicaire de Dieu dans la Religion. *On trouve dans le Concile de Calcedoine pluſieurs acclamations faites à l'Empereur en ces termes*, à l'Empereur Pontife, au vray Prêtre. *C'eſt pour cela que les noms* d'Autheurs & Défenſeurs de la Foy *leur ont eſté auſſi donnez, comme celuy de* Paſteurs des Paſteurs, *& un Pape Leon dans un Chapitre inſeré au Décret de Gratian appelle les Em-*

pereurs François de la ſeconde ra-
ce, Pontifes. S. *Remy parlant*
de Clovis l'appelle Eveſque des
Eveſques, *à l'occaſion d'un Prê-*
tre qu'il avoit fait par ſon ordre ;
& Gregoire de Tours parlant
auſſi à un Roy de la Race de
Clovis luy dit ; Si nous man-
quons, vous nous pouvez
corriger ; mais ſi vous man-
quez, vous ne pouvez eſtre
corrigé que par celuy, qui
eſt la Juſtice meſme ; *& il*
eſt à remarquer que les Eveſques
de France avoient de coûtume
pour lors de rendre la Commu-
nion à ceux qu'ils en avoient re-

tranchez, quand ils estoient assez heureux que d'estre admis à la Table, & à la presence des Rois. Les Conciles ne se tenoient dans le Royaume que par leur ordre, & mesme les Decrets portoient bien souvent cét ordre en particulier, & estoient ensuite generalement confirmez par leur Autorité Royale. Ainsi il n'appartient qu'aux Souverains, sur tout de cette Souveraineté singuliere à nos Roys, d'executer dans toute son étenduë, ce qui regarde la Religion, parce qu'eux seuls possedent le pouvoir necessaire à cette execution. D'où vient encore, que

Justinien

Justinien dans la Division du Droit, en Public, & en Privé ou particulier, fait deux especes du Public, dont l'une est le Public Divin, par lequel il commence son Code, au lieu que le Theodosien finissoit par là. Ulpien definit de mesme la Jurisprudence, non celle qui décide les differens entre les particuliers, mais celle qu'on appelle Legislatrice, la connoissance des choses Divines & Humaines, *& le mesme Justinien dit, que l'authorité des Loix met le bon ordre & la bonne disposition dans les choses Divines & Humaines,*

Avril 1686.

& en bannit toute ſorte de malice, & d'iniquité.

Il faut avoüer neanmoins que les fonctions du Miniſtere Sacré ne venant point de la puiſſance Souveraine, mais de Ieſus-Chriſt, qui en a donné le pouvoir à ſon Egliſe, elles ne peuvent s'exercer par la voye du ſouverain Empire, quoy que le pouvoir que l'Egliſe donne par l'ordination à ſes Miniſtres, ne ſoit pas incompatible avec celuy de la Souveraineté en un meſme ſujet, comme on voit dans la Perſonne du Pape, qui à l'égard des Peuples de ſes Etats, peut exercer en même temps

l'un & l'autre ; ce qu'il faut pourtant bien distinguer à l'égard des autres Etats & Royaumes, qui ne dépendent point de luy. Il faut aussi convenir que le Souverain ne peut changer ce que Dieu, Roy des Roys, & Maistre Souverain des Souverains, a estably luy mesme pour estre immuable, comme la nouvelle Alliance, ensuite de l'ancienne, contractée avec les hommes au prix de son Sang par Jesus-Christ son Fils, Mediateur de ce Pere Celeste auprés des hommes, laquelle alliance s'execute par la voye de la Predication, qui se fait de cette

heureuse nouvelle, qu'on appelle Evangile, *de la remiſſion des pechez, d'une vie éternelle, & du Royaume des Cieux, ſoit par le Miniſtere de la parole, ſoit par d'autres ſignes viſibles qu'on appelle* Sacremens, *& par une vie conforme à la Morale du Décalogue dans la pureté & la perfection où Jeſus-Chriſt l'a portée; mais auſſi les Paſteurs de l'Egliſe dans les fonctions qu'ils exercent à cét égard, n'ont au fond que le pur miniſtere de cette parole ou heureuſe nouvelle, de quelque maniere, ou par quelques ſignes ſenſibles qu'ils la diſ-*

pensent au Troupeau, c'est à dire la voye de Déclaration, Dispensation, & Manifestation de la part de Dieu, qui seul commande aux cœurs & aux esprits, & à qui toute la vertu & l'efficace de cette parole doit estre attribuée par Jesus-Christ son Fils, & ils n'ont par consequent que cette mesme voye pour juger les Rebelles à la parole, & pour leur annoncer qu'ils n'ont point de part à la societé des Saints, s'ils ne se corrigent. Ils exercent cette Censure Divine selon le langage de Tertullien, par l'imposition des peines Medicinales à ceux qui

s'y veulent soumettre, & par une espece de relegation, qui les prive du saint commerce de leurs Freres, & de la participation aux Assemblées, comme on pratiquoit anciennement, & aux Sacrifices, aussi-bien que de celle des Enfans, & des autres Seaux & gages de l'Alliance qui sont les Sacremens, & cette Censure est un jugement dans un sens, & lors qu'estant faite par l'Esprit de Dieu & de Iesus-Christ, elle se ratifie dans le Ciel; jugement d'autant plus redoutable qu'il est un prejugé selon le mesme Pere, pour celuy de l'Eternité, si ces Rebelles per-

fistent jusqu'à la fin dans le mépris & le violement de cette sainte Alliance. C'est ce qui fait dire à un grand Pape, que le Privilege accordé au premier des Apostres, d'estre Pierre fondamentale de l'Eglise aprés la celebre confession qu'il fit de Iesus-Christ comme Fils du Dieu vivant, est répandu par toute l'Eglise en quelque lieu qu'on y prononce des jugemens selon l'équité de saint Pierre, c'est à dire selon la justesse de son esprit, & la droiture de son cœur, charmez de la découverte de la Charité d'un Dieu, qui luy inspirerent cette Confession;

qu'ainſi, bien que Ieſus-Chriſt parlât ſingulierement à S. Pierre pour eſtre la forme & le modelle des autres Miniſtres (en quoy les Papes ſont ſingulierement ſes Succeſſeurs) le droit de Pierre Fondamentale paſſa à tous les autres, qui ſont à cét égard ſes Succeſſeurs, lors qu'ils agiſſent par ſon Eſprit, & que la meſme Charité les anime.

Mais enfin la force & l'efficace de tout ce Miniſtere exterieur, qui viennent uniquement de Dieu, aboutiſſent à l'interieur & au fond du cœur, & les Miniſtres de l'Egliſe ne peuvent en

cette qualité se faire obeir dans ces fonctions exterieures, y maintenir l'ordre étably, & en bannir le trouble & la confusion, par aucune sorte de contrainte, qu'autant que le Souverain leur a communiqué de son pouvoir, d'abord ou dans la suite, lors que la Societé des Fidelles s'est introduite & affermie dans les Etats, car selon un ancien Evesque d'Afrique, la Republique n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans la Republique, ce qui fait dire à l'Historien Socrate, que depuis que l'Eglise fut receüe dans l'Empire par une autorité publique,

dont on pourroit marquer l'Epoque par l'Edit de Constantin & de Licinius, tout ce qui regarde la Religion a fort dépendu des Empereurs. C'est ce qu'on peut aussi dire à proportion de tous les Royaumes, où l'Eglise est entrée, & où elle s'est trouvée établie, aprés qu'ils se sont formez de la décadence de l'Empire.

Vous voyez donc, Monsieur, aprés tout ce que je viens d'établir si solidement, de quelle étenduë est ce Pouvoir Souverain. Il enferme non seulement ce que les Ecclesiastiques appellent Jurisdiction, qui émane de luy, comme

de sa source, & dont le Prince, en le communiquant, n'a pû se dépoüiller, non plus que de sa Souveraineté; en sorte que nonobstant cette délegation speciale, il peut l'exercer toutes les fois qu'il voudra par soy-mesme, & dans toute sa plenitude. Il embrasse toutes les personnes, mesme les Ministres de l'Eglise, les lieux, les temps, les circonstances, & generalement tout ce qui regarde la Discipline & l'Oeconomie exterieure de cette mesme Eglise. Je dis plus; outre qu'il l'autorise pour l'exercice de ses Fonctions exterieures, & luy donne le pouvoir

de se faire obeir au dehors pour entretenir le bon ordre, & bannir la confusion, il maintient mesme la Foy, & la Profession exterieure qui s'en fait, & lors que la Societé veut s'assembler par ses Députez, pour terminer des Contestations par rapport à cette mesme Foy, & à la Discipline, elle ne le peut que par son autorité. Les Decrets ou Canons qu'elle fait dans ces Assemblées, ou Conciles, doivent estre autorisez par cette puissance, & ne passent que par elle en force & vigueur de Loix. C'est dans ce sens que Constantin prenoit le nom d'Evesque exte-

rieur, & qu'il écrivoit aux Evesques assemblez à Tyr, qu'il luy appartenoit de juger, si on avoit bien ou mal jugé selon la Regle divine ; qu'Ozius dans Saint Athanase donnoit à l'Empereur tout l'empire sur la Terre, à l'exclusion des Evesques, auxquels les seules Fonctions sacrées, & de brûler l'Encens, faisant allusion à l'histoire d'Ozias, sont reservées, & c'est ce que les anciens Peres appelloient, tant à l'égard de la Foy, que de la Discipline, rapporter au jugement sacré, à qui les Grecs donnoient le nom d'Epichrese.

Les Juifs & les Samaritains

porterent leur differend ſur le Temple de Jeruſalem & celuy de Garizaim, à Ptolomée, Roy d'Egypte, qui en jugea par la Loy de Moyſe. Les meſmes Juifs n'eurent point de droit de rétablir ce Temple, que par Cyrus & les autres Rois de Perſe, & l'on ne fait pas aſſez de reflexion ſur ce que les Hebreux leurs Predeceſſeurs, ne crurent pas devoir ſortir de l'Egypte, pour aller ſacrifier à Dieu dans le Deſert, ſans la permiſſion de Pharaon, & qu'il fallut une Miſſion extraordinaire pour les tirer de ce Royaume en la perſonne de Moyſe, prouvée &

autorisée par des Miracles & des Prodiges. Ezechias rompit les Idoles, & mesme le Serpent d'Airain élevé par Moyse. Luy & Iosias détruisirent les Lieux hauts. qui faisoient diversion pour le Culte qu'on devoit rendre à Dieu au Temple de Ierusalem. Le Roy des Ninivites ordonna un Ieûne public. Darius donna pouvoir à Daniel de rompre l'Idole, & condamna aux Lyons ses Ennemis, & Nabuchodonosor défendit dans ses Etats de blasphemer le vray Dieu. Saint Pierre & S. Iean, dans les Actes des Apostres, ne recusent point le Sa-

vedrin, lors qu'ils disent, Nous sommes jugez pour avoir donné la santé à un Malade, *& quand ce Tribunal leur défend de prescher Iesus-Christ pour Messie, ils allegüent l'ordre de Dieu, en luy disant*, Jugez vous-mesmes, si nous devons plûtoſt obeïr à Dieu qu'aux hommes. *S. Paul gagna Sergius son Iuge, qui estoit assis sur le Tribunal, pour juger entre luy & Elymas le Magicien. Le mesme Apostre accusé par Tertullus d'estre de la Secte des Nazaréens, subit le jugement de Felix. Il reclama ensuite celuy*

de Festus, Successeur de Felix, disant qu'il devoit estre jugé à ce Tribunal ; & lors qu'il appre-henda que le mesme Festus ne luy rendist pas justice, il appella à Cesar, qui eust eu effectivement le bonheur d'employer sa Puissance souveraine en faveur de la Religion Chrestienne, s'il eust absous S. Paul, & condamné les Iuifs. Iustin, Athenagore, Tertullien, adresserent des Apologies aux Empereurs pour la Religion Chrétienne, Les Peres d'Antioche s'adresserent à Aurelien, pour faire donner le Siege Episcopal à celuy qui avoic esté ordonné à la place de

Paul de Samosate qu'ils avoient déposé. L'Evesque Archelaus défendit contre Manes, Chef des Manichéens, la cause de la Foy devant Marcellin, Iuge Imperial, qui prit pour Assesseurs un Medecin, un Retheur, & un Grammairien Payens. S. Athanase défendit aussi cette mesme Foy à Laodicée contre Arius devant Probus, qui jugeoit, vice sacra, & qui prononça en faveur d'Athanase. Ce mesme Saint, & les Evesques Catholiques s'adresserent souvent pour cet effet à Constance & à Iovinien, Empereurs, quoy que contraires. Theo-

doric, Arien, jugea entre les Evesques de Rome dans un Schisme de cette Eglise. Eugene, Evesque d'Afrique, offrit aux Ariens de prendre pour Iuge Hunneric, Roy des Vandales, & les Ariens refuserent ce party. Je pourrois citer une infinité d'autres exemples; car enfin combien de Loix de l'Empereur Justinien, sans parler des autres, sur les personnes, les biens, & generalement tout ce qui regarde la Religion. Il regle les Ceremonies du Bapteſme; il ordonne qu'on prononcera le Canon de la Messe à haute voix; qu'on n'ordonnera point d'Evêques qu'à

l'âge de trente ans; que l'Evesque ne pourra estre absent de son Dioceſe plus d'un an, & ſans ſa permiſſion; qu'on ne celebrera point les Myſteres Sacrez dans des Maiſons particulieres; en un mot, il commence, ainſi qu'il a eſté dit, ſon Code par la Foy Catholique, & la premiere Loy eſt celle des Empereurs Valentinien, Gratien, & Theodoſe, qui ordonnent que tous les Peuples ſoumis à leur Empire, ſuivront la Communion du Pontife Damaſe, & de Pierre, Eveſque d'Alexandrie, Perſonnage d'une ſainteté Apoſtolique. Combien auſſi de Loix, & d'Or-

donnances de nos Rois dans toutes les Races ! Combien de Capitulaires de Charlemagne, & de ses Successeurs !

Ainsi pour faire l'application de tout ce que j'ay étably au sujet du Pouvoir Souverain, à l'hypothese dont il s'agit, il est constant que les Pretendus Reformez n'avoient pû sans cette autorité s'ériger dans le Royaume en Corps & en Societé de Religion, & qu'ils n'y avoient pû de mesme subsister jusqu'à present. Cette Societe s'est mesme formée d'abord par une entreprise sur l'autorité Royale, & par une violente ru-

pture de l'unité de la Societé Catholique, à laquelle le droit du Ministere de la Parole appartenoit originairement, par une ſucceſſion non interrompuë de ſes Miniſtres depuis ſes Fondateurs Apoſtoliques, & dans laquelle l'Exercice de ce droit avoit eſté conſervé & maintenu par le Chef de l'Etat, premier Membre de cette Societé, & en qui reſide tout le ſouverain Empire. La liberté, qui dans ſon origine avoit eſté arrachée par la Societé Schiſmatique, a eſté tolerée dans ſon progrés à la faveur des Edits, par une ſage condeſcendance, & par une chre-

stienne Politique, selon la neces-
sité des temps; mais aujourd'huy
cette mesme Prudence Chrestienne
secondée par son Clergé, & sur
tout par deux Grands Hommes,
(j'entens l'Illustre Archevesque
du Siege de l'Empire, & le digne
Directeur de Conscience du Roy)
a inspiré heureusement Sa Ma-
jesté de retirer par la Suppression
des Edits sa main, qui soûtenoit
comme à regret ce Corps étranger
dans l'usage de ses Fonctions, &
par ce moyen il s'est détruit, &
s'est dissous. Que devoit-on faire
des parties éparses de ce Corps
dissipé, qui sont tout autant de

Fidelles, qui ne doivent ny ne peuvent demeurer ſans Profeſſion exterieure & publique de la Religion Chreſtienne, qu'ils ont dans le cœur? La Charité paternelle du Souverain ne l'obligeoit-elle pas à employer ſa Puiſſance Royale, afin qu'ils vinſſent ſe rejoindre au Corps legitime & naturel de l'Egliſe Catholique; & cette meſme Charité de la part de ſes Sujets diviſez, pour ne pas dire l'équité & le bon ſens, ne les preſſoit-elle pas vivement eux-meſmes de ſe réünir à leurs Parens, à leurs Amis, & à leurs Concitoyens, ſelon l'ordre civil, en un mot, à leurs Freres

Freres en Jesus-Christ, qui sont Enfans aussi-bien qu'eux du mesme Dieu qu'ils adorent par le mesme Jesus-Christ, qui esperent aux mesmes promesses, & au mesme heritage celeste, qui observent la mesme Loy, & vivent de la mesme Foy, & de la mesme Morale? Refuser cette réünion, n'estoit-ce pas resister à l'ordre de Dieu, qui leur faisoit ce commandement par leur Souverain, & mesme à l'Esprit de Dieu, c'est à dire, à son Amour & à sa Charité qui les en sollicitoit? & n'estoit-ce pas meriter par cette résistance l'indignation & la colere de la Puissan-

ce Royale, ordonnée de Dieu pour procurer ce bien, qu'ils refusoient, & pour vanger le mal qu'ils faisoient en le refusant ? Graces à Dieu, le nombre des Opiniâtres & des Refractaires est à cette heure si petit, qu'on peut aisément le compter, & il faut avoüer que c'est une des felicitez du Regne glorieux de ce Grand Monarque, que le doigt de Dieu ait tellement éclaté sur son autorité, qu'il ait laissé si peu à faire à l'Instruction & à la Persuasion.

Rien n'est si foible & si faux que le retranchement, dont ces Desobeïssans se couvrent, lors

qu'ils disent, qu'on n'est point maistre de leurs consciences, qu'on ne leur peut ordonner de croire, mais seulement les y exhorter; qu'on ne force point les esprits, & qu'on ne commande point la Religion; qu'ainsi il faut obeïr plûtost à Dieu, qu'aux hommes, parce qu'ils sont asseurez d'estre dans la veritable Religion; car il ne s'agit point de changer de Religion, c'est la mesme dans son fond & dans sa substance. Il ne s'agit point de la Regle de la Foy, puis qu'on ne la leur conteste pas, & qu'ils ne peuvent aussi la contester à l'Eglise Catholique, qui la posse-

de de toute ancienneté, & qui leur ouvre son sein pour les recevoir à la Profession exterieure de cette Foy avec ses autres Enfans dans l'unité de l'Esprit & le lien de la Paix. Tous les autres sentimens, qui servoient de pretexte specieux, plûtost que de cause solide au Schisme, soit qu'ils ayent du rapport à la Regle fondamentale, soit qu'ils n'en ayent point, seront aisez aprés cela à éclaircir. On leur fera voir facilement, qu'on ne comprend pas sur toutes ces Questions l'Eglise Catholique, & qu'on luy a imposé à l'occasion de quelques Docteurs particuliers

de ſa Communion, puis qu'elle n'a changé ny de ſentimens, ny de langage, qui ſe conſervent dans les Livres publics, dont elle ſe ſert pour rectifier ces Docteurs particuliers, & les ramener à la pureté de ſes ſentimens, au lieu que par un étrange renverſement d'eſprit les Docteurs de l'Erreur, qui ont produit le Schiſme ſous la belle apparence de Reforme, mais en effet par la haine qu'ils avoient conceuë contre les autres, ſe ſont malheureuſement jettez dans une extremité d'autant plus dangereuſe, qu'ils ont commencé par la ſuppreſſion de tous ces Monumens

publics, où l'Eglise a toûjours conservé ses veritables idées, & ses veritables expressions, pour établir les leurs particulieres, & par cette conduite ils ont ouvert la porte à toutes sortes de Nouveautez, bien loin de retrancher celles qu'ils s'imaginent avoir esté introduites, & de la fermer pour l'avenir. On leur fera voir en un mot, que ce ne sont la pluspart que des Questions de nom, fondées sur des équivoques de leur part, ou de Discipline, qui ne meritoient pas une si funeste separation, puis que le fondement en Jesus-Christ est toûjours demeuré ferme parmy

les Catholiques. Auſſi dans la pluſpart des Dioceſes, & ſur tout, en celuy de Paris, on n'a fait ſi-gner qu'un Formulaire general de Foy Catholique univerſelle, & Apoſtolique, ſans entrer dans aucun détail qu'aprés s'eſtre réüny, ou ſi l'on eſt entré en quelque éclairciſſement avec quelques-uns de nos Freres, ce n'a eſté que pour ſatisfaire àces faux Scrupules, & pour leur montrer qu'on ne leur demandoit que cette Profeſſion generale & Orthodoxe. Quant au Paſſage des Actes des Apoſtres, Qu'il faut obeïr à Dieu plûtoſt qu'aux hommes, *rien*

n'eſt ſi mal appliqué à la matiere preſente par la lecture du Texte. Les Juifs défendoient aux Apoſtres de preſcher Jeſus-Chriſt pour Meſſie & pour Liberateur, qui au contraire leur avoit ordonné de la part de ſon Pere de le preſcher par tout en cette qualité, & avoit confirmé cette Miſſion par le Miracle de ſa Reſurrection, & par tous ceux qui la ſuivirent, & qui furent la conſommation de tous les autres qu'il avoit faits à leurs yeux, & en preſence des Iuifs pendant ſa Vie. Eſt-il queſtion de renoncer icy à la Predication de ce Meſſie & Liberateur? Ou

plûtoſt n'eſt-il pas queſtion de la ratifier par une réünion avec ceux qui le reconnoiſſent, & dont on s'eſtoit injuſtement ſeparé? C'eſt donc obeïr veritablement à Dieu & à Ieſus-Chriſt ſon Fils; c'eſt le reconnoiſtre pour le Meſſie & pour le Liberateur, que d'accomplir cette réünion qui fait la plenitude de la Charité que le Pere & le Fils nous ordonnent d'avoir pour nos Freres, qui compoſent un Corps dont Ieſus-Chriſt eſt le Chef. Ie ſuis, Monſieur, voſtre, &c.

Mr Bignon, & Mr de la Reynie, Conſeillers d'Etat

de Semestre, ont esté faits Conseillers d'Etat ordinaires. Il y a long-temps que le merite de Mr Bignon est connu, & la Charge d'Avocat General qu'il a exercée fort long-temps dans le plus auguste Senat du Royaume, parle assez à son avantage, puis qu'on ne peut soûtenir le fardeau d'une Charge qui demande tant de travail, & tant de lumieres, sans sçavoir à fonds les Loix, & le Monde. Ainsi je n'ay point à faire d'Eloges d'un homme, dont on en a fait pen-

dant un ſi grand nombre d'années dans les plus belles Aſſemblées du Parlement.

Quant à Mr de la Reynie, il ſuffit de le nommer pour le faire connoiſtre. Paris luy doit mille choſes qui n'ont jamais pû eſtre faites avant luy, par aucun des Magiſtrats qui ont eu le ſoin de la Police. Il eſt judicieux, d'un grand ordre, ferme, incorruptible, civil, doux aux perſonnes de merite, propre à vaincre des ſeditieux, & à faire rentrer dans leur devoir ceux qui ſe pré-

pareroient à le devenir. Il a eſté employé dans les Affaires de la plus haute importance, & dans leſquelles on a eu beſoin d'un Juge diſcret, habile, zelé, & penetrant. Il ne condamne jamais avec précipitation. Il écoute les Parties, & leur fait voir que leurs pretentions ſont mal fondées. C'eſt ce qui conſole les malheureux. Cette peinture eſt moins faite pour le loüer, que parce qu'il eſt neceſſaire, & ſouvent utile de connoiſtre à fonds les Magiſtrats d'un auſſi grand

poids, & que j'ay cru que ce ſincere portrait valoït bien une nouvelle.

Mrs de Bezons & de Harlay ont eſté faits dans le même temps Conſeillers d'Etat de Semeſtre. Le Pere de Mr de Bezons, fort intelligent dans les Affaires, eſtoit Conſeiller d'Etat ordinaire, & de l'Academie Françoiſe. Il eſt mort depuis deux ans, aprés s'eſtre diſtingué dans tous les Emplois que pouvoit poſſeder un homme de ſon caractere. Mr de Bezons ſon Fils, qui vient d'eſtre receu

Conſeiller d'Etat, marche ſur ſes traces. Il avoit eſté nommé quelque temps auparavant Intendant en Guyenne. Son eſprit eſt generalement reconnu & eſtimé, & ſon merite l'a mis dans un poſte, que ſon âge ſembloit luy devoir encore faire attendre.

Mr du Harlay, Gendre de Mr le Chancelier, eſt digne par luy-meſme du rang où le Roy le vient d'élever. C'eſt un homme éloquent, qui s'eſt fait admirer toutes les fois qu'il a parlé en pu-

blic, qui ſçait parfaitement les Affaires du Bareau, & celles de l'Etat; qui a déja eſté honoré du caractere d'Ambaſſadeur & de Plenipotentiaire, & qui s'eſt fait aimer par tout où il a eſté employé. Je vous en dirois davantage, ſi je ne craignois de choquer ſa modeſtie.

La Fable qui ſuit a eſté trouvée fort ingenieuſe. Elle eſt d'un Gentilhomme de Marſeille, dont je vous ay déja envoyé pluſieurs Ouvrages galans, que vous

avez leus avec plaisir. La Morale renfermée dans celuy-cy pourra estre utile à ceux qui voudront bien ne se point flater.

LA VERITE'.

FABLE.

DU temps heureux de Saturne
& de Rhée,
La Verité digne d'estre adorée,
Faisoit icy-bas son sejour.
Les hommes s'empressoient à luy faire
la Cour;
Mais dés que la Discorde affreuse

Eut infecté tous les cœurs de son
fiel,
Elle fut obligée à chercher dans le
Ciel
Avec la Paix devenuë odieuse,
Une retraite plus heureuse.
Les grands honneurs qu'elle receut des
Dieux,
Leur accueil obligeant, leur entretien
aimable,
Le Nectar delicieux
Qu'elle beuvoit à leur table,
Tout cela fut incapable
D'adoucir le chagrin de son bannisse-
ment.
Cent fois le jour, de moment en
moment,
La Terre qu'elle avoit laissée,
Estoit presente à sa pensée.
Elle se souvenoit d'avoir veu les
Mortels

Prosternez à ses pieds luy rendre des hommages,
Couronner de fleurs ses Images,
Et prests à luy dresser de superbes Autels.

Pour se défaire d'une idée
Si puissante & pleine d'appas,
En vain son cœur donna mille combats,
Elle en estoit trop possedée,
Il fallut se résoudre à descendre icy-bas.

Depuis ce jour fatal qu'elle se vit reduite
A suivre la Paix dans sa fuite,
Plusieurs Siecles s'étoient passez.
Par le luxe orgueilleux, la Nature changée
Ne laissoit plus former que des vœux insensez.
Jugez combien elle fut affligée.

Un Palais riche & spacieux,
Qui jusqu'au Ciel porte son dome
S'offre à ses regards curieux.
Là jadis un couvert de chaume
Garantissoit des injures du temps
Des Bergers simples & contens.
La bure n'est plus en usage,
Le Porte-faix n'oseroit s'en vêtir,
Chacun aspire à la pourpre de Tyr,
Que chez luy le Marchand a mise en étalage.
Le champ qui produisoit une moisson de Blé,
Est ceint d'un vaste Amphiteatre.
A l'aspect du Peuple assemblé
Deux Athletes y vont combattre.
Elle voit dans des Chars pompeusement traisnez
Par des Chevaux en harnois magnifiques,
Triompher de jeunes Phrincz,

Pour avoir asservy mille cœurs impudiques.

Lasse enfin de courir, de voir, de
s'affliger,
Dans un Palais, où l'or sur le Porphyre brille,
Elle demande à loger.
Je suis cette mesme Fille
Que vos Ayeux remplis de pieté
Reveroient avec leur Famille,
Comme une Divinitê,
Je m'appelle Verité.
A ce nom le Portier par ordre de son
Maistre,
Qui parut à la fenestre,
Luy ferma la porte au nez,
En luy disant, partez, vous nous
importunez.
Sans murmurer la pauvreté
Obeït, & s'en va de Palais en Palais
Mandier une retraite.

Pareils complimens luy ſont faits,
A chaque porte on la traite
De coureuſe & d'indiſcrete ;
Elle devient le joüet des Laquais.
Il ſuffit qu'elle ſe nomme
Pour eſſuyer des refus ;
Elle cherche l'homme en l'homme,
Mais ſes ſoins ſont ſuperflus,
L'homme d'autrefois n'eſt plus.
Cependant la nuit s'avance,
Elle ne ſçait encore où ſe refugier ;
A quelques pas de là dans un autre
Quartier,
Elle découvre au pied d'une émi-
nence
Une maiſon de chetive apparence ;
Ie ne dois craindre icy, dit-elle, au-
cun Portier,
Ny des Laquais la deteſtable en-
geance,
Entrons avec aſſeurance.

La Veuve d'un Savetier,
Qui malgré soixante ans se piquoit
de jeunesse,
De ce lieu se dit la Maistresse.
Sur le nom & la qualité
De cette divine Beauté,
Qui veut estre son Hostesse,
De joye & d'amour transporté
A cet honneur son cœur est si sensi-
ble,
Qu'elle en perd à l'instant le souve-
nir terrible
De son extrême pauvreté,
Elle court dans son voisinage
Publier sa felicité.
Pour acheter des œufs, des herbes, du
fromage,
De la vinette & du pain,
Avec plaisir elle engage
Son pauvre petit Saint Crespin.
Tout remuë en son voisinage,

Ses enfans empressez travaillent au repas.

A cet accueil pourtant honneste & favorable

La Dame ne répondit pas,
Elle apperceut en se mettant à table
Que nostre officieuse avoit les cheveux blancs.
Il faut, luy dit elle, ma Mie,
Que vous ayez grand nombre d'ans,
Sur vos pieds mal affermie
Vous marchez à pas chancelans.
O Dieux! vous n'avez point de dents.
Je vous laisse à penser quelle fut la colere
Que ce discours franc, mais mocqueur,
Deut allumer dans le cœur
De cette nouvelle Mégere.

Perdant reſpect & raiſon
Elle prend par le bras la Dame trop
ſincere,
Luy dit pire que ſon nom,
Et la met hors de la maiſon.

De cette ingenieuſe Fable
Voicy la moralité;
Quoy que belle, la Verité
N'eſt pas toûjours agreable.

Tous les Airs nouveaux que je vous envoye depuis quelque temps, ſont choiſis par un fort habile Maiſtre. Ainſi je ne doute point que vous ne ſoyez auſſi ſatisfaite de celuy-cy, que vous l'avez eſté de la pluſpart de

ceux

La Saison des zephirs est celle de l'amour le printemps de retour ramei=ne les plaisirs les

rieux les chanson net=tes et l'on entend dèja dans ce charmant seiour les Bergers dalentour chan=

ter sur leurs tendres muset=tes la saison des zephirs est cel=le de l'amour mour et l'on entend desia

ceux qui me ſont venus par la meſme voye.

AIR NOUVEAU.

LA Saiſon des Zephirs eſt celle de l'Amour,
Le Printemps de retour
Ramene les plaiſirs, les jeux, les chanſonnettes,
Et l'on entend déja dans ce charmant ſejour
Les Bergers d'alentour
Chanter ſur leurs tendres Muſettes,
La Saiſon des Zephirs eſt celle de l'Amour.

Je vous ay promis de vous faire part de ce qui s'eſt paſſé à la Cour des Aydes,

lors qu'on y presenta les Lettres de Mr le Chancelier, pour y estre enregistrées. Je ne manquay pas de m'y trouver le jour d'une Action si celebre. Ce fut le 20. du mois passé. Comme pour ces sortes d'Actions qui sont d'un fort grand éclat, on choisit toûjours quelque personne distinguée dans le Barreau, pour faire l'Eloge de ceux que le Roy éleve à cette premiere Dignité de la Robe, Mr de Tessé, fameux Avocat du Parlement, fut chargé de requerir l'enregi-

ſtrement des Lettres de Mr. de Boucherat. Il eſt Fils du Doyen des Conſeillers du Preſidial de la Fléche, & proche Parent du docte Mr. Ménage. Il y a long-temps que l'on n'a fait un Diſcours public qui ait eſté plus generalement applaudy, que celuy qu'il prononça. Chacun fut charmé de ſon éloquence, & tant de perſonnes s'attacherent auſſi-bien que moy à retenir les endroits qui frapperent le plus vivement, qu'il y en a quelques-uns que je croy pouvoir vous

rapporter presque dans les mesmes termes qu'il a employez. Tel est l'Eloge du Roy, qui luy attira mille loüanges de tous ceux qui l'entendirent.

Mr de Tessé dit d'abord, que comme il n'y avoit rien dans le Monde qui representast mieux la grandeur de Dieu, que la souveraine Majesté des Rois, il n'y avoit rien aussi qui approchast davantage de cette souveraine Majesté, que la haute élevation d'un Chancelier de France; qu'on le voyoit assis au pied

du Trône, annonçant aux Peuples les volontez suprêmes d'un grand Roy, dépositaire de ses plus secretes pensées, dispensateur de ses Graces, tenant en ses mains la destinée de ses Sujets, & décidant souverainement de leur fortune. Il demanda par un beau trait d'Eloquence, qui estoit celuy qui sous un Prince comme le nostre, pouvoit soûtenir dignement un si haut degré de gloire, & ayant fait voir que cet avantage n'appartenoit qu'à cet homme juste dont parle

le Philosophe, à cet homme tout divin, à qui il ne manquoit aucune de toutes les Vertus Morales & Politiques, qui estoit toûjours élevé au dessus des passions de l'homme, toûjours égal dans les differens caprices de la Fortune, & qui n'avoit pour objet que l'interest seul de la Patrie, il sembla craindre que ce ne fust-là cette belle & noble Idée, que la Sagesse Payenne avoit conceuë tant de fois, sans l'avoir produite au jour par aucun exemple, & le beau fruit d'une pro-

fonde ſpeculation dont cette vaine Sageſſe n'avoit jamais goûté la douceur qu'en vœux inutiles & en deſirs ſans effets. Il ne marqua cette crainte, que pour dire enſuite avec plus de force, que ſi les Sages de l'Antiquité n'avoient pas eſté capables d'une ſi pure Vertu, c'eſt que le Ciel avoit reſervé ce bonheur à la France, pour honorer le Regne de LOUIS LE GRAND, ce Prince tout merveilleux que Dieu avoit formé pour eſtre le modelle des plus grands hommes; que

nous venions d'en perdre un qu'on pouvoit nommer veritablement juſte, & qui tiroit toute ſa perfection de ce divin modelle, & que la France, cette Terre ſi cherie aujourd'huy du Ciel, par une fecondité toute merveilleuſe, avoit reparé auſſi-toſt en la perſonne de Mr de Boucherat une perte, qui en d'autres temps, & en tous les autres Climats du Monde, auroit eſté irreparable. Il ajoûta, que s'il n'avoit à faire l'Eloge que d'une Vertu à demy-heroïque, il ſuivroit

l'exemple des grands Maiſtres de l'Eloquence, & qu'il chercheroit dans les Actions des Morts & des Anceſtres des Lauriers pour couronner celles de Mr le Chancelier ; qu'il feroit valoir les grands ſervices que feu Mr de Boucherat ſon Pere avoit rendus à l'Etat & à la Religion ſous le Regne de pluſieurs Rois, tantoſt en Conſeiller d'Etat ordinaire, tantoſt en Doyen des Maiſtres des Comptes de Paris, & tantoſt en Intendant de cette victorieuſe Armée Navale, qui avoit eu

l'avantage d'affoiblir l'Here-
ſie juſque dans les Ports de
la Rochelle ; qu'il parleroit
de cette fameuſe Digue dont
il avoit eſté l'Inſpecteur &
l'Ordonnateur, de ce formi-
dable Ouvrage qui avoit
dompté la Mer, arreſté la
fureur des Anglois ; vaincu
les forces confederées des
Rebelles, & ſervy de fonde-
ment au Triomphe glorieux
que nous voyons aujour-
d'huy ; qu'il s'étendroit ſur
l'illuſtre Maiſon des Dor-
mans, ſur celles des Molé,
des Hannequins, & des Lo-

menie, des Fourcy, des Barillons, & des Harlay, & que remontant plus haut dans le Siecle passé, il feroit paroistre deux celebres Abbez de Citeaux, Nicolas & Charles Boucherat ; l'un défendant courageusement dans le Concile de Trente les interests de l'Eglise, la juste autorité des Papes, & la Majesté de nostre Empire ; l'autre assistant aux Etats Generaux de la France, Président aux Etats de Bourgogne, & tenant cinq Chapitres Generaux de son Ordre; mais qu'il

publioit les loüanges immortelles d'un Genie tout extraordinaire, qui non content de voir fleurir en luy toute la Vertu, toute la fortune de ſes Peres, avoit volu comme un Aigle par un vol plus haut, s'élever infiniment au deſſus d'eux, tournant inceſſamment ſes regards vers ce grand Soleil, qui fait en ce Siecle la deſtinée de l'Univers; qu'il loüoit un Sujet fidelle inviolablement attaché à la Perſonne de ſon Prince, au culte des Autels, à la Police de l'Etat,

à la felicité des Peuples ; un grand Magiſtrat, qui n'avoit jamais eu d'autre paſſion dans le cœur que la regle de ſon devoir, & qui ſans le ſecours ny de la fortune ny de la protection, montant de Dignité en Dignité, eſtoit enfin parvenu à force de Vertus, au degré ſuprême de la Magiſtrature, & qu'il vouloit faire voir dans un exemple éclatant, que ſous le Regne de LOUIS LE GRAND la plus haute recompenſe eſtoit toûjours le prix de la plus haute Vertu. Il entra de

là dans le détail des qualitez naturelles de Mr le Chancelier, de ſon Education, de ſes Etudes, & de ſes Emplois pendant la Minorité du Roy. Il fit connoiſtre qu'à peine avoit-il eſté trois ans Conſeiller au Parlement de Paris, qu'on le vit Maiſtre des Requeſtes, Intendant dans l'Iſle de France, Conſeiller d'Etat, & l'Arbitre ſouverain de ce fameux differend qui diviſoit alors la Province du Languedoc entre le Parlement & les Etats. Il dit qu'il y avoit des Sageſſes avancées qui n'é-

toient ſujettes ny aux Loix de l'âge, ny à l'ordre des temps, & qu'on troubloit quelquefois cet ordre & ces Loix pour élever certains prodiges d'eſprit aux Emplois & aux Dignitez ; mais qu'on n'avoit jamais veu tirer, pour ainſi dire, du Novitiat de la Magiſtrature, un jeune Magiſtrat pour le faire Juge des Juges, & pour l'envoyer apprendre aux Sages de l'Areoge à ſe juger eux-meſmes. Aprés avoir marqué vivement, quoy qu'en peu de mots, dans quel trouble la

diviſion qui s'eſtoit miſe il y a prés de quarante ans entre le Parlement de Toulouſe, & l'Aſſemblée des Etats de Languedoc, avoit jetté ces deux Puiſſances, jalouſes d'un point d'honneur, & attachées à des intereſts particuliers, ſans que les Perſonnes du premier ordre, qui avoient voulu les accommoder, euſſent pû y réüſſir, il fit paroiſtre Mr de Boucherat reveſtu de l'autorité Royale, & aſſis au milieu des Anciens d'Iſraël, les écoutant, leur parlant, décidant, & ce qui

est presque sans exemple, reconciliant sur le champ le victorieux avec le vaincu. Il representa avec combien d'application il avoit remply tous les devoirs d'Intendant de l'Armée qui fut envoyée en Guienne contre les Rebelles dans ces temps aveugles & tenebreux ; ou sous une fausse apparence de bien public & de zele pour le service du Roy, la plusspart des bons Sujets s'estoient égarez parmy les mauvais ; où la France estoit en desordre & le devoir confondu, & ou

enfin la fidelité n'avoit presque plus rien que le nom. Il parla ensuite de ce qu'il avoit fait en qualité d'Intendant de Justice, dans le Languedoc, dans l'Isle de France, dans la Champagne, & dans toutes les autres Provinces qui avoient esté confiées à ses soins. Il y fit voir le Peuple soulagé, la licence reprimée, les abus reformez, les malversations punies, l'ordre retably, & la felicité répanduë partout. Il s'estendit sur l'ardeur avec laquelle il avoit couru dans la haute Guyen-

ne, dans le Comté de Foix, & dans les Sevenes, au secours des Catholiques contre les Ptetendus Reformez. *L'Heresie*, dit il, *qui graces aus Ciel & à la pieté de nostre grand Monarque, est presque entierement détruite aujourd'huy, troubloit alors le repos de nos Freres dans toute l'etenduë de ces Provinces. Ce cruel Monstre avoit rompu les chaisnes qui luy avoient esté données par les Edits de nos Roys. Il commençoit déja à paroître en campagne, il formoit des desseins & des entrepriſes dans les Villes, & l'on estoit sur le*

point de voir renaistre ces temps à jamais déplorables, de carnage & de meurtre, qui ont coûté tant de sang à nos Peres. Mr de Boucherat marche, il court, il vole, il porte avec luy cét Art admirable qui charme les Serpens & les Dragons. A peine a-t'il parlé, & fait retentir de tous costez le nom du Roy, qu'on voit la tranquillité renduë au Peuple de Dieu, en attendant qu'un bras plus puissant que le sien, vienne comme un autre Moyse, le delivrer pour toûjours de la servitude.

Mr de Tessé passa de là aux Emplois qu'a eus Mr de Bou-

cherat depuis la Majorité du Roy. Voicy à peu prés les termes dont il se servit. *Aprés l'avoir consideré comme une de ces Rivieres qui ayant arrosé plusieurs Plaines, roulé ses flots avec majesté pendant un long cours, & laissé par tout les fertiles impressions de sa fecondité, porte enfin ses eaux & ses richesses dans une profonde Mer; admirons le maintenant dans les Conseils du plus grand, du plus sage, du plus parfait de tous les Rois, & le contemplons auprés de ce Monarque comme l'on fait cette Etoile plus brillante que les autres qui com-*

mence & qui finit les jours, ſans ceſſe attachée au cours du Soleil, & qui par ſa qualité bien-faiſante ſemble ne recevoir de ce bel Aſtre une plus grande étenduë de lumiere, que pour en répandre davantage ſur la ſurface de la terre. Que dis-je, le contempler auprés de ce Monarque ! Eh de qui peut-on contempler les Vertus auprés de ce Prince Incomparable.

Il prit là-deſſus occaſion de faire l'Eloge du Roy, & il le fit avec une force d'éloquence que tout le monde admira. *C'eſt icy*, pourſuit-il, *c'eſt icy où je ne connois plus mon ſu-*

jet. Surpris, étonné, ébloüy de tant de lumieres, de tant de grandeurs, de tant de miracles q' i viennent à la fois fraper mes yeux, de quelque coſté que je les tourne, ou ſur la Perſonne, ou ſur les actions de ce grand Prince, je ne ſçay plus ſi je parle, ou ſi je tombe dans le ſilence. Mon imagination emeuë de tant de beautez, de tant de merveilles, ne voyent plus rien que des objets qui le raviſſent & qui l'enlevent. Ouy, Meſſieurs, je ne crains point de le dire. Je voy dans ce Prince reluire tout ce qui peut le plus vivement, le plus ſenſiblement repreſenter ſur

la terre l'Image de la Divinité. L'Estat qui est aujourd'huy son ouvrage, m'offre de toutes parts une face nouvelle, comme si elle sortoit du cahos. Ce n'est plus ce Theatre de duels, de rapines, de Finances ruinées de Loix muettes ou impuissantes, de troubles, d'impieté, ny de mélange de Religions. Je ne trouve par tout que l'ordre, l'union, la Justice, l'abondance, le repos, & parmy tant de douceurs je n'entens plus retentir de tous costez que des cris de joye dans toutes nos Eglises triomphantes de l'Heresie. Ie voy au dehors nos Frontieres si reculées, qu'à

qu'à peine peut-on connoistre où elles ont esté autrefois. Ie vois au dedans tant de magnificence, que si celle des Cieux publie sans cesse les loüanges de son Autheur, celle de la France ne cessera jamais de publier aussi les loüanges du plus puissant Monarque de la Terre. Si je contemple ses Victoires & ses Conquestes, quelle moisson de Lauriers! Tantost je le vois semblable au Dieu des Batailles, tantost semblable au Dieu de la Paix, tantost à celuy des vangeances, & toûjours semblable au Dieu de la Gloire. Si je porte ma veuë sur la vaste étenduë des

BIBLIOTHEQUE NATIONALE IMPR.

Mers, je vois l'esprit de ce Prince plus vaste, & plus profond que la Mer mesme, regnant par tout sur les eaux; d'une main joindre à la France toutes les Parties du Monde par les liens d'un heureux Commerce, pendant que d'une autre main il force les plus fieres Puissances de ce terrible Element, à venir à ses pieds luy faire hommage, & respecter son doigt imprimé sur nos Rivages. D'un autre costé je vois l'Ocean se precipiter dans la Mediteranée, par une voye inconnuë à tous les Siecles; les Rochers & les Deserts transformez en Villes, en Ports, en

Edifices ſomptueux, les Monta-gnes applanies, les Precipices comblez, les Rivieres détournées; enfin vous diriez que la Terre, la Mer, l'Art, la Nature, que tout l'Univers obeit à ſa voix, tant elle eſt ſemblable à celle du tres-haut. Ciel, vous n'en eſtes point jaloux. Ce Prince eſt voſtre plus bel Ouvrage; il eſt le Protecteur de vos Autels, la terreur de vos Ennemis. C'eſt vous qui nous l'avez donné, & vous nous l'avez donné ſi grand & ſi puiſſant, qu'il ſemble que vous ayez enfermé dans ſa Perſonne cette ame univerſelle qui anime le

Monde. Voilà, Messieurs, le Prince qui forme aujourd'huy, ou qui perfectionne les plus grands Hommes de ce Siecle. Voilà le Prince qui par son exemple enseigne aux Rois à bien regner, qui apprend aux grands Ministres l'Art de gouverner les Estats, & aux plus grands Magistrats de la Terre celuy de rendre la Justice; & voilà le divin modelle qui a formé la perfection de Mr le Chancelier dans cette haute region de l'Etat & du Ministere, où les Sujets du premier ordre ressemblent à ces premieres Intelligences du Ciel

qui roulent ſans ceſſe ſur nos Teſtes. C'eſt là, n'en doutons point, c'eſt dans le Conſeil Royal des Finances, où ce grand Homme s'eſt remply de tant de rares connoiſſances, de tant d'excellentes qualitez qui le diſtinguent, & qui l'elevent ſi haut au deſſus de tous les autres Magiſtrats. C'eſt dans cette ſource ſi vive & ſi pure qu'il a puiſé ces grands principes de Juſtice; cette abondance de raiſons & de lumieres qui le rendent digne de nos admirations. Eſprit haut, Genie ſublime, s'il m'eſtoit permis de vous ſuivre, ſi je pouvois percer avec

vous ces nuages ſacrez qui environnent le Trône du plus grand des Rois, entrer dans le ſanctuaire de ſes Secrets & de ſes Miſteres, contempler auprés de vous les admirables reſſorts qui font mouvoir avec tant de gloire la plus belle Monarchie de l'Univers. Que nous verrions de Sageſſe ! que de Tréſors, que de Grandeurs, que de Vertus ! Mais, Meſſieurs, je le perds de veuë dans cette haute region, & je ne puis plus vous le repreſenter que comme dans une perſpective tres-éloignée, ſans ceſſe appliqué à l'étude, à l'admiration des vertus

de ce grand Roy, n'ayant point d'autre objet devant les yeux, dans le cœur, dans l'ame que cette Teſte ſi auguſte, brulant de zele pour ſon ſervice, d'amour pour ſa Perſonne, de paſſion pour la durée de ſon glorieux Regne, & ne reſpirant que le ſalut & la felicité de ſes Peuples. Si nous jugeons du progrez de cette heureuſe étude, comme les Philoſophes jugent des Secrets de la Nature par les effets, nous voyons ſenſiblement l'eſprit de ce grand Monarque regner par tout dans la conduite, dans les actions de Mr le Chancelier. Nous trou-

vons dans ſes paroles cét eſprit de douceur & de majeſté, qui nous fait auſſi-toſt connoiſtre qu'il eſt la bouche du Roy ; dans ſes bien-faits, cette maniere obligeante, plus agreable & plus charmante mille fois que le bien meſme ; dans le diſcernement des Perſonnes & des choſes, cét œil vif & perçant, cette prudence admirable dont parle l'Ecriture ; dans les obſtacles & dans les difficultez, cette grandeur d'ame qui ſurmonte tout, cette pieté ſolide qui ne s'attache qu'à la droite verité, cette pureté de raiſon qui luy fait juger de toutes choſes par le princi-

pe & par la nature des choſes meſmes. Regardez-le au milieu de cette foule de monde, d'affaires, de devoirs qui l'environnent, & qui accableroient tout autre que luy, vous le trouvez toûjours preſent, toûjours exact, toûjours ponctuel, toûjours infatigable, facile pour écouter les malheureux, tendre pour les ſecourir, ferme dans ſes reſolutions, droit dans ſes conſeils, ſolide dans ſes jugemens, humain, affable, religieux. Enfin vous trouvez en luy tant de traits, tant de rayons de l'eſprit du Monarque qui l'anime, que vous reconnoiſſez par tout

ſans peine le Maiſtre dans le Diſciple; & c'eſt de luy qu'il faut que la France vous diſe aujourd'huy par ma bouche ce que Rome a tant vanté du fameux Confident d'Auguſte, que tout autre que luy n'auroit jamais pû ſoûtenir l'éclat d'une vertu ſi vive & ſi agiſſante.

Mr de Teſſé fit connoiſtre enſuite que depuis vingt-cinq ans il ne s'eſtoit preſenté aucune Affaire importante dans le Royaume, où le Roy n'euſt honoré Mr le Chancelier de ſa confiance. Il fit voir la gloire qu'il s'e-

ſtoit acquiſe dans ces diffe-
rens Emplois, & le bien que
la France ayoit receu de ſa
vigilance & de ſon zele. Il
parla de cette funeſte Con-
ſtellation qui avoit paru au
milieu de nos Victoires, de
cette Peſte engendrée des
noires vapéurs de l'Amour,
de l'Ambition, de l'Avarice,
de l'Impieté, pendant le
cours de laquelle nous ne
voyions plus dans l'enceinte
de nos murailles que morts
précipitées, mais toutescruel-
les & toutes extraordinaires,
lors qu'un venin chaud brû-

loit l'un, qu'un poiſon froid glaçoit l'autre, que le Frere eſtoit étouffé par le Frere, le Pere par l'Enfant, le Mary par la Femme, & que la Nature eſtoit éteinte par la Nature meſme, & il n'en parla que pour faire voir avec quelle force, avec quelle penetration Mr le Chancelier animé de cet Eſprit de ſageſſe que le Roy luy avoit communiqué, & auquel nul Ennemy ne peut reſiſter, eſtoit allé juſqu'au fonds des abiſmes du cœur humain juſqu'au fonds des entrailles

de la terre, chercher & combatre ce Demon domestique dont il avoit heureusement triomphé. Aprés cela il fit un fort beau Portrait de la modestie de ce grand Homme, & ayant dit qu'on ne le trouvoit jamais dans le repos, qu'un Employ suivoit immediatement l'autre, tantost pour le Public, tantost pour le Particulier, & qu'il estoit toûjours semblable à cette favorable Divinité des Anciens, par tout l'azile des miserables, par tout le fleau des Injustes, par tout

110 MERCURE
la ressource des opprimez,
en un mot, par tout l'Image des Vertus de son Prince,
il ajoûta, pour finir ce grand
Tableau, qu'une vertu aussi
pure & aussi éprouvée que la
sienne, luy avoit fait meri-
ter à juste titre la place émi-
nente qu'il rempliſſoit, &
qui ne connoist rien au dess-
sus d'elle que le Trône des
Rois; qu'il y avoit eu des
temps malheureux, où les
plus hautes Dignitez de la
France avoient esté comme
en proye aux passions, aux
caprices, aux cabales, aux

hazards, & ſouvent le prix d'une honteuſe ſervitude, plûtoſt que la recompenſe de la Vertu, mais que nous vivions ſous un Prince, dont le Trône plus brillant mille fois par l'éclat de ſa Perſonne, que par celuy de ſa Couronne, n'eſtoit ouvert qu'aux hommes du premier Ordre, à ces Genies extraordinaires, qui libres de paſſions, conſommez par une longue ſuite de travaux, dévoüez au ſalut de ſon Etat, & formez ſur ſes exemples, eſtoient plûtoſt des Anges que des hommes.

Je remets encore juſqu'au mois prochain à vous parler de l'Oraiſon Funebre prononcée dans l'Egliſe de l'Hoſtel Royal des Invalides, par Mr l'Abbé Fléchier, nommé à l'Eveſché de Lavaur, le jour que Mr le Contrôleur General y fit faire un Service pour feu Mr le Tellier, Chancelier de France. Quoy qu'on ait pû vous en dire, on ne vous en peut avoir trop dit. Ce Panegyrique paſſe pour un Ouvrage achevé, & je me tiens ſeur que vous en croirez ſans peine le té-

mo'gnage qu'en rend cette Lettre. Elle eſt de M^r l'Abbé Faydit, dont la réputation vous eſt connuë.

A M. L'EVESQUE DE LAVAUR.

MAdame de Mayerchroon, Ambaſſadrice de Dannemarch, & Mademoiſelle du Tillet, Niece de M^r Daurat, ſont enchantées de voſtre Eloquence, Monſeigneur, & m'ont prié de vous en faire leurs complimens. Je m'en ſuis chargé

avec d'autant plus de plaisir, que je cherchois l'occasion de vous faire les miens sur la nouvelle Dignité dont venez d'estre revestu, & que vous allez honorer par vostre merite. Je vous les aurois faits plûtost, si j'avois sceu précisément en quel endroit de Bretagne vous faisiez la guerre à l'Heresie. La gloire de vos Armes ne m'a pas esté inconnuë, mais le champ de Bataille l'estoit. Je n'ay point esté surpris de vos Victoires, sçachant que l'épée de la Parole de Dieu entre vos mains, est telle que le Prophete dépeint celle d'un grand Conque-

rant d'Asie, fort polie & bien li-
mée d'une part pour briller, &
fort aiguë & tranchante de l'au-
tre pour blesser les méchans, Ut
splendeat limatus est, acu-
tus est ut vulneret. *Le moyen*
de vous resister, puis qu'on dit
que vous sçavez encore mieux
confondre les Heretiques que loüer
les Heros? Vous nous en fistes un
charmant de Mr le Tellier.

Ie me trouvay prés d'un Aveu-
gle, qui est fort éclairé d'esprit;
c'est Mr l'Abbé Deffiat. Il re-
mercia Dieu tout haut, aprés
vous avoir entendu, de ce qu'il
luy avoit osté les yeux, & non

les oreilles, préferant, disoit-il, la lumiere de vos Discours à celle du Soleil, & aimant mieux estre en estat d'entendre les uns, que de voir l'autre. Vn de mes Amis qui a fort voyagé, m'assuroit dernierement qu'il avoit veu à la Meque un Turc qui s'estoit crevé les yeux aprés avoir veu le Tombeau de Mahomet, de peur de les soüiller par la veuë d'autres objets. Ie vous répons, Monseigneur, que je boucheray desormais mes oreilles pour ne plus entendre d'autres Orateurs. Vous estes le fleau de ceux qui parlent en public. Le moyen qu'on nous ecoute apres vous avoir entendu!

Vidi quanta ſub nocte jaceret
Noſtra dies.

En ſortant des Invalides, je fus tenté de faire ce que le Pere Joubert Cordelier m'a dit qu'il avoit fait après avoir oüy le Sermon de l'Ambition, du Pere Bourdaloüe qui eſt un de ſes Chefs-d'œuvre. Il brula tous les ſiens, & en fit un ſacrifice à ce grand Predicateur. J'ay failly à vous en faire un des miens.

Je n'ay point de regret, Monſeigneur, de n'eſtre point né au temps des Demoſthenes & des Ciceron. Je trouve en vous tout

ce qu'ils avoient de grand & d'elevé, & je ſçay bon gré à noſtre amy Mr l'Abbé de la Chambre qui dit, qu'il ne faut plus que les Orateurs jurent par les Manes de ceux qui ſont morts dans la Bataille de Marathon, mais bien par les illuſtres Morts dont vous avez fait les Oraiſons Funebres. J'ay du chagrin ſeulement de n'avoir pas vêcu du temps de nos Peres, que ces bonnes gens admiroient des Diſcours fort inſipides. J'aurois valu quelque choſe en ce temps là; mais par malheur pour moy vous avez mis noſtre Siecle dans un autre gouſt.

Ce que je vais vous dire l'eſt de bien du monde.

J'ay une petite Maiſon de Campagne, où pour tout ornement j'ay fait peindre les ſept plus grands Perſonnages qui ayent jamais eſté chacun en leur genre, & que je regarde comme les ſept miracles du Monde; Monſieur le Prince pour la Guerre; Mr Deſcartes pour la Phyſique; Mr Arnauld pour la Science de la Religion & la Polemique; Mr de Corneille pour la Tragedie; Mr de Lully pour la Muſique; Mr le Brun pour la Peinture; & vous, Monſeigneur, pour l'E-

loquence. Le Roy est au dessus de tous vous autres, qui répand ses rayons pour vous éclairer & vous échauffer au travail.

Hæc sunt ætatis septem Miracula nostræ,
Lullius, Arnaldus, Condæus,
Cartesiusque
Et tragico Princeps Cornelius
ille cothurno,
Et Brunnus pictor, dicendique
arte Magister
Flexierus. Lodoix tamen hos
super eminet omnes.

Il y a en bas un petit homme qui vous admire & qui vous regarde tous avec des Lunetes de longue veuë. C'est vostre tres-

humble

humble & tres-obeïssant Servi-
teur,

FAYDIT.

28. Mars 1686.

Sur la fin du dernier mois, on eut avis d'Heidelberg, que la Princesse Charlote de Hesse, Electrice Palatine Doüairiere, y estoit morte aprés une longue maladie. Elle nâquit en 1627. Elle étoit Veuve de Charles-Louys, Comte Palatin, Electeur, qu'elle avoit épousé en 1650. Elle en avoit eu Charles, Electeur Palatin, mort depuis un an, & Charlote Elizabeth, ma-

riée le 16. Decembre 1671. à Philippes de France, Monsieur, Duc d'Orleans, & Frere unique du Roy. C'estoit une des plus genereuses Princesses qu'on ait jamais veües en Allemagne. Elle estoit Fille de Guillaume V. dit le Constant, Landgrave de Hesse-Cassel, mort en 1637. & d'Emelie-Elizabeth de Hanavv, qui a esté une Heroïne de nostre Siecle, ayant relevé par les Armes les Etats de Guillaume VI. son Fils, qui estoient ruinez; & les ayant accrus en 1648. par le

Traité de Munſter, de l'Abbaye d'Hirsfeld, de pluſieurs Bailliages, du Territoire de Gelinghen, & de la Ville de Marpurg, qui eſtoit autrefois le lieu de la reſidence du Landgrave de ce nom, car la Heſſe fut diviſée ſur la fin du ſeiziéme Siecle en trois parties, qui appartenoient à trois Branches de cette Maiſon; ſçavoir Caſſel, Darmſtad, & Marpurg. Cette derniere ayant manqué, la plus grande partie de ſes biens eſt rentrée dans la Branche de Caſſel, qui eſt l'aiſnée. Guil-

laume VI. Landgrave de Heſſe, Frere d'Emilie, mariée en 1648. à Henry Charles de la Tremoille, Prince de Tarante, & de Charlote, Electrice Palatine Doüairiere, dont je vous apprens la mort, eſtant décedé en 1663. laiſſa d'Heduvige Sophie, Fille de George-Guillaume, Electeur de Brandebourg, Guillaume VII. Landgrave de Heſſe-Caſſel, né en 1651. La Maiſon de Heſſe eſt une des plus illuſtres d'Allemagne par ſon ancienneté, & par les grands Hommes qu'

elle a produits. Elle tire son origine des anciens Ducs de Brabant, & de Charlemagne, du costé des Femmes. Celle de Hanavv est aussi tres-ancienne. Hanavv, Ville & Comté de l'Empire dans la Veteravie, dépend du Comté qui porte ce nom.

Madame la Marquise de Saint Remy mourut icy le 10. de ce mois. Elle avoit épousé en premieres Noces Mr de Rezé, & estant demeurée Veuve fort jeune, elle se maria avec Mr le Marquis de la Valliere, dont elle

eut feu Mr le Marquis de la Valliere, Pere de Madame la Ducheſſe de Choiſeul, & Madame de la Valliere, Ducheſſe de Vaujour, qui porte le nom de la Baume-le-Blanc. C'eſt une Maiſon de Bourbonnois, établie en Touraine depuis un Siecle & demy, & alliée à la Maiſon de Beauvau, & aux plus anciennes de cette meſme Province. Elle avoit épouſé en troiſiémes Noces Mr le Marquis deS. Remy, premier Maiſtre d'Hoſtel de feu Monſieur le Duc d'Orleans. Il eſtoit

de la Maiſon de Courtalvert, l'une des plus conſiderables du Maine, dont Mr le Marquis de Pezé eſt l'aiſné. Elle en a eu une ſeule Fille, qui eſt Veuve de Mr le Marquis d'Entragues, en Lyonnois. C'eſtoit une Dame d'une tres-grande vertu.

On a fort parle icy d'une Avanture, qui n'a pû ſe terminer que par un Arreſt du Parlement. Je me préparois à vous la conter dans mon ſtile ſimple, quand il m'eſt tombé entre les mains une Lettre de Mr Vignier, où je

l'ay trouvée écrite en Vers avec beaucoup d'agrément. Je vous l'envoye, eſtant aſſeuré que vous la lirez avec plaiſir.

A MADAME LA MARQUISE DANGUITAR.

A S. SIMON.

A Paris, ce 28. Mars 1686.

JE connois, Madame, qu'une faute en fait commettre cent, & qu'aprés avoir manqué pluſieurs fois à ſon devoir, on ne ſçait plus comment y rentrer. Il me falloit pour cela un Arreſt de la Cour

auſſi agreable que celuy qui a eſté rendu à la grande Tournelle Samedy dernier 23. Mars.

Un Galant à bonne Fortune,
Qui peut. eſtre jamais n'en avoit eu pas une,
Un de ces vains extravagans,
Qui font les beaux, les Intrigans,
Qui ne trouvent jamais de Perſonnes Cruelles
Et qui, ſi l'on en croit leur ſotte vanité,
Ont eu mille faveurs des Dames les plus belles,
Fut n'aguere puny de ſa temerité.
Dans le milieu d'une débauche
Ce beau Galant s'eſtoit vanté

Que dans toute sa Ruë à droit,
ainsi qu'à gauche
Il n'estoit aucune Beauté
Dont il n'eût esté bien traité.
Le beau Sexe outragé s'assem-
ble,
On s'anime, on confere en-
semble;
Jugez ce qui fut dit, quels Ar-
rests on donna
Et combien l'on se déchaisna.
Aprés beaucoup de bruit, cette
Troupe nombreuse
Se rendit aux Avis d'une Sage
Boiteuse:
Car il est à noter qu'où la chose
arriva,
Cinquante entre deux cens mar-
chent cahin caha;
Cette Boiteuse dit, que pour van-
ger l'outrage

Il falloit ſe ſaiſir de ce laſche Im-
poſteur,
Et que ſur ſon honneur
Elle leur promettoit de le rendre
plus ſage.
Pour en venir à bout on fit tous
les appreſts;
Le Galant viſitoit ſouvent une
Voiſine,
Qui malgré ſon humeur ba-
dine
N'eſtoit pas dans ſes intereſts.
C'eſt là qu'on le ſurprit, fort é-
loigné de croire
Qu'il ſeroit le ſujet d'une plai-
ſante Hiſtoire.
On le prend au colet & dans le
meſme inſtant
On le lie, on le deshabille,
Chacun avec grand ſoin l'épouſ-
ſette, l'étrille,

On le meine Tambour bat-
tant,
Chaque coup eſt ſuivy d'une
nouvelle injure,
Puis on le laiſſe ſeul pleurer ſon
avanture.
Aprés s'eſtre ſi bien vangé,
Le Sexe ayant pour Chef cette
Boiteuſe habile,
Alla ſe plaindre en Corps au Juge
de la Ville,
De ce faux Détracteur qui l'a-
voit outragé.
Noſtre pauvre Etrillé plein de
honte & de rage,
Ne perdit pas courage,
Et pour avoir raiſon d'un ſi vi-
lain affront,
Quoy que moins prompt,
Il vint auſſi faire ſa plainte.
Le Juge, homme judicieux,

Ne se fit pas peu de contrain-
te
Pour conserver son serieux.
Avez-vous preuve convain-
cante,
Luy dit-il d'un air assez doux,
Ou quelques bons Témoins de
l'injure outrageante
Dont vous venez vous plain-
dre à Nous?
Pour preuve & pour Témoins
de sa méchante affaire
Nostre homme n'auroit pû mon-
trer que son Derriere,
Mais il falloit pour rendre un
Jugement
Un plus grand éclairciſſement;
Cependant comme la Justice
Veut quelquefois qu'on use d'ar-
tifice,
Le Juge le questionna

Sur la cruauté de ces Dames,
Puis il le condamna
A reparer l'honneur de ces hon-
neſtes Femmes.
A ce rigoureux Jugement,
Penetré de douleur extrême
Il appelle à la Cour contre le
Juge meſme;
Qui ne s'en faſcha nullement,
Non plus que la Boiteuſe.
Cette bonne Solliciteuſe
N'oublia pas de faire ſon Pa-
quet
Pour ſe preſenter au Parquet,
Avec cinq autres bonnes lan-
gues
Qui firent de belles Haran-
gues,
On plaida Samedy la Cauſe au
Parlement,
Où l'Appellant inconſiderément

Voulut de ſa Preſence
Honorer l'Audience.
Chacun ſur luy jettoit les yeux,
Et Moliere jamais ne fit de Co-
medies
Où l'on ſe ſoit diverty mieux.
On mit hors de Cour les Par-
ties,
Condamnant le Battu de payer
les Dépens
Au prudent Juge d'Orleans.

Avoüez, Madame, que vous me quitteriez tous les Mois pour une pareille Lettre. Encore qu'elle ne ſois pas trop du temps où nous ſommes, je n'ay pû m'empeſcher de vous faire part de cette Hiſtoriette. C'eſt aſſez qu'elle

aille vers vous pour ne pas manquer de Commentaires & de reflexions. Je suis avec beaucoup de respect, Vostre, &c.

Il s'est fait à Privas une Mission qui a produit de grands fruits. Privas est une Ville dans le Vivarets, qui a soûtenu l'Heresie jusqu'à la Rebellion, en sorte qu'on fut obligé de l'assieger pour la réduire à l'obeïssance. On en bannit tous les Religionnaires, ce qui fut cause qu'il y resta peu de monde. Il y a presentement environ quin-

ze cens Habitans, dont huit cens ne se sont convertis que depuis le mois de Septembre dernier. C'est seulement depuis ce temps-là qu'ils ont esté receus dans la Ville. Les Pretendus Reformez se tenoient dans le voisinage, & quand quelque Famille se convertissoit, ces nouveaux Convertis venoient demeurer, ou dans la maison de leurs Peres, ou dans quelque autre maison ruinée que la Ville leur donnoit, à condition de la rétablir. C'est ainsi que plusieurs Familles s'y

ſont retirées depuis le Siege, outre les Catholiques de naiſſance, qui ſont en fort petit nombre, y ayant tres-peu de perſonnes dans Privas qui n'ayent eſté de la Religion de Calvin, ou au moins dont les Parens ne l'ayent profeſſée. On doit les premieres Converſions au zele de Mrs du Seminaire de Viviers, les ſuivantes aux Inſtructions de Mr le Curé de Privas, & les dernieres à la Pieté du Roy, qui n'a plus voulu ſouffrir en France d'autre Religion que la Catholi-

que. Le Pere Hierôme de Lyon, & quelques autres Capucins y ayant esté envoyez pour Missionnaires, ils firent l'ouverture de leur Mission par une Procession generale, & par un Sermon qui fut suivy de la Benediction du Saint Sacrement. Ils declarerent qu'il y auroit tous les jours une Predication à six heures du matin, & ensuite une Messe; qu'à une heure aprés midy on feroit un Catechisme, & que tous les soirs il y auroit une seconde Prédication, à la fin

de laquelle on donneroit la Benediction du Saint Sacrement. Les nouveaux Catholiques ayant eſté fort aſſidus à tous les Sermons de la premiere ſemaine, la pluſpart demeurant dans l'Egliſe pour entendre la Meſſe, & ne ſortant point le ſoir lors qu'on donnoit la Benediction, ces zelez Miſſionnaires leur dirent qu'il eſtoit temps qu'ils ſongeaſſent à remplir tous les devoirs de bons Catholiques en ſe préparant à ſe confeſſer, & à recevoir la Communion,

mais que pour éviter l'embaras, ils jugeoient à propos de leur assigner des semaines differentes; la premiere pour les Filles, la seconde pour les Femmes & les Veuves, la troisiéme pour les hommes & les jeunes Gens, & la derniere pour tous ceux qui étoient au dessous de dix-huit ans. En mesme temps ils exhorterent les Filles de penser à leur conscience, & de se confesser dans la semaine où l'on commençoit d'entrer, afin que le Dimanche suivant elles pûssent commu-

nier toutes enſemble. Le lendemain Mr l'Eveſque de Lodeve arriva. Il viſitoit pour Mr l'Evêque de Viviers toutes les Paroiſſes de ce Dioceſe, où il y a de nouveaux Catholiques, & il fut charmé de voir la ferveur de ceux de Privas. Il l'alluma encore plus par les fortes Exhortations qu'il leur fit, en ſorte qu'ils beniſſoient Dieu de ſon arrivée. Ce Prelat leur fit ſçavoir qu'il adminiſtreroit le Sacrement de Confirmation à ceux qui ſeroient en eſtat de le recevoir, & les ayant

exhortez à s'y préparer, il confirma cinq cens personnes de l'un & de l'autre sexe, parmy lesquelles se trouverent tous les Chefs de Familles nouvellement cóverties, hommes & femmes, & entre autres deux Ministres. Il y en avoit un troisiéme, mais Mr l'Evêque de Lodeve trouva à propos de ne luy administrer ce Sacrement que sur les lieux où il avoit fait les fonctions de Ministre. Quoy que les Missionnaires eussent confessé indifferément tous ceux qui s'estoient presen-

trez, pour les mettre en eſtat de profiter d'une occaſion ſi favorable, il n'y eut pourtant que les Filles qui communierent le Dimanche, ſuivant l'ordre qu'ils avoient cru devoir établir. Afin qu'une ſi ſainte action paruſt plus édifiante, ils les prierent de s'habiller ce jour-là de blanc, & d'avoir chacune un Cierge à la main pour aſſiſter à la Proceſſion, qui ſe devoit faire immediatement avant leur Communion. Elles ſe trouverent à l'Egliſe, à l'heure marquée, au nombre

nombre de deux cens, & le Crucifix fut mis entre les mains de celle qui avoit demandé à le porter. On entonna les Litanies. Elles continuerent à les chanter, sortant de l'Eglise deux à deux, & marcherent ainsi fort devotement, suivies de Mr le Curé, & de quelques Ecclesiastiques, qui chantoient des Motets en Fauxbourdon. Aprés eux marchoient quantité d'hommes & de Femmes, dont la foule fit connoistre que cette Ceremonie ne les choquoit pas. A leur retour

elles ſe placerent dans l'endroit qu'on leur avoit préparé. Mr le Curé commença la Meſſe, pendant laquelle un des Miſſionnaires produiſoit à haute voix des Actes de Foy, d'Eſperance, de Charité, de regret & d'humilité, alternativement avec un Eccleſiaſtique, qui chantoit en Plein-chant quelques paroles de l'Hymne *Pange lingua*. A la fin de la Meſſe, le Pere Loüis leur fit une courte, mais forte Exhortation, qui attira les larmes de la pluſpart de ces Filles. Enſuite on

leur donna la Communion, aprés laquelle le mesme Missionnaire produisit les Actes d'Actions de graces comme il avoit produit les autres pendant qu'on disoit une seconde Messe qu'elles entendirent. La Ceremonie finit par le *Pater* & l'*Ave* que Mr. le Curé recita cinq fois à haute voix, afin que faisant toutes la mesme priere avec luy, elles pussent gagner l'Indulgence de la Mission. Les Femmes ne firent pas moins éclater de zele à se venir confesser pendant

leur Semaine. Elles demanderent qu'il leur fuſt permis d'orner l'Autel, ce qu'elles firent d'une maniere fort propre, donnant quantité de Cierges pour l'éclairer. Le Dimanche elles ſe rendirent à l'Egliſe, chacune avec un Cierge & un Voile blanc, que les Miſſionnaires les avoient priées de prendre, pourveu qu'elles n'y euſſent pas une entiere repugnance. Elles eſtoient environ trois cens. Le Crucifix fut porté par l'une d'elles, & l'on fit les meſmes

Ceremonies qu'on avoit faites la premiere fois. Les Hommes ne voulurent point ceder aux Femmes, & ils envoyerent cent cinquante Cierges pour illuminer l'Autel. Ce jour là fut distingué par une Procession solemnelle du S. Sacrement. La rigueur du temps qui par la violence du froid sembloit mettre quelque obstacle à cette devotion, ne servit qu'à faire paroistre la ferveur de ceux pour qui se faisoit la Ceremonie. Quatre cens Hommes & jeunes gens qui

composoient la Procession, marchoient fort modeste-ment un Cierge à la main & la teste nuë. Il y en eut un qui paroissant tout transy de froid, demanda à un Ec-clesiastique s'il ne pourroit pas mettre son Chapeau. Comme on luy eut répondu qu'il valoit mieux qu'il se re-tirast, & qu'il en avoit la li-berté, il ne voulut point le faire, preferant le plaisir de suivre le bel exemple des au-tres au soulagement qu'il au-roit receu. Ce qui rendit cet-te Procession encore plus ce-

lebre aux yeux de ceux qui connoissent les Habitans de Privas ; c'est que pour faire triompher l'Auguste Mistere de l'Eucharistie, les Missionnaires avoient choisy quatre nouveaux Convertis pour porter le Dais, sçavoir deux Gentilshommes, le Sindic, & un Bourgeois de la Ville. Quatre jeunes Avocats, aussy nouveaux Convertis, marchoient devant eux portant chacun un Flambeau. Les ruës estoient tapissées, & l'on fit trois décharges de Mousqueterie pour honorer le

Sacrement. Au retour on trouva l'Eglise entierement éclairée. On en avoit bouché toutes les feneſtres, & la clarté qui venoit des Cierges ſervit à augmenter le recueillement de ces nouveaux Catholiques. Ils entendirent la Meſſe fort devotement, parurent touchez de tout ce que leur dit le Pere Loüis, entendirent une ſeconde Meſſe pour Actions de graces, & ſe retirerent tres-ſatisfaits aprés avoir gagné les Indulgences. Cette Proceſſion toucha les cœurs endur-

cis, & les Missionnaires qui croyoient n'avoir qu'à prescher dans la derniere Semaine, furent obligez de confesser plus de deux cens personnes de l'un & de l'autre Sexe qui avoient manqué à faire leurs devotions avec les autres. Le Dimanche suivant on fit la Procession des Enfans qu'on avoit instruits dans les Catechismes. Ils estoient au nombre de cent. Ceux qui se trouverent assez avancez en âge communierent avec beaucoup de devotion. L'apres-

dînée l'Egliſe ſe remplit de monde pour commencer la Ceremonie de planter la Croix. Comme on devoit aller proceſſionnellement au lieu choiſy pour cela, une Demoiſelle convertie depuis un an aprés une opiniâtreté qui paroiſſoit invincible, demanda à porter le Crucifix. Il luy fut donné, & elle marcha ſuivie de toutes les Filles deux à deux, de toutes les Femmes, des jeunes Gens, & de tous les Hommes dans le meſme ordre, & dans un profond ſilence. Enſuite pa-

roiſſoient vingt Soldats portant une Croix de Cheſne de la hauteur de quarante pieds, & la Proceſſion eſtoit terminée par Mr le Curé & quelques Eccleſiaſtiques. Lorſque l'on fut arrivé à trente pas des Murs hors de la Ville, qui eſtoit le lieu où l'on devoit planter cette Croix; les Charpentiers l'éleverent ſur les ruines d'une Tour, leſquelles eſtant détachées formoient une eſpece de petit Calvaire. Mr le Curé la benit ſolemnellement, & le Pere Loüis fit une Exhorta-

tion tres-vive, pour exciter tout le monde à former des Actes d'un vray repentir. Ils le firent tous sans hesiter, & ce Pere les voyant touchez par ce mouvement, leur cria qu'ils demandassent misericorde. L'air retentit aussi-tost jusques à trois fois de cette parole penitente. Aprés cela Mr le Curé baisa la Croix, ainsi que les Ecclesiastiques & les Missionnaires. Les principaux de ces nouveaux Convertis s'empresserent pour faire la mesme chose, & les autres baiserent la terre de-

vant la Croix, parce que la Ceremonie auroit duré trop long-temps, ſi on euſt voulu attendre que chacun luy euſt donné le meſme ſigne de veneration. On retourna dans le meſme ordre à l'Egliſe, & l'on y chanta le *Te Deum*.

Les Habitans rendirent d'eux-meſmes dés le commencement de la Miſſion, les Livres dont ils ſe ſervoient dans l'exercice de la Religion Pretenduë Reformée. Il s'eſt trouvé environ quatre-vingt perſonnes qui ont demandé à differer leur

communion, pour avoir le temps de se faire mieux instruire, & l'on y a consenty. Le jour des Cendres ils se soûmirent sans peine à la Ceremonie de l'Eglise, & pendant tout le Caresme ils ont esté fort assidus au Sermon, & ont entendu la Messe presque tous les jours, quoy que leurs grands biens consistant en vignes, les Ouvriers, les Maistres & les Domestiques ne pussent se dispenser d'un travail qui ne pouvoit estre remis à un autre temps. Tous ces nouveaux Convertis vou-

lant perſuader encore plus ſenſiblement Sa Majeſté de leur ſincere retour à l'Egliſe, luy ont envoyé un Acte paſſé dans une Aſſemblée de Ville, & ſigné de ſoixante des plus conſiderables d'entre eux, par lequel aprés avoir remercié le Roy de leur avoir fait connoiſtre la bonne Religion, dans laquelle ſeule ils ſont convaincus qu'ils peuvent trouver leur repos & leur ſalut, ils luy demandent pardon de la faute de leurs Peres, luy jurent une fidelité inviolable,

& comme s'ils vouloient luy répondre non seulement d'eux & de leurs Familles, mais encore de tous leurs Descendans, ils asseurent Sa Majesté qu'ils mettront un pareil Acte dans les Archives de la Ville, pour estre un monument eternel de la bonté que le Roy a euë pour eux, & de l'engagement que la Ville a contracté, sur tout dans cette occasion, de luy estre fidelle, & de soutenir l'interest de Sa Majesté au peril de leurs vies. C'est ainsi que cette Ville infortu-

née pour avoir esté autrefois le theatre de la revolte contre l'Eglise & contre son Prince, mais heureuse maintenant par sa conversion qui paroist parfaite, peut servir d'exemple & de modelle à beaucoup d'autres. Aussi quantité de gens fort éclairez ont-ils publié que l'on pouvoit dire de Privas ce que S. Augustin à dit des Donatistes dans son Epitre à Boniface, que dans les lieux où l'Heresie a paru plus acharnée contre la Religion, les Habitans font gloire d'estre

plus attachez aux interests de l'Eglise, & plus zelez à donner des marques d'une veritable conversion.

Je vous ay appris celle de Mr le Comte de Madaillan. Voicy des Vers qu'il a presentez à Sa Majesté depuis ce temps-là. Ils en ont esté fort bien receus, & on les a lûs à la Cour avec applaudissement.

AU ROY.

SI ce n'eſt point trop entrepren-
dre,
Que d'oſer par ces Vers quelque com-
pte vous rendre
Des raiſons qui m'ont fait le plus
d'impreſſion,
Pour me faire embraſſer voſtre Reli-
gion;
Pour commencer à vous le dire,
Voicy par où l'on a commencé de
m'inſtruire;
C'eſt par me faire entrer dans la re-
flexion
De la longue ſucceſſion
Qu'on voit de tous les temps dans
l'Egliſe Romaine,

(Succeſſion qui m'a toûjours fait de la peine)

Enſuite j'ay voulu, pour ne m'y tromper point,
Continuer ainſi toûjours de point en point
A m'inſtruire de vos Myſteres,
Avec des Gens verſez en pareilles Matieres,
Qui voulant achever par ma réünion
L'Ouvrage de ſiré de leur Inſtruction,
M'ont fait voir clairement, quoy qu'on faſſe, ou qu'on diſe,
Qu'il n'eſt point de Salut hors de la Sainte Egliſe.
Aprés ils m'ont parlé de la neceſſité
De ſe ſoûmettre à ſon autorité,
Comme pour le Salut d'un point fort neceſſaire,
Et puis ils m'ont prouvé que dans le Sacrement

Jesus-Christ est réellement,
Mais que sans raisonner à fonds sur
la maniere,
Il faut en l'adorant s'y soûmettre &
se taire.
Jusque là, SIRE, ils m'ont assez
bien éclaircy,
J'ay goûté leurs raisons, mon ame en
est contente,
Mais ce qui m'embarasse & ce qui me
tourmente,
C'est qu'ils m'ont fait connoistre
aussi,
Que quelque réuny qu'on puisse estre
à l'Eglise,
La maniere fust-elle entierement soû-
mise,
Sans Grace l'on n'y fait que d'inutiles
Vœux.
Et mesme sans Grace efficace
L'on n'y peut jamais, quoy qu'on
fasse,

Ny bien vivre, ny vivre heureux.
Ainſi malgré tant de raiſons certai-
nes,
Elles demeureront inutiles & vaines,
Puis que je n'y vivray jamais que
malheureux,
Sans conſolation, comme ſans eſpe-
rance,
Si vous, dont les bontez font le bon-
heur de tous,
Ne me donnez au moins quelque
aſſeurance
De recevoir un jour quelques graces
de Vous.

Mais celle que mon cœur deſire
Avec le plus d'ardeur & d'empreſſe-
ment, SIRE,
De voſtre Auguſte Majeſté,
C'eſt qu'Elle veuille bien agréer mes
ſervices,
Et les vœux que je fais pour ſa proſpe-
rité,

En luy voüant un cœur plein de fidelité,
Comme le plus parfait de tous les Sacrifices.

Ce ne font pas ſeulement les Pretendus Reformez qui abjurent leur fauſſe Religion. Le grand mouvement qui ſe fait en France pour faire rentrer les Egarez dans la vraye voye du Salut, fait ouvrir les yeux aux plus Infidelles. On en a un exemple dans Levi de Saluzzo, natif de Turin. C'eſtoit un Juif tres-ſçavant dans la Litterature Judaïque & dans les

Langues, outre l'Hebraïque qu'il poſſede parfaitement. Il fut baptiſé le Mardy 26. du mois paſſé, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Verſailles, par Mr l'Eveſque de Soiſſons, qui avoit pris ſoin de le convertir. Il eut pour Parain Mr le Duc de Montauſier, & pour Marraine Mademoiſelle d'Uzez, ſa petite Fille, qui l'ont nommé Charles.

Je vous ay mandé depuis quelques mois, que Mr l'Abbé de Quincé avoit eſté nommé à l'Eveſché de Poitiers. Tout le monde connoiſt ſon merite,

merite, & l'application qu'il a toûjours euë à remplir tous ſes devoirs. Il a examiné ſerieuſement ceux qu'impoſe la Dignité de l'Epiſcopat, & ſa ſanté toûjours incertaine ne le laiſſant pas en eſtat de s'en acquiter avec la vigilance & l'exactitude qui luy paroiſſent d'une obligation indiſpenſable dans un ſi haut Miniſtere, il a ſupplié le Roy de vouloir agréer ſa démiſſion. Comme l'Eveſché de Poitiers demandoit un ſçavant homme, pour affermir les Proteſtans qui y eſtoient

en grand nombre, dans la veritable créance qu'ils viennent d'embraſſer, Sa Majeſté en a pourveu Mr l'Eveſque de Treguier. Vous ſçavez, Madame, la réputation qu'il s'eſt acquiſe ſous le nom du Pere Saillant, Preſtre de l'Oratoire. On connoiſt par là que le Roy ne rend pas ſeulement juſtice au merite, mais qu'en donnant au particulier, il fait encore du bien au general.

Il y a quelques années que je vous fis une exacte & entiere deſcription de tous les

Appartemens de Verſailles, & de ce que l'on appelle tenir Apartement. La Muſique eſt du nombre des divertiſſemens que l'on y prend les jours qu'on le tient. Non ſeulement les plus beaux Airs de M^r de Lully y ſont chantez, mais encore ceux des Maiſtres de Muſique qui ont quelque diſtinction, & dont les Ouvrages ont fait bruit. Cela fait qu'ils s'empreſſent tous à travailler, & qu'ils cherchent de belles paroles, parce que lors qu'ils ſont aſſez heureux pour en

avoir, ils sont seurs que leur Musique paroistra beaucoup davantage. C'est ce qui arriva dernierement au Sieur Marets, qui ayant mis en Musique l'Idille que je vous envoye, le fit chanter aux Apartemens en presence de toute la Cour. Il y arriva une chose extraordinaire, & qui fait connoistre son grand succés. Madame la Dauphine en fut si contente, qu'elle le fit recommencer sur l'heure. Tous ceux qui l'avoient déja oüy, l'entendirent une seconde fois, &

témoignerent y prendre un nouveau plaiſir. Il fut encore chanté le jour d'Appartement ſuivant. Je vous ay ſouvent parlé des Ouvrages de Proſe & de Vers, & de differens caracteres, de l'Auteur des paroles, c'eſt tout ce que je vous en diray aujourd'huy. J'eſpere vous envoyer le mois prochain quelques endroits notez de l'Idille.

IDILLE DRAMATIQUE.

SCENE I.

La France, la Paix, le Repos, les Plaisirs, Chœur.

LA FRANCE.

VEnez, aimable Paix,
Venez, Repos tranquille,
La France pour jamais
Doit estre vostre azile.

LE REPOS.

Allons, aimable Paix.

LA PAIX.

Allons, Repos tranquille.

Le Repos & la Paix enſemble.

La France pour jamais
Doit eſtre noſtre azile.

Chœur.

Venez, aimable Paix, &c.

La Paix & le Repos.

Arreſtons dans ces lieux les Ieux &
les Plaiſirs,
De nos plus doux bienfaits combions
tous les deſirs,
Faiſons que tout repoſe,
Et ne ſouffrons d'autres ſoûpirs
Que ceux que l'Amour cauſe.

Entrée des Plaiſirs & des Jeux, qui ſe mêlent avec les Bergers qui danſent.

Trois Plaiſirs chantent.

Dans ce beau ſejour
Les craintes ſeroient vaines;
Les Plaiſirs tour à tour
En banniſſent les peines,

On n'y porte d'autres chaiſnes,
Que les chaiſnes de l'Amour.

Une Bergere.

On ne voit dans ce Boccage
Que les Ieux les plus charmans.
C'eſt icy que l'on s'engage,
Sans connoiſtre les tourmens.
On ne craindra plus les peines
Dans un ſi charmant ſejour,
On n'y porte d'autres chaiſnes
Que les chaiſnes de l'Amour.

ENTREE.

Les Bergeres s'en vont avec les Plaiſirs.

Les Bergers reſtent ſeuls.

SCENE II.

Tirsis, Iris, Lisandre.

TIRSIS.

Vivons nos jeunes Bergeres,
Les Ieux & les Plaisirs s'attachent à
leurs pas,
Les Bergers ne se plaisent gueres
Où les Bergeres ne sont pas.

LISANDRE.

Allez, Bergers, dans ce Boccage,
Vous qui vivez contens dans l'Em-
pire amoureux,
Les Ris, les Ieux, le Badinage
Sont faits pour les Amans heu-
reux.
Ie voy danser Tirsis, il court à ma
Bergere,
Elle me fuit, elle l'attend;

Quand on voit un Rival content,
Tous les plaiſirs ne touchent guere.

IRIS.

Ne plaiſt on plus dés que l'on aime?
I'avois ſceu le charmer
Avant que de ſçavoir aimer,
Son amour eſtoit extrême
Avant qu'il fiſt naiſtre le mien;
Et quand je l'aime plus qu'il ne m'aimoit luy-meſme,
Il ne me dit plus rien.
Ne plaiſt-on plus dés que l'on aime?

LISANDRE.

Ie vous entens, vous ſoûpirez,
Depuis quand eſtes-vous ſi tendre?

IRIS.

Depuis que vous ignorez
Que vous ſçavez vous faire entendre.

LISANDRE.

Tirsis n'est pas avec vous,
Vous croyez luy parler sans doute.

IRIS.

Depuis que Lisandre est jaloux.
Ie luy parle sans qu'il m'écoute.

LISANDRE.

Mon cœur toujours de bonne foy
Ne sçauroit s'attacher qu'au vostre,
Et vous, quand vous parlez à moy,
Vous songez à quelque autre.

IRIS.

Vous affectez un vain courroux
Pour me faire une querelle;
Vous voulez estre cru jaloux,
Pour estre cru fidelle.

LISANDRE.

Si vous craignez toujours que je puisse changer
L'objet d'un amour extrême,
Iris, connoissez-moy, connoissez-vous vous-mesme,

Vous ne craindrez plus ce danger.

Enſemble.

Aimons-nous d'une ardeur mutuelle.

Aimons-nous pour nous aimer toujours;

Qu'une flâme toujours nouvelle
Rallume à tous momens nos premieres amours.

Aimons-nous d'une ardeur mutuelle,

Aimons-nous pour nous aimer toujours.

Le Chœur repete ces deux derniers Vers.

PASSECAILLE.

QU'un Berger dans ce charmant Bocage
Eſt heureux
Dés qu'il eſt amoureux!

Son amour n'eſt jamais volage,
Et jamais la Beauté qui l'engage
Ne trahit en l'aimant ſes deſirs ny ſes feux.
Qu'un Berger dans ce charmant bocage
Eſt heureux
Dés qu'il eſt amoureux!

Un jeune Amant tendre & fidelle.
Toujours conſtant dans ſon amour,
Ne trouve point de cœur rebelle,
Qui malgré ſes rigueurs ne cede quelque jour.

Ne vous rebutez pas dans vos tendres deſirs,
Amans, vos frayeurs ſont vaines;
Ce n'eſt qu'avec des peines
Qu'on achete les plaiſirs.

SCENE III.

La France, la Paix, la Victoire, Chœur.

LA FRANCE.

QUels Tambours, quelles Trompettes?
Quelles clameurs mal à propos
Interrompent nos Musettes,
Et menacent nostre repos?

LA PAIX & LA FRANCE.

Quoy, jusque dans ton sein crain-
dray-je la Victoire?

LE REPOS.

La barbare en tous lieux m'attaque & me détruit,
Je suis d'accord avec la Gloire,
Et la Victoire me poursuit.

La Paix & le Repos enſemble.

Ie ſuis d'accord avec la Gloire,
Et la Victoire me pourſuit.

LA FRANCE.

Victoire toujours agiſſante,
La Paix & le Repos regnent dans mes
Etats,
Les Plaiſirs & les Ieux ſuivent icy
leurs pas,
Ne viens pas me priver de leur dou-
ceur charmante,
La Gloire en eſt contente.
Et la Victoire ne l'eſt pas.

LA VICTOIRE.

Non, je ne puis ſouffrir tes Feſtes,
Et tu reçois trop bien la Paix & le
Repos.
La bonté du Heros
Limite ſes Conqueſtes,
S'il n'euſt jamais donné la Paix,
Ta gloire alloit plus loin que tes ſou-
haits.

LA FRANCE.

Tout rit, tout chante,
Dans ces lieux plcins d'appas,
La Gloire en eſt contente,
Et la Victoire ne l'eſt pas.

LA VICTOIRE.

Quelle terreur, quelle épouvante
A jamais trouble tes Etats
Dans le temps meſme des combats?
Du Heros que je ſers la valeur triom-
phante
Te laiſſoit entre les bras
D'un paiſible repos & d'une Paix
conſtante.
Quelle terreur, quelle épouvante
A jamais troublé tes Etats
Dans le temps même des combats?

LA FRANCE.

Du Heros que tu ſers la douceur eſt
charmante,
Juſqu'à ſes ennemis, il veut que tout
reſſente

Le trãquille repos qui regne en ſes Etats.
La Gloire en eſt contente,
Et la Victoire ne l'eſt pas.

LA VICTOIRE.

Le Maiſtre de cet Empire
Devoit l'eſtre de l'Univers.
Dans les plaiſirs divers
Que le repos inſpire,
Laiſſe chanter & rire
Ceux dont il briſe les fers ;
Mais toy, connois ce que tu perds.
Le Maiſtre de cet Empire
Devoit l'eſtre de l'Univers.

La France, la Paix & le Repos.

Du Heros triomphant la ſageſſe profonde
Cherche moins ſon bonheur que le bonheur du Monde.

LA VICTOIRE.

Il faut donc ceder au Repos,
La Paix m'arreſte,

Avril 1686.

Ie ne vay qu'avec le Heros,
Ie n'interromps plus voſtre Feſte,
La Paix m'arreſte.

Grand Chœur.

Beniſſons le Vainqueur, qu'il triomphe à jamais,
Il unit le Repos, la Victoire & la Paix.

Une Bergere.

Bergers, qui vous plaignez de vos peines ſecretes,
Bergers, qui murmurez du ſort de vos Rivaux,
Quittez vos Houlettes,
Confiez à vos chiens le ſoin de vos Troupeaux,
La Paix accorde les Trompettes
Au ſon de nos Muſettes,
Reprenez vos chalumeaux;
De petites Chanſonnettes
Soulagent ſouvent de grands maux.

Une autre Bergere.

Nous ne craindrons plus que la
Gloire
Nous vienne enlever nos Amans,
La Paix a fini nos tourmens,
Elle desarme la Victoire;
Les Bergers à leur tour
Vont faire triompher l'Amour.

Le Grand Chœur.

Benissons le Vainqueur, qu'il triom-
phe à jamais,
Il unit le Repos, la Victoire & la
Paix.

Sur la fin du dernier mois, M^r le Marquis de Dangeau Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, épousa Madame la Comtesse de Levestein, Fille d'honneur de

cette Princeſſe. Comme elle eſtoit Chanoineſſe, on la traitoit de *Madame*, quoy que Fille, & il ſuffit qu'elle poſſedaſt cette qualité pour faire connoiſtre les avantages qu'elle a du coſté de ſa Naiſſance. Elle eſt Fille de Federic Charles, Comte de Leveſtein, qui épouſa en 1651. Anne-Marie, Fille d'Egon Comte de Furſtemberg, & d'Anne-Marie, Princeſſe née de Hohen Zolern. Elle a l'air doux, l'ame grande & genereuſe, & les manieres honneſtes. Je ne vous dis rien

de ſa beauté, ſe bruit qu'elle fait vous en doit avoir inſtruite. Elle a eſté fiancée dans le grand Cabinet de Madame la Dauphine, & uariée le lendemain dans la Chapelle du Château de Verſailles, par Mr l'Abbé Fléchier, nommé à l'Eveſché de Lavaur, Aumônier ordinaire de Madaime la Dauphine. La Naiſſance de Mr le Marquis deDangeau eſt ſoûtenuë de beaucoup d'eſprit, de merite & de conduite à la Cour, & dans tous les Emplois qu'il a eus. Il s'eſt toûjours fait

quantité d'Amis, & a merité l'eſtime du Roy, ce qui ſeul fait ſon Eloge. Il eſt de la Maiſon de Courcillon, diſtinguée par une Nobleſſe tres-ancienne, dont l'origine remonte juſques au temps de Hugues Capet. On trouve dans l'Hiſtoire des anciens Comtes d'Anjou, qu'ils avoient au nombre de leurs principaux Vaſſaux les Seigneurs de Courcillon. Cette Terre qui eſt ſituée dans la Province du Maine a eſté portée par le Mariage de leur Branche aiſnée dans la Mai-

ſon des Comtes de Sancerre.
Guillaume Sire de Courcil-
lon eſt mentionné dans des
Chartes de Geoffroy ſurnom-
mé Plantegent Comte d'An-
jou, du Maine, & de Tou-
raine, qui mourut l'an 1151.
Guillaume Sire de Courcil-
lon ſon petit Fils, augmenta
la Fondation de l'Abbaye de
la Clarté-Dieu, & comme il
ſceut joindre la pieté à la va-
leur, on le trouve qualifié
Chevalier dans des titres de
l'an 1250. Un ancien Regiſtre
de la Chambre des Comp-
tes de Paris, contient plu-

fieurs Traitez faits en 1277.
1282. & 1288. par Monſeigneur
Guillaume, Sire deCourcil-
lon Chevalier, & parMonſei-
gneurGeoffroydeCourcillon
ſon Fils auſſi Chevalier, avec
Robert Comte de Dreux,
Prince de la Maiſon Royale,
& avec Beatrix, Comteſſe de
Chateaudun ſa Femme. Bri-
ſegaut de Courcillon Frere
puiſné de Guillaume & de
Geoffroy, Sires de Courcil-
lon Chevaliers, ayant eu par
ſon partage la Seigneurie de
Montleans en Dunois l'an
1363. forma une Branche que
le

le merite & les actions mi-
litaires de ceux qui en ſont
iſſus, ont élevez a des Em-
plois & à des Charges, dont
la Juſtice de nos Roys a crû
devoir honorer leurs grands
ſervices. Tous ces avantages
leur ont donné dans tous les
temps une ſuite de nobles
Alliances avec les princi-
pales Maiſons du Royaume.
Guillaume de Courcillon
Chevalier, Seigneur de Mont-
leans, épouſa en 1390. Jean-
ne de Chartres ſortie de la
Maiſon des Vidames de cet-
te Ville-là. Guillaume de

Courcillon ſon Fils, Conſeiller & Chambellan du Roy Charles VII. Bailly de Chartres & de Dauphiné, maria en 1466. Geoffroy de Courcillon ſon Fils aiſné, avec Marie de Cugnac, Sœur d'Antoine de Cugnac Seigneur de Dampierre, premier Maiſtre-d'Hoſtel de Loüis XII. & Grand Maître des Eaux & Forests de France, Ayeul de François de Cugnac, Seigneur de Dampierre, fait Chevalier du S. Eſprit par Henry IV. en 1595. Ce Geoffroy de Cour-

cillon épouſa en ſecondes Noces l'an 1472. Marie Cholet, Dame de la Seigneurie de Dangeau, Fille & unique heritiere de Meſſire Jean Cholet, Chevalier Seigneur de la Choletieres & de Dangeau, Grand Maiſtre de l'Artillerie de France ſous le Regne de Loüis XI. Je ne parle point de pluſieurs autres Alliances avec les Maiſons de Chabot-Jarnac, dont Mr le Duc de Rohan eſt le Chef; de Salazar, renommée par pluſieurs grands Capitaines; de Chameroles dont

eſt venu le Grand Amiral de Coligny, & du Pleſſis de Liancourt, honorée de la Dignité de Duc & Pair de France. J'ajoûteray ſeulement que Mr le Marquis de Dangeau eſt petit Fils d'Anne de Mornay, dont le nom eſt auſſi noble qu'il eſt celebre dans l'Hiſtoire du dernier Siecle. Elle eſtoit Fille de Philippes de Mornay Seigneur du Pleſſis Marly, & Gouverneur de Saumur; grand' Tante de René du Bec, Marquis de Vardes, Capitaine des Cent Suiſſes

de la Garde, & Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Beau-pere de Mr le Duc de Rohan, & petite Fille de Françoise du Bec, dont le Pere Charles du Bec Vice-Amiral de France, avoit épousé Magdelaine de Beauvilliers, grand' Tante de Mr le Duc de S. Aignan. Elle avoit pour ses Oncles, Pierre de Mornay Baron de Buhi, Maréchal General des Camps & Armées du Roy, Chevalier de ses Ordres, & Lieutenant General au Gouvernement de l'Isle de

France, & Philippe du Bec Archevesque & Duc de Rheims, premier Pair de France, & Commandeur des Ordres du Roy. Cette Dame épousa en secondes Noces Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Maréchal de France. L'attachement fidelle & zelé que M le Marquis de Dangeau a toûjours eu pour la Personne du Roy, luy a fait acquerir successivement pour recompense les Charges de Colonel du Regiment du Roy, de Gouverneur de

la Province de Touraine, de l'un des Seigneurs choisis pour estre toûjours auprés de la Personne de Monseigneur le Dauphin, & l'agrément de Sa Majesté pour celle de Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine.

J'ay à vous parler d'un autre Mariage qui s'est fait icy depuis un mois par une avanture fort particuliere. Mademoiselle de Seve, Fille de Mr de Seve d'Aubeville, revenant de Pologné, où elle avoit esté Fille d'honneur de la Reyne, passa à

Bruxelles il y a deux ans, & fut logée par recommandation avec deux de ses Compagnes, & un Abbé qui les conduisoit de la part de cette Princesse, chez Mr le Comte de Bast. Madame la Comtesse de Bast sa Femme, qui n'avoit rien oublié, non plus que luy, pour bien regaler cette belle Compagnie, estant morte un an aprés le départ de Mademoiselle de Seve, Mr le Comte de Bast eut tant de douleur de cette perte, qu'il ne pût plus soûtenir la veuë d'un lieu qui

renouvelloit ſon affliction à tous momens. Il abandonna Bruxelles, & alla voyager en Hollande & en Angleterre pour taſcher de diſſiper ſon chagrin. Tous les efforts qu'il fit pour le vaincre, demeurerent inutiles, & enfin il n'y trouva point d'autre remede, que de venir en France chercher Mademoiſelle de Seve, dont il avoit toûjours conſervé l'idée, quoy qu'il y euſt deux ans qu'il ne l'avoit veuë, & que meſme depuis ce temps-là il n'en euſt eu aucunes nouvelles. Il

partit en poſte avec un Valet de Chambre ſeulement, & eſtant arrivé à Paris, il la demanda en mariage. On s'informa de ſon bien & de ſa naiſſance, & comme on en fut aiſément inſtruit, elle luy fut accordée. Il l'épouſa ſur la fin du mois paſſé dans l'Egliſe de S. Paul. Mademoiſelle de Seve eſt jeune, blonde, & fort bien faite, & il eſt rare qu'une Fille de ſon âge & de ſa naiſſance ait autant voyagé qu'elle. Il eſt aiſé de connoiſtre à ſes manieres qu'elle a profité avec

beaucoup d'avantage de ce qu'elle a veu dans les Pays Etrangers. Elle eſt Niece de Mr d'Aubeville qui eſt à preſent Envoyé Extraordinaire du Roy vers la République de Genes, aprés l'avoir eſté en Portugal, en Lorraine, & en pluſieurs autres Cours Etrangeres. La Famille de Mrs de Seve eſt tres-ancienne, & trop connuë pour vous en rien dire. Madame de Seve, Mere de cette nouvelle Mariée, eſt de la Maiſon de Marle, qui eſt auſſi fort ancienne.

Je croy, Madame, que vous avez ſceu il y a déja quelque temps, que Mr le Comte de Caſtelmene a eſté nommé pour aller à Rome en qualité d'Ambaſſadeur d'Obedience à Sa Sainteté de la part du Roy d'Angleterre. C'eſt un homme d'un fort grand Genie, & qui entend & parle ſept ſortes de Langues. Mr Cency Vice-Legat d'Avignon, ayant ſceu qu'il eſtoit party de Paris, dépeſcha ſon Secretaire juſques au Pont S. Eſprit, pour luy faire compliment de ſa part,

& luy offrir tout ce qui pouvoit dépendre de luy dans ſon Gouvernement ; & ſur l'avis qu'il receut que Mr. l'Ambaſſadeur arriveroit à Avignon le ſoir du Dimanche 24. de Mars, il fit auſſitoſt aſſembler Mrs du Corps de Ville & de la Nobleſſe, qui ſe rendirent en meſme temps au Palais. Mr le Vice-Legat en ſortit ſur les cinq heures, avec ſes Carroſſes ſuivis d'un Cortege de plus de cinquante autres. Celuy où il eſtoit avec Mr le Viguier & les Conſuls, eſtoit

precedé de cinquante Cavaliers de ſa Garde avec leurs Officiers à la teſte. La Garde Suiſſe eſtoit aux deux coſtez du Carroſſe, & une partie marchoit devant. Ils allerent dans cét ordre juſqu'au bord du Rhône, au lieu où Mr l'Ambaſſadeur devoit deſcendre. Il arriva ſur les ſix heures du ſoir, & fut ſalué de tout le Canon. Aprés qu'il fut monté en Carroſſe, on marcha le long du bord du Rhône, pour luy faire voir la belle ſituation de la Ville. On y entra aux Flambeaux

par la Porte de Maille, & comme la nuit commençoit, Mr le Vice-Legat avoit envoyé ordre de mettre par tout des lumieres aux Fenêtres, ce qui fut executé de la part des Habitans avec une promptitude qui marquoit leur zele. Une partie des Estafiers de Mr le Vice-Legat marchoit devant ses Carrosses, & les autres à costé. En arrivant dans la Place qui est devant le Palais, on trouva l'Infanterie rangée en Bataille, & un concours extraordinaire de Peuple. Mr l'Am-

baſſadeur fut ſalué d'une décharge generale de mouſ-queterie, & eſtant deſcendu de Caroſſe au pied de l'Eſcalier qui eſt dans la Court du Palais, il fut conduit par Mr le Vice-Legat, & par tous ceux qui avoient eſté avec luy le recevoir à la deſcente du Bateau, à l'Apartement qu'on luy avoit preparé. Il eſtoit meublé magnifiquement ainſi que les autres pour les Seigneurs & Gens de ſa ſuite. Mrs du Corps de Ville le vinrent complimenter, & luy apporterent les

Presens accoûtumez. Mr le Vice-Legat l'ayant laissé pour quelques momens, entra dans son Appartement, où ayant pris ses Habits de Ceremonie, il alla voir cét Ambassadeur dans le sien; & M l'Ambassadeur luy rendit sa visite presque aussi-tost. Peu de temps aprés Mr le Vice-Legat le vint prendre pour Souper. La Table estoit de vingt-quatre Couverts, & il y eut six Services, chacun de neuf grand Bassins, de douze Plats moyens, & de douze autres hors d'œuvre,

La magnificence, la propreté & la delicateſſe Françoiſe auſſi-bien que l'Italienne, parurent à ce Repas & à ceux qui le ſuivirent, par l'abondance des viandes les plus exquiſes, par une excellente Simphonie, & par des Triomphes à la mode de Rome. Ces Triomphes ſont des paſtes de ſucre, avec leſquelles on forme des figures, des édifices, & tout ce qu'on veut. Outre M. le Comte de Caſtelmene & M le Vice-Legat, il y eut toûjours à table ſix Seigneurs Anglois, &

le Secretaire Royal de l'Ambaſſade, M l'Auditeur General de la Legation, Mr le Dataire de la Chancellerie d'Avignon, quelques Gentilshommes de la Ville, & les principaux Officiers tant de la Cavalerie que d'Infanterie, que M le Vice-Legat invitoit pour tenir compagnie à M. l'Ambaſſadeur. Le premier ſoir lors que l'on but les Santez du Pape & du Roy d'Angleterre, elles furent ſaluées chacune de ſix coups de Canon. Les autres Gens de la ſuite de M. l'Ambaſſa-

deur ont esté toûjours traitez à d'autres Tables.

Le lendemain, jour de la Feste de l'Anonciation, Mr. le Vicelegat mena cet Ambassadeur entendre la Messe à l'Eglise des Jesuites, & ensuite il luy fit voir le beau Convent des Celestins, où est le Tombeau de S. Pierre de Luxembourg, & le corps de S. Benozet, que l'on y conserve entier depuis plus de cinq cens ans. L'apreldînée ils allerent se promener au Cours avec un Cortege de plus de vingt-cinq Carosses,

& le ſoir ils ſe rendirent à une grande Aſſemblée de Dames, où ſe trouva la pluſpart de la Nobleſſe. M^r l'Ambaſſadeur ayant voulu partir le 26. aprés diſné, M^r le Vicelegat l'accompagna avec la meſme Nobleſſe, & la Cavalerie qui avoit eſté le recevoir, & un Cortege nombreux de Caroſſes à ſix chevaux juſqu'à deux lieuës de la Ville. Au ſortir du Palais il fut ſalüé du Canon & de la Mouſqueterie. & aux Portes de la Ville, les Corps de Garde le ſaluërent encore.

M le Vicelegat ayant pris congé de luy, & s'estant mis dans un autre Carosse, le fit encore accompagner d'une Brigade de sa Cavalerie jusques à Cavaillon où il alloit coucher ce jour la, & le lendemain jusqu'au bord de la Durance, qui en est éloignée de sept lieues. Ainsi l'on peut dire qu'il n'a rien oublié pour honorer cet Ambassadeur, & pour marquer la joye qu'il avoit du devoir d'Obedience que rend à sa Saincteté un Roy, dont l'Avenement à la Couronne est si

avantageux à l'Eglise, & dans lequel toute la Chrestienté doit s'interesser. On n'a point esté surpris qu'il ait fait paroistre en ce rencontre un caractere tout particulier de magnificence & d'honnesteté. C'est celuy de tous ceux de sa Maison, qui est illustre par les Papes & les Cardinaux qui en sont sortis, & qui luy ont donné le rang qu'elle tient parmy les premieres Maisons de la Noblesse Romaine.

Quelques Recits particuliers qui ayent paru, & quoy

que les Nouvelles publiques ayent pû nous apprendre touchant la Statuë érigée à la gloire du Roy par Mr le Mareschal Duc de la Feüillade, il restera toûjours assez dequoy faire d'amples Relations pour ceux qui voudront mettre dans leur jour toutes les circonstances d'une si belle matiere. Il s'agit de plus que d'une Feste, ou si vous voulez, d'un jour entier d'allegresse publique. Il faut remonter plus haut, & vous parler presque de tous les Siecles, avant que de

de venir à cette grande journée, qui doit estre glorieuse à la France, sensible à tous ses Peuples, utile à tous les Monarques qu'une noble & loüable émulation excitera à marcher sur les traces du Roy, & qui immortalisera le nom de Mr de la Feüillade, & l'ardeur d'un zele aussi grand que nouveau pour la gloire de Sa Majesté. Les Statuës & les Arcs de Triomphe estoient autrefois dédiez aux Empereurs & aux grands Conquerans, par le Senat, par le Peuple Romain, &

quelquefois meſme par un Particulier, lors qu'il avoit receu de grands bienfaits de quelque Empereur, ou lors qu'il en avoit eſté honoré d'une bienveillance ſinguliere. Ce furent les motifs qui engagerent Mr le Cardinal de Richelieu à faire élever la Statuë Equeſtre de Louis XIII. que l'on voit à la Place-Royale. Je ne parle point de celle de Henry le Grand, élevée ſur le Pont-neuf, parce que c'eſtoit un Preſent du Duc de Florence à la Reyne Marie de Medi-

cis. Quelques beautez qu'ayent ces Monumens, ils n'approchent ny de la grandeur, ny de la magnificence du ſuperbe Ouvrage qui vient de faire l'étonnement de tout Paris, & l'on peut dire que Mr le Duc de la Feüillade, en le faiſant élever, a donné à tout l'Univers un pompeux Spectacle des Vertus qui ont rendu noſtre Auguſte Prince non ſeulement le plus grand des Rois, mais encore le plus grand de tous les hommes. Ce Monarque eſtoit dans tous

les cœurs ; mais il n'eſtoit point encore dans les Places publiques avec un éclat qui approchaſt de ſa grandeur ; & ſi les Statuës des Princes, dont les vertus ſont à imiter, doivent eſtre élevées pour ſervir d'exemple à la poſterité, quel Monarque, quel Heros, & quel Sage ſur la Terre a plus merité cet honneur, que celuy à qui mille vertus Morales & Politiques ont fait donner le ſurnom de Grand. Ariſtote met les Eloges qu'on prononce en public à la gloire des grands

Hommes, & les Statuës qu'on leur dreſſe, au rang des choſes qui exhortent, & qui honorent enſemble. C'eſtoit le deſſein des Atheniens lors qu'ils firent mettre en public des Inſcriptions à l'honneur des Guerriers qui avoient battu leurs Ennemis, & que l'Orateur Eſchines raporte toutes entieres. Elles marquent qu'on leur rendoit cet honneur, afin d'exciter la poſterité à imiter leur vertu. De pareils Monumens d'honneur engagent les Peuples à un amour

plus tendre, & à une obeïſ-
ſance plus prompte, en leur
propoſant continuellement
l'image des vertus du Prince.
Comme ces Statuës ont en-
core pour motif d'honorer
la Vertu, de ſi pompeuſes &
de ſi éclatantes marques du
plus haut merite font eſperer
à ceux qui cherchent les mê-
mes voyes pour les obtenir,
qu'ils pourront s'en rendre
dignes. Le but des Heros en
faiſant de grandes Actions,
doit toûjours eſtre de meri-
ter de ſemblables Monu-
mens, afin qu'aprés leur mort

ils ne periſſent point dans la memoire des hommes, & que durant leur vie le bruit de leur vertu les rendant preſens en tous lieux, ils ſoient par là en état d'égaler la durée de tous les Siecles par la perpetuité de leurs loüanges. Ces magnifiques Repreſentations du Prince ſont des motifs continuels à ſes Sujets de l'aimer & de luy obeïr avec une ardeur inviolable. On les éleve, afin que les Peuples touchez de ſes vertus, augmentent, s'il ſe peut, leur amour & leur o-

beïſſance envers luy, & que le Prince touché de leur zele, conſacre encore plus volontiers ſes ſoins & les precieux momens de ſa vie au bonheur de ceux qui luy ſont ſoumis, & que dans la mutuelle correſpondance de la veneration du Peuple envers le Prince, & de la tendreſſe du Prince envers le Peuple, l'Etat ſoit heureux & floriſſant. Seneque dit que rien ne releve tant le cœur, que les Portraits des grands Hommes, & que ce ſont autant d'aiguillons preſſans qui nous

piquent, & qui nous portent à les imiter. En voyant ces Statuës, on ſe repreſente auſſi-toſt que ceux qu'elles nous font voir, n'ont pû les meriter que par de grandes Actions. Ceſar ſoupiroit à la veuë de la Statuë d'Alexandre, & ſe ſentoit excité à marcher ſur ſes traces. Scipion diſoit que la veuë des Images de ſes Anceſtres ne luy avoit laiſſé prendre aucun repos, juſqu'à ce qu'il euſt fait des Actions dignes de leur nom. Ces Statuës nous montrent tout enſemble &

les traits du visage des Heros qui en ont esté dignes, & l'estime generale qu'on a euë pour leur merite. C'est en quoy consiste la plus glorieuse recompense de la Vertu, de pouvoir servir d'exemple & de guide à la posterité, & d'aiguillon aux grands Hommes. Quand l'absence nous les ravit, nous sentons du soulagement à contempler leurs Portraits, & à les avoir sans cesse devant les yeux. Chacun y aura celuy du Roy, comme on y avoit autrefois celuy d'Alexandre, pour se

rendre la fortune favorable. On ne peut trop élever de Statuës en France à la gloire d'un ſi grand Prince, puis que chaque Particulier devroit, s'il luy eſtoit poſſible, en avoir une chez ſoy. Si ce Monarque a tant fait pour la gloire de l'Etat, M. de la Feüillade à fait au delà de tout ce qu'un Sujet peut faire pour la rendre immortel-le, & il n'appartient qu'à un Prince comme le Roy de faire d'auſſi puiſſans, & d'auſſi zelez Sujets. Le grand avantage qu'il y a à eſperer

pour les Peuples du respect
que leur imprime la majesté
de ces Statuës & de ces Elo-
ges legitimes, est cause que
la Religion chrestienne qui
condamne severement tou-
tes les actions d'orgueil, ne
s'oppose point à ces homma-
ges publics que l'on rend à
la vertu des Souverains, par-
ce que Dieu veut que les
Roys soient honorez. Les
Statuës mesme parmy les
Princes Chrestiens servoient
d'azile aux coupables qui les
embrassoient, & ceux qui a-
batirent celles de l'Empereur

Theodose, furent punis tres-severement. Il n'y a rien de plus glorieux dans ces Monumens publics que les Inscriptions qui font connoître le sujet que l'on a eu de les élever, & qui conservent le nom de celuy à qui on les a élevez. C'est ce qui a fait dire à Pline, qu'aussi-tost qu'on a commencé à dresser des Statuës, on a commencé aussi à y mettre des Inscriptions qui contiennent les Eloges de ceux qu'elles representent. On peut conclure de là que ces Statuës im-

mortalisent celuy pour qui elles sont dressées ; qu'elles nous apprennent ses actions en peu de paroles ; qu'elles les laissent à la posterité ; qu'elles excitent à les imiter dans tous les Siecles ; & qu'elles sont utiles non seulement à l'Etat, mais à l'Univers par le rapport des Etrangers, des Livres, des Métaux, & du Burin qui les font passer, pour ainsi dire, jusque chez les Nations les plus reculées. Il ne faut pas s'estonner aprés celà si Ciceron a dit qu'un semblable

Monument eſt pour l'éter-
nité, & que c'eſt un Autel
dedié à la Vertu. Sans ces
beaux Ouvrages de Sculptu-
re, la Grece n'auroit pas eſté
ſi renommée, & la magnifi-
cence de Rome ſeroit preſ-
que enſevelie. Il y en avoit
à Rome dans le Champ de
Mars, & je ne ſçaurois mieux
vous marquer l'eſtime qu'on
en faiſoit, qu'en vous diſant
qu'Auguſte ordonna des Sol-
dats pour les garder. Ainſi
l'on peut dire que Mr de la
Feüillade a fait un beau Pre-
ſent à la France, en donnant

un ſi pompeux ornement à la Ville de Paris, & que par deſſus tous les effets avantageux que produiſent les Statuës des grands Hommes, il a fait connoiſtre par là l'état floriſſant où le Roy a mis les beaux Arts dans le Royaume. Si la Sculpture n'eſtoit pas au nombre des Arts liberaux, plus capable d'ennoblir que d'abaiſſer ceux qui y travaillent, puiſque chacun ſçait qu'on ne degenere point en y travaillant, un auſſi bel Ouvrage que celuy que Mr des Jar-

dins vient d'achever, de-
vroit ennoblir tout l'Art de
la Sculpture, non seulement
à cause de sa beauté, mais à
cause du Prince qu'il repre-
sente. Que la posterité l'ad-
mire, & que nos Neveux s'en-
tretiennent en le regardant
des exploits miraculeux du
grand Monarque dont nous
voyons la Statuë, que Mr le
Duc de la Feüillade a fait é-
lever avec des soins incroya-
bles, & une dépense digne
d'un zele aussi ardent que le
sien. Cét ouvrage qui pour
sa grandeur & pour sa magni-

ficence surpasse tous ceux de cette nature dont l'antiquité se vante, surprend d'abord les yeux par une Statuë de Bronze de treize pieds de hauteur, où le Roy est representé de bout avec ses habits Royaux. Un Cerbere paroist sous ses pieds. Il marque la triple Alliance, & fait voir en mesme temps que Sa Majesté en a glorieusement triomphé. La Victoire a un pied sur un Globe, d'où elle s'éleve, l'autre pied en l'air. Elle a les ailles ouvertes pour prendre son essor, &

en passant elle couronne le Roy. Tout ce Groupe qui est composé du Roy revestu de ses habits Royaux, de ce Cerbere, de la Victoire avec l'attitude que je viens de vous marquer, du Globe, d'une Massue d'Hercule, d'une peau de Lyon, & d'un Casque, le tout dans leurs proportions, & pesant plus de trente milliers, est fait d'un seul jet, ce qui contribue beaucoup davantage à sa beauté, que cette grande quantité de matiere de trente milliers. Comme les restes

de l'Antiquité, & les Hiſtoi-
res ne nous marquent point
qu'il ſe ſoit jamais fait aucun
Ouvrage de fonte auſſi grand
que ce Groupe, la France
ſera eternellement redeva-
ble à M^r de la Feüillade de
luy en avoir fait produire
un dont l'Antiquité, toute
ſuperbe qu'elle eſt, ne ſe
peut vanter, & il a le glo-
rieux avantage d'avoir fait
faire une choſe ſans égale
pour un Monarque qui n'a
point, & qui n'a jamais eu de
pareil. Le Piedeſtal ſur lequel
le Roy eſt elevé, eſt de Mar-

bre blanc veiné. Sa hauteur eſt de vingt deux pieds. Il eſt orné d'Architecture avec des Corps avancez en bas, aux quatre coins deſquels ſont quatre Captifs ou Eſclaves de Bronze. Ces Eſclaves ont onze pieds de proportion chacun, & ſont accompagnez de grand nombre de Trophées auſſi de Bronze. Je ne vous décris point leurs differentes attitudes, non plus que ce que contiennent les bas reliefs qui rempliſſent les faces & les coſtez du Corps du pie-

deſtal, & qui ſont de Bronze, & ont ſix pieds de long ſur quatre de haut. Je ne vous parle point non plus de pluſieurs ronds de bronze ornez de Feſtons qui contiennent divers ſujets, ny des ornemens de tout l'Ouvrage. M. l'Abbé Regnier Deſmarais, Secretaire de l'Academie Françoiſe, qui en a fait un Livre, eſt deſcendu dans le détail le plus exact de toutes ces choſes, & il écrit d'une maniere ſi juſte, & qui repreſente ſi bien ce qu'il cherche à faire entendre, qu'on

n'y peut rien ajoûter. Ainſi je me contenteray de vous dire que la Place où l'on voit cét Ouvrage, aujourd'huy le plus merveilleux de l'Univers, eſt de quarante toiſes; que Mr le Duc de la Feüillade en a donné plus de la moitié, ayant fait abattre pour l'agrandir la plus grande partie de ſon Hoſtel, & que la Ville de Paris a fourny plus de quatre cens mille francs pour le reſte, ſous les ordres de Mr le Preſident de Fourcy, Prevoſt des Marchands.

Il faut vous parler des Inſcriptions, qui ont eſté faites par Mr l'Abbé Regnier Deſmarais. Il y a quatre grands Ronds de Bronze entre les Corps avancez, & au deſſous des Eſclaves. Ceux des deux Faces contiennent la dedicace de l'Ouvrage en Latin & en François, & ceux des coſtez ſont deux Bas reliefs, avec des Inſcriptions qui expliquent ce que l'on y voit repreſenté. Quatre autres Bas reliefs de Bronze rempliſſent les Faces & les coſtez du corps du Piedeſtal,

&c.

& ont auſſi des Inſcriptions. Voicy celle qui eſt en François, & qui explique le ſujet de tout l'Ouvrage.

A LOUIS LE GRAND,
LE PERE ET LE CONDUCTEUR DES ARMÉES, TOUJOURS HEUREUX,

Aprés avoir vaincu ſes Ennemis, protegé ſes Alliez, ajoûté de tres-puiſſans Peuples à ſon Empire, aſſuré les Frontieres par des Places imprenables, joint l'Ocean à la Mediterranée, chaſſé les Pirates de toutes les Mers, reformé

Avril 1686.

les Loix, détruit l'Hereſie, porté par le bruit de ſon nom les Nations les plus barbares à le venir reverer des extremitez de la Terre, & reglé parfaitement toutes choſes au dedans & au dehors par la grandeur de ſon Courage & de ſon Genie,

François, Vicomte d'Aubuſſon, Duc de la Feüillade, Pair & Mareſchal de France, Gouverneur du Dauphiné, & Colonel des Gardes Françoiſes.

Pour perpetuelle memoire à la Poſterité.

Au pied de la Statuë du Roy ſont ces mots.

VIRO IMMORTALI.

Ces deux Vers ſerviront d'Inſcription pour cette Statuë.

Tali ſe ore ferens, Orbi & ſibi, jura modumque
Dat LUDOIX, famamque affectat vincere factis.

Ils font voir que cette Statuë a l'air & les traits du Roy, & que ce Monarque y paroiſt avec cette meſme Majeſté qu'il a, lors que dans le plus haut éclat de ſa gloire il triomphe de luy meſme en

imposant des Loix à la Terre, & qu'il surpasse par la grandeur de ses Actions tout ce que la Renommée en publie.

Je vous ay marqué que ces deux Vers serviront d'Inscription, parce que n'ayant pû estre mis au corps du Piedestal, on les doit mettre sur le devant de la Grille qui enferme l'espace où la Statuë est placée, ce qui n'est point encore fait.

Voicy les Inscriptions des six Bas-reliefs du Piedestal, sur les sujets que chaque Bas-relief contient.

La Préſeance de la France reconnuë par l'Eſpagne 1662.

Indocilis quondam potiori cedere Gallo,
Ponit Iber tumidos faſtus, & cedere diſcit.

Ce qui marque que l'Eſpagne a voulu en vain s'égaler à la France, & que le Roy l'a forcée à reconnoiſtre qu'elle luy devoit ceder.

Le Paſſage du Rhin 1672.

Granicum Macedo, Rhenum ſecat agmine Gallus:
Quiſquis facta voles conferre, & humana confer.

On connoiſt par ces deux

Vers que les Grecs ont passé le Granique, & que les François ont passé le Rhin ; mais que l'on sçaura combien l'entreprise des derniers est plus glorieuse que celle des autres, lors qu'on examinera la rapidité du Rhin, & la largeur de ses eaux en les comparant aux eaux du Granique.

La derniere Conqueste de la Franche-Comté 1674.

Sequanicam Cæsar gemino vix vincere Gentem
Mense valet, LODOIX ter quintâ luce subegit.

Ces autres Vers font voir

que Cesar & le Roy ont fait de grandes Conquestes, mais qu'il a fallu deux mois à Cesar pour prendre ce que le Roy a conquis en quinze jours.

La Paix de Nimegue 1678.

Augustus, toto jam nullis hostibus Orbe,
Pacem agit; armato LODOIX pacem imperat Orbi.

Cette Inscription nous fait entendre qu'Auguste donna la Paix quand il n'eut plus d'Ennemis, & que le Roy l'imposa à l'Univers quand toute l'Europe estoit en armes.

Les Duels abolis.

Impia, quæ licuit Regum componere nulli
Prælia, voce tuâ, LODOIX, composta quiescunt.

Rien ne marque mieux, que le Roy d'une seule parole a plus fait pour abolir les Duels, que tou les Rois ſes Predeceſſeurs n'avoient fait avec la force.

L'Hereſie détruite 1685.

Hic laudum cumulus; LODOICO vindice victrix
Relligio, & pulſus male partis ſedibus Error.

On peut dire avec rai-

son comme l'expriment ces Vers, que la destruction de l'Heresie met le comble à la gloire de Sa Majesté.

Je ne mets point icy les Inscriptions des Bas-reliefs des Colomnes, parce que cet Ouvrage n'estant pas achevé, le grand nombre des Actions du Roy peut en faire changer quelques-uns. Je vous diray seulement qu'au dessus des quatre Groupes de Colomnes ausquels ils sont attachez, il y a quatre grands Fanaux de Bronze doré d'or moulu, qui doi-

vent éclairer la Place toute la nuit, par le moyen des feux dont M^r le Duc de la Feüillade a fondé l'entretien pour toûjours. On voit par là que ce Duc n'a rien épargné de ce qu'il a crû capable de servir en quelque maniere à éterniser la gloire du Roy.

Aprés vous avoir parlé du sujet de la grande Feste dont tout Paris fut témoin le 28. de Mars dernier, il faut vous faire la description de cette memorable Journée, qui ne fera pas moins vivre dans

l'Hiſtoire Mr le Duc de la Feüillade, que les Actions de valeur & d'intrepidité qui luy ont fait meriter de remplir tant d'endroits de l'Hiſtoire de LOÜIS LE GRAND. Il eut ſoin que les Ornemens de la Place fuſſent proportionnez à la grandeur & à l'éclat de la Feſte. Le lieu deſtiné pour Monſeigneur le Dauphin, Monſieur, Madame, & tous les Princes & Princeſſes qui le devoient accompagner, eſtoit d'une magnificence extraordinaire. C'eſtoit une eſpece de

Galerie ouverte à hauteur d'appuy par le devant, & le long d'un des coſtez. Cette Galerie eſtoit toute entourée depuis l'appuy juſqu'au bas de pluſieurs Pieces de Tapiſſeries brodées d'or, que l'on peut dire avoir été faites pour la Feſte, puis qu'elles n'ont jamais paru que ce jour là. Cette Galerie eſtoit couverte & ornée en dedans d'un Plat-fonds d'une tres-riche étoffe. Sa ſituation eſtoit avantageuſe, parce que d'un coſté on découvroit toute la Place, & que de l'autre on

voyoit & dedans & dehors tant que la veuë se pouvoit étendre. Vis à vis de cét endroit, au bas duquel les Troupes & Mrs de Ville devoient passer, il y avoit un échaffaut remply de Violons, de Timbales, de Trompettes, & de plusieurs autres Instrumens. Toute la Place estoit environnée d'Echaffauts & de Balcons, dont le devant estoit orné de Tapis si magnifiques, que les moindres qui s'y faisoient remarquer estoient de Velours plein. Il y en avoit d'une ri-

cheſſe ſurprenante, & tout remplis d'Ecuſſons de la Maiſon d'Aubuſſon, d'une broderie or & argent fort relevée. Tous ces Echaffauts furent occupez par le plus beau Monde de Paris. On y entroit par diverſes portes, & ſans peine, tant Mr le Duc de la Feüillade avoit donné de bons ordres pour empeſcher la confuſion, preſque inſeparable des grandes Fêtes. L'Academie Françoiſe, & l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture y avoient été invitées. Ceux qui étoient

fur les Echaffauts qui a-
voient des iſſuës dans l'Hô-
tel de la Feüillade, pouvoient
aller prendre des rafraichiſ-
ſemens en pluſieurs lieux
où il y avoit des Collations
preparées. Les Echaffauts é-
tant remplis, la Place vuide,
les entrées bien gardées, &
les avenuës couvertes d'une
foule incroyable de Peuple,
Monſeigneur le Daupbin ar-
riva ſur les trois heures a-
prés midy, & ſe plaça avec
Monſieur & Madame dans
le lieu que je vous ay dé-
peint, & qui luy eſtoit de-

ſtiné. Jamais on n'a veu enſemble une plus nombreuſe & plus auguſte Compagnie, puiſque l'on voyoit ſur une ligne Monſeigneur, Monſieur, Madame, Monſieur le Duc de Chartres, Mademoiſelle, Mademoiſelle d'Orleans, Madame la grand' Ducheſſe, Madame de Guiſe, Monſieur le Duc, Madame la Ducheſſe, Monſieur le Duc de Bourbon, Madame la Ducheſſe de Bourbon, Mademoiſelle de Bourbon, Mademoiſelle d'Anguien, Monſieur le Duc de Vandoſ-

me, Monsieur le Grand Prieur, Monsieur le Comte de Soissons, & Madame la Comtesse de Soissons, avec un grand nombre de Princesses, de Duchesses, & de Personnes de la premiere qualité. Lors que Monseigneur entra, il receut de la part de Mr le Duc de la Feüillade une Bourse remplie de Medailles d'or. Il en prit une pour luy, & une pour Madame la Dauphine, & distribua les autres aux Princes & Princesses. Outre ces Medailles d'or, Mr de la

Feüillade en porta encore le lendemain à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & à Monſeigneur le Duc d'Anjou, & en envoya à Monſieur le Prince à Chantilly, à Monſieur le Prince de Conty, & aux autres Princes & Princeſſes du Sang, qui ne purent ſe trouver à cette Feſte. On a fait un Coin particulier pour Sa Majeſté. Il eſt une fois plus grand, & l'on ne frappera qu'une Medaille pour le Roy, afin que ce Monarque en ait une qui ſoit unique dans le Monde. Mr de la

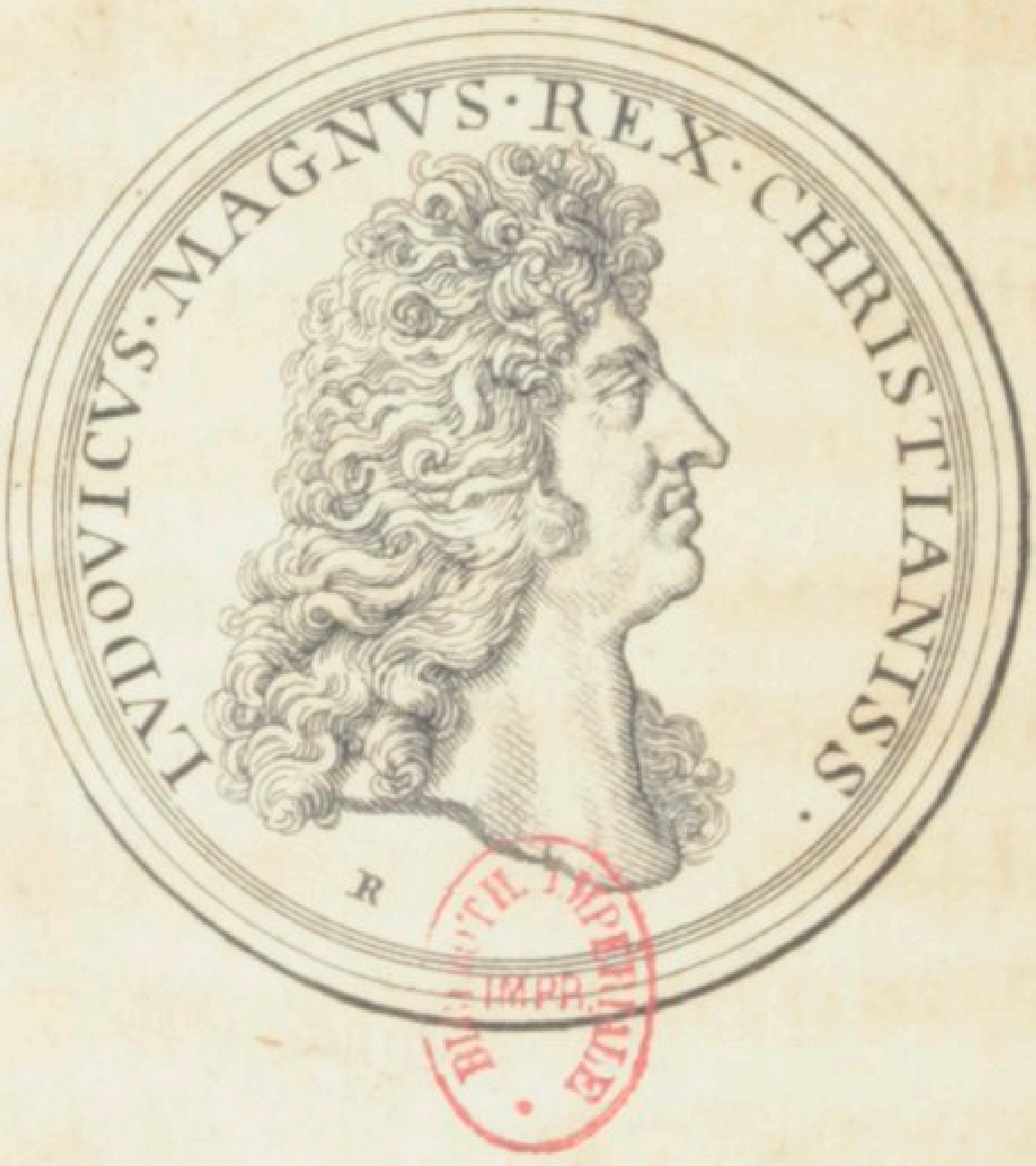
LVDOVICVS·MAGNVS·REX·CHRISTIANISS.
R

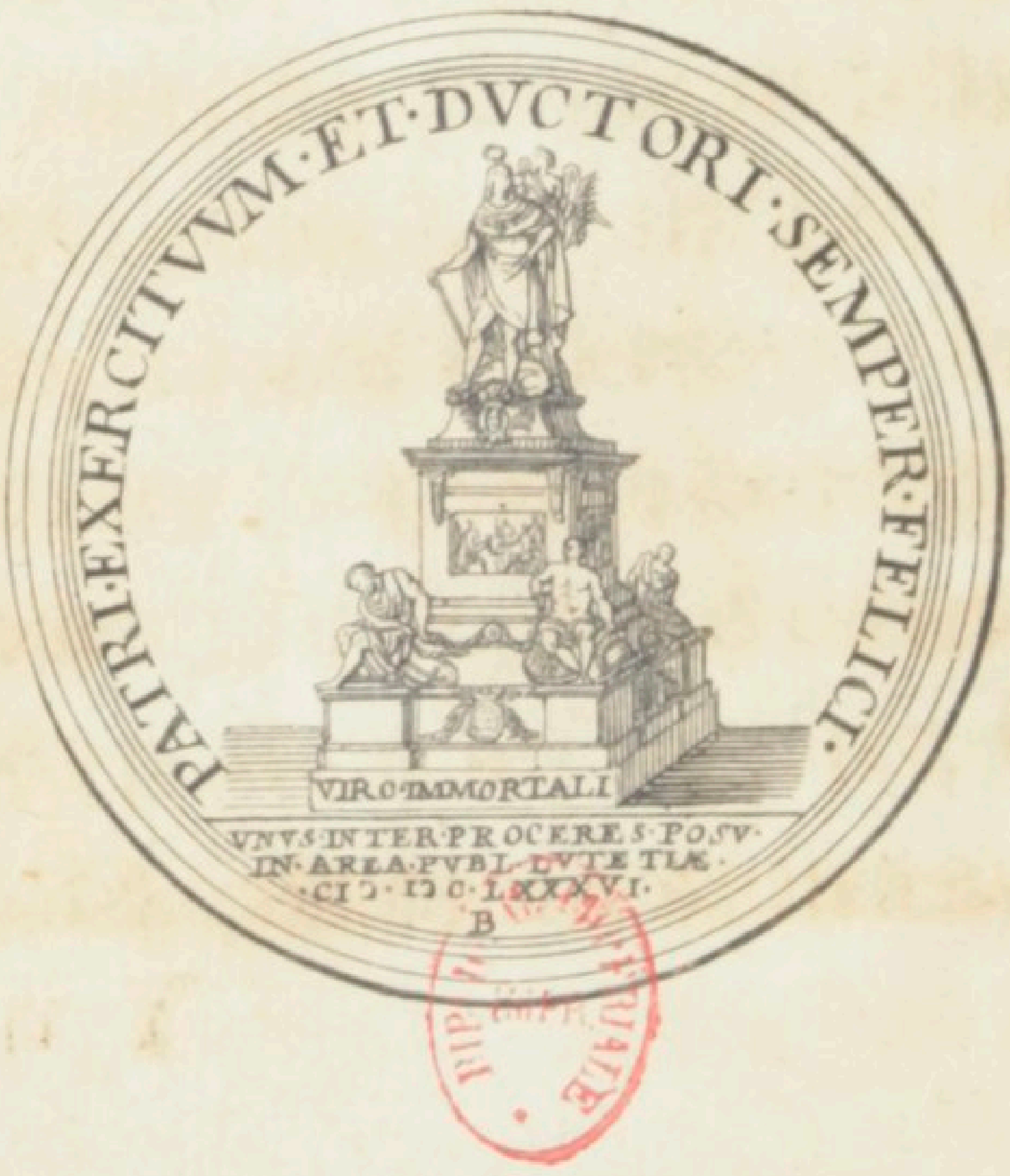
PATRI·EXERCITVVM·ET·DVCTORI·SEMPER·FELICI.
VIRO·IMMORTALI
VNVS·INTER·PROCERES·POSV·
IN·AREA·PVBL·LVTETIÆ·
CIↃ·IↃ·C·LXXXVI·
B

Feüillade fait encore frapper une grande quantité de Medailles d'or pour les envoyer à tout ce qu'il y a de Potentats ou de Princes, non seulement en Europe, mais sur la Terre. Il en fait aussi frapper un fort grand nombre d'argent & de cuivre pour le peuple. J'en ay fait graver une que je vous envoye.

Pendant que Monseigneur distribuoit ces Medailles, les Violons & les autres Instrumens se faisoient entendre alternativement, & quelquefois tous ensemble. M l'Ab-

bé Regnier presenta ensuite à Monseigneur le Dauphin, & aux Princes & Princesses qui l'accompagnoient, des Livres, où la description de la Figure du Roy, & de tout l'Ouvrage, estoit contenuë; & dans le mesme temps, des Suisses de M de la Feüillade portoient de ces mesmes Livres aux Personnes distinguées, qui estoient placées en divers endroits. Il faut presentement vous parler de l'ordre qui fut gardé dans la Marche.

Dix-huit cens hommes du

Regiment des Gardes, le Lieutenant Colonel, tous les Capitaines, Officiers, Sergens, Tambours, Hautsbois & Fifres, avec quarante Trompettes s'eſtant rendus à la Place Dauphine à dix heures du matin, on détacha cent hommes pour la Garde de Monſeigneur le Dauphin à l'Hoſtel de la Feüillade, autant pour l'Opera, où devoit aller ce Prince, & l'on en diſperſa trois cens à tous les bouts & Carrefours des Ruës qui aboutiſſoient dans celles par leſ-

quelles on devoit paſſer pour aller à la Place des Victoires. C'eſt ainſi que s'appelle le lieu où l'on a élevé la Statuë du Roy. Ils alloient inceſſamment d'un Corps de garde à l'autre pour faire paſſer les Caroſſes & les Gens de pied, & les empeſcher de prendre des poſtes qui pûſſent cauſer quelque embarras. Comme Monſeigneur devoit arriver par le Quay du Louvre, & qu'il eſtoit facile de l'appercevoir de deſſus le Pont-neuf, on avoit placé des Tambours de diſ-

tance en distance depuis la Place Dauphine jusqu'à la Maison de Ville, qui devoient battre à son arrivée, ce qui estoit le signal pour faire tirer le Canon. Ce Prince ayant paru sur le Quay à deux heures & demie, les Tambours en avertirent la Ville, le Canon tira, & la Marche commença dans l'ordre qui suit. Le Major à cheval estoit à la teste, suivy des quatre Aydes, & des quatre sous-Aydes Major. Aprés luy marchoient cinquante Sergens. Ils formoient

cinq rangs, dont chacun eſtoit de dix, & ils precedoient trente Trompettes, qui faiſoient auſſi trois rangs. Mr le Duc de la Feüillade, qui s'étoit rendu en Caroſſe à la Place Dauphine ſur les deux heures aprés midy, paroiſſoit à cheval aprés les Trompettes, au milieu d'un grand eſpace que l'on avoit ſoin de laiſſer vuide. Vingt hommes de Livrées veſtus de neuf, marchoient devant luy, & deux de ſes Gentishommes alloient de chaque coſté, ayant à l'arçon de la ſelle de

grandes

grandes Bourſes de velours remplies d'argent, qu'ils jettoient au Peuple pendant toute cette Marche. Ce Duc eſtoit ſuivy du Lieutenant Colonel, aprés lequel quatorze Capitaines à pied avec la Pique à la main, marchoient en deux rangs. Ils precedoient ſix Sergens, qui eſtoient ſuivis de vingt-ſix Diviſions de cinquante Soldats chacune, marchant dix de front. Il y en avoit dix de Mouſquetaires, ſix de Piquiers, & enſuite dix autres de Mouſquetaires. Trois Of-

ficiers eſtoient à la teſte de chaque Diviſion de Mouſquets, & cinq Enſeignes portoient leurs Drapeaux à la teſte de chaque Diviſion de Piques. Les Tambours & les Hautbois marchoient entre ces Diviſions, ſçavoir vingt Tambours entre la ſeconde & la troiſiéme de Mouſquets; huit Hautbois entre la cinquiéme & la ſixiéme; vingt autres Tambours entre la ſeptiéme & la huitiéme; huit Hautbois à la teſte des Piquiers; vingt Tambours entre la troiſiéme & quatriéme

Diviſion de Piques ; huit Hautbois à la teſte de la ſeconde manche des Mouſquets ; vingt Tambours entre la troiſiéme & la quatriéme Diviſion de cette ſeconde manche ; huit Hautbois entre la cinquiéme & la ſixiéme ; vingt Tambours entre la ſeptiéme & la huitiéme. Quatorze Capitaines en deux rangs marchoient à la queüe des Troupes, précedez par douze Trompettes, & ſuivis de cinquante Sergens, qui faiſoient cinq rangs, comme les premiers.

On alla par le Pont-neuf dans la rue de l'Arbre-ſec ; on détourna à la Croix du Tiroir le long de la ruë Saint Honoré, & l'on entra par celle de Richelieu dans la ruë neuve des Petits champs. Toutes les feneſtres eſtoient remplies de beau Monde, & ornées de magnifiques tapis. Rien ne troubla l'ordre de la Marche, par le ſoin qu'eurent trente Mouſquetaires, qui alloient cinquante pas devant, de faire ranger tous ceux qui bordoient les ruës. Ils s'arreſterent à l'entrée de

la Place sans y entrer. Lors que l'on fut dans la ruë neuve des Petits-champs à la veüe de la Statuë de Sa Majesté, Mr le Duc de la Feüillade, qui avoit toûjours esté à cheval, fort superbement monté, mit pied à terre à trois cens pas de la Place, & marcha la Pique à la main. Il la mit sur l'épaule en y entrant, passa devant Monseigneur, & laissant la Statuë à gauche, il la salüa de la Pique en passant devant. Tous les Capitaines, Officiers, & Drapeaux la salüerent de

meſme. Le Major avec les Aydes & ſous-Aydes Major ayant paſſé à cheval devant la Statuë, tous chapeau bas, les Aydes & ſous-Aydes allerent mettre pied à terre, & il n'y eut que le Major qui demeura à cheval. Un Ayde Major à la teſte de cinquante Sergens qui avoient commencé la Marche, fit le demy tour de la Statuë, & lors qu'il fut prés des bornes qui ſeparent la ruë, de la Place, il leur fit faire un quart de converſion à droit, marchant le long des maiſons

de la Ville. Ils allerent ſe poſter en bordant la haye, & faiſant un quart de converſion par rang le long du petit ruiſſeau que forme le Pavé, & qu'ils laiſſerent un pied derriere eux, en occupant à diſtance égale tout l'eſpace qui eſt depuis le Fanal du coin de la ruë d'Aubuſſon, juſqu'au Fanal qui eſt prés de la ruë des Foſſez-Montmartre. Les trente Trompettes qui ſuivoient les Sergens, aprés avoir fait comme eux le demy tour de la Figure, firent une demie

conversion, passerent entre le rang des Sergens & des Troupes, en sonnant toûjours, & allerent se poster en face de la Statuë, le dos tourné contre l'Hostel de Mr le Duc de la Feüillade. Ce Duc avec tous les Capitaines, fit le tour entier de la Statuë, auprés de laquelle il alla se poster à droit, tenant toûjours la Pique à la main, & faisant face comme la Statuë. Le Lieutenant Colonel se posta à trois pas derriere luy, le premier Capitaine à deux pas derriere le

Lieutenant Colonel, & tous les Capitaines l'un derriere l'autre environnant la Statuë, & à un pas de la Baluſtrade de fer. Les ſix Sergens qui eſtoient à la teſte des Troupes, menerent les Soldats hors de la Place, & leur firent occuper le Carrefour, la court, & la ruë des Petits Peres, où un Ayde Major les poſta de ſorte qu'ils ne pûſſent bleſſer perſonne en tirant. Les Officiers qui étoient à la teſte des Diviſions, au lieu de ſortir avec leurs Soldats, qu'ils menerent ſeule-

ment prés des bornes qu
font la ſeparation de la rüe
firent un quart de conver
ſion à droit, & ſe mettant
la file, ils allerent former u
rang devant celuy des Ser
gens qui eſtoient deja poſ
tez, n'occupant que le meſ
me front que les Sergens, &
faiſant face à la Statüe. Les
Hautbois accompagnerent
les Troupes juſqu'à leur ſor
tie de la Place, & faiſant en-
ſuite une demie converſion
à gauche, ils allerent ſe po-
ſter derriere la Statüe, à la-
quelle ils firent face à trois

pas de la baluſtrade de fer.
A meſure que les Tambours arrivoient prés des bornes, ils ſe ſeparoient des Troupes, & le Tambour Major les poſtoit dans la rüe le long des bornes. Ils firent auſſi face à la Statüe, & occuperent l'eſpace qui eſt entre les deux Fanaux qui ſont derriere. Les premiers Piquiers ayant paſſé devant la Statuë, le Drapeau blanc & quatre Sergens ſe détacherent, & allerent ſe poſter devant & aux pieds de la Statuë, à trois pas devant la baluſtrade. Les

autres Enſeignes menere
leurs Diviſions derriere
Statüe, juſques auprés de
bornes, aprés quoy les qua
torze premiers firent u
quart de converſion à droi
& paſſant à la file entre le
rangs des Sergens & celu
des Officiers avec le Drapeau
haut, ils allerent ſe poſte
dans le rang des Officiers. Il
en laiſſoient deux entre cha
que Drapeau, & prenoient
garde que la droite & la gau
che du rang fuſſent fermées
par deux Officiers à Pique.
Les quinze derniers Enſei

nes eſtant prés des bor-
es, firent un quart de con-
erſion à gauche, & mar-
hant à la file le long du
uiſſeau de la rüe, ils le laiſ-
rent deux pas derriere eux,
: ſe poſterent depuis le Fa-
al qui eſt au coin de la rüe
e la Feüillade, juſqu'à ce-
y qui eſt prés du coin des
etits Peres. Un Ayde Major
mit à la teſte des Piquiers,
prés que les premiers En-
ignes les eurent quittez,
les mena au ſortir de la
ace dans la rüe du Mail
ur le coin des Petits Peres,

A mesure qu'il arrivoit de
Tambours & des Hautbo
auprés des bornes, ils se fe
paroient des Troupes, & a
loient joindre leurs Cama
rades, les Tambours hors c
la Place le long des bornes
& les Hautbois derriere l
Statuë prés de la baluſtrad
de fer. Les Officiers qui e
toient à la teſte des Diviſion
de la ſeconde manche d
Mouſquets, ſaluerent la Sta
tuë, & lors qu'ils en eurer
fait le tour dans le meſm
ordre, un Ayde Major ſe mi
à la teſte des Mouſquetaires

t les mena par la Ruë d'Au-
uſſon à l'entrée de la gran-
e Ruë des Petits-Champs,
ù il les poſta le long des
urailles. Les Officiers des
erniers de cette ſeconde
anche paſſerent derriere
s Enſeignes derniers poſ-
ez, & allerent ſe mettre
ans le meſme rang des Dra-
eaux, ſçavoir deux à la droi-
e du premier Drapeau prés
ı ruë de la Feüillade, ces
)fficiers ſe plaçant de ſuite,
t toûjours deux entre cha-
ue Drapeau. Les quatorze
Capitaines qui ſuivoient les

Troupes ne firent que l
demy tour de la Statuë, &
allerent ſe placer aprés le
premiers Capitaines poſte
tout autour de la Statuë. Le
Trompettes de la queuë paſ
ſerent auſſi devant la Statuë
tournerent à droit, & ſe joi
gnirent à leurs Camarades
Les cinquante Sergens qu
fermoient la Marche allerent
former un rang derriere le
Officiers, entre les deux Fa
naux qui ſont du côté de
Petits Peres. Voila dans que
ordre le Regiment ſe poſta
Ainſi il ne reſta dans la Plac

que Mr le Colonel, le Lieute-
nant Colonel, les Capitaines
& le Drapeau Colonel, qui en-
tourant la baluſtrade, tandis
que les autres Officiers étoiét
poſtez autour de la Place au
pied des Balcons, faiſoient
un rond, & laiſſoient la plus
grande partie de la Place li-
bre pour la Ceremonie & la
Marche de Ms de Ville. Les
Hautbois, Trompetes, Tam-
bours & Fiffres, bordoient
en dehors l'ouverture de la
Place entre les deux Fanaux
qui ſont derriere la Statuë,
tout eſtant dans l'ordre que

je viens de vous marquer
le Major fit un signal qui f
taire les Tambours & le
Trompettes ; & à ce bru
tout guerrier succeda un
Simphonie tres-agreable d
Violons, Hautbois, Trompe
tes & Timbales de la Cham
bre, pour divertir Monse
gneur le Dauphin, jusqu'à c
que la Ville fust arrivée.

Je vous ay marqué tou
les mouvemens que le Re
giment des Gardes fit dé
dix heures du matin avan
que de commencer sa Mar
che. Mr le Prevost des Mar

chands se rendit à la même heure à l'Hostel de Ville avec Mr les Echevins, Procureur du Roy, Greffier, Receveur, les Conseillers de Ville, les Quarteniers, & trente deux notables Bourgeois de Paris, Officiers & Marchands, mandez par les Quarteniers suivant l'ordre de Mr de Fourcy & des Echevins. Avant qu'on sortist de l'Hostel de Ville, Mr le Prevost des Marchands reigla, que les Notables marcheroient sans s'arrester à leur qualité, chacun suivant

l'ordre de la reception de
leurs Quarteniers, mais aprés
les Conseillers de Ville & les
Quarteniers. On se rendit en
suite chez M le Duc de Cre-
qui, Gouverneur de Paris,
qui receut la Ville à l'entrée
de sa Salle, & fit entrer dans
sa Galerie M^rs les Prevost
des Marchands Echevins,
Procureur du Roy &, & Gref-
fier. Toute la Ville estoit en
Habit de Ceremonie. Les
Conseillers de Ville, les
Quarteniers & les Notables
se reposerent dans la Salle
qui joint cette Galerie, jus-

qu'à ce que l'on vit paroiſtre dans le Cours le Carroſſe de Monſeigneur le Dauphin, dont on devoit eſtre averty par un Garde qui en avoit l'ordre. Si toſt que ce Garde ſe fut acquité de ſa Commiſſion, Mr le Gouverneur monta à Cheval avec M. le Prevoſt des Marchands, & l'on ſe mit en marche, Mr le Gouverneur eſtant à la droite precedé de ſes Gardes à pied, & de ſes Gentilshommes à Cheval, & de trois cens Archers de Ville, leur Colonel, & leurs Officiers

en teſte. On trouva le Pont-
neuf garny de deux hayes de
Soldats des Gardes, à qui
Mr le Duc de la Feüillade a-
avoit donné ordre de de-
meurer juſqu'à la fin de la
Ceremonie, & qui ne ſouf-
froient perſonne que ſur les
Parapets. Toutes les ruës en
eſtoient auſſi bordées juſqu'à
la Place des Victoires, & cet-
Garde eſtoit redoublée aux
avenuës des ruës pour em-
peſcher la confuſion.

Les Gardes de la Villeé-
tant arrivez à la Place au
nombre de trois cens tous à

Cheval, & marchant quatre à quatre, allerent prendre leurs postes derriere les rangs que formoient les Officiers. Mr le Duc de Crequi ayant devant luy ses Gardes à pied, & Mrs de Ville deux à deux, bien montez, & dans l'ordre que je viens de vous marquer, firent le tour de la Statuë, passant entre les Capitaines qui environnoient la balustrade, & le rang des Officiers & Drapeaux. Ce premier tour fait, Mr le Gouverneur & Mr le Prevost des Marchands s'arresterent de-

vant la Statüe, & aprés s'ê-
tre découverts & avoir fai-
une profonde inclination
ils firent faire une Chamade
par leurs Tambours & trom-
pettes, & sur un signal que
fit le Major du Regiment des
Gardes, les autres Tambours,
Trompettes, Fifres, Haut-
bois & Musettes répondirent
aussi-tost. Les Mousquetaires
postez tout au tour hors de
la Place, firent une décharge qui fut suivie de quantité de cris de *Vive le Roy* Ensuite sur un second signal du Major, tout le bruit cessa à

la

la reserve des Violons & Hautbois qui continuerent de joüer, tandis que la Ville fit encore le tour de la Statüe, devant laquelle Mr le Gouverneur & Ml le Prevost des Marchands s'arresterent de nouveau avec les mesmes inclinations. Ils firent faire une seconde Chamade, à laquelle on répondit comme la premiere fois, & elle fut reïterée une troisiéme. Cette derniere Chamade ayant été faite, les Gardes de la Ville qui estoient à Cheval derriere les rangs des Officiers &

Sergens, marcherent en quatre files, & ſortirent de la Place par où ils eſtoient entrez. La Ville les ſuivit dans l'ordre qu'elle avoit tenu pendant la Marche. Les trente Trompettes qui avoient paru d'abord ſortirent en trois rangs trente pas aprés la Ville, ayant eſté mis en marche par un Ayde-Major, tandis qu'un autre Ayde-Major formoit les cinquante premiers Sergens, poſtez dix de front. Il les mit devant les trente Trompettes, faiſant le tour de la Place.

Quand les Trompettes furent à costé de Mr le Colonel, il fit à droit, & alla prendre sa marche derriere eux, suivy du Lieutenant Colonel, & de tous les Capitaines, marchant six de front. Les Drapeaux suivirent les Capitaines, & aprés eux marcherent les Officiers dans ce mesme ordre de six de front; ils furent suivis des douze Trompettes de la queue. Ensuite les cinquante derniers Sergens rangez dix de front; le Major, les quatre Aydes, & les quatre sous-Aydes

Major à Cheval, fermerent la Marche. Les Hautbois & les Muſettes ſe partagerent en trois, dix aprés le ſecond rang des Capitaines, dix à la teſte des Drapeaux, & dix aprés le troiſiéme rang d'Officiers. Mr le Colonel fit dans cét ordre le tour de la Statuë, qu'il falüa pour la ſeconde fois de la pique, & ſortit de la Place par la ruë d'Auburſon comme il y eſtoit entré, en repaſſant devant Monſeigneur.

Cette Ceremonie eſtant finie, Monſeigneur le Dau-

phin qui avoit resolu de voir l'Illumination qui devoit être le soir autour de la Statuë du Roy, & d'aller à l'Hôtel de Ville, où Mr le Duc de la Feüillade avoit envoyé une Compagnie des Gardes, & au devant duquel la Ville avoit fait preparer un Feu d'Artifice, alla prendre le Divertissement de l'Opera, en attendant que la nuit fust venuë. Ce Prince fut à peine sorty, que malgré les efforts que l'on fit pour tenir la Place vuide jusqu'à son retour; le Peuple que pressoit un vio-

lent desir de voir la Statuë qui avoit fait si long-temps le sujet de son entretien, s'avança de tous costez pour la considerer à loisir, & ce ne fut pas sans peine qu'il se retira de cette Place, lors qu'il fallut la laisser libre pour Monseigneur le Dauphin. Ce Prince s'y rendit sur les dix heures du soir, & traversa la rüe S. Honoré, celle de Richelieu, & tout le chemin qui conduit à l'Hostel de la Feüillade, au travers d'une double haye de Soldats des Gardes. Toutes

ces rües estoient non seule-
ment brillantes par les lu-
mieres qui les couvrant de
toutes parts faisoient com-
me une voûte de feu, mais
encore par celles dont tou-
tes les fenestres estoient
remplies. Monseigneur fut
receu au bruit des Hautbois
à la Place des Victoires, &
il la trouva toute éclatante,
& la Figure encore davanta-
ge, parce qu'elle estoit é-
clairée par plus de deux mil-
le Lampes qui répandoient
un grand jour sans qu'on les
vist. Ces Lampes estoient at-

tachées en dedans sur la gril-
le de fer qui environne la
Figure du Roy, & sur tous
les ornemens qui l'embellif-
sent; les Fanaux faisoient auf-
si remarquer leurs lumieres.
Le Carosse de Monseigneur
le Dauphin suivy de plu-
sieurs autres, fit deux fois le
tour de cette grille, & aprés
que ce Prince eut admiré de
prés la Figure du Roy qu'il
n'avoit veuë que de loin l'a-
presdinée, il sortit par la ruë
des Petits-Champs que l'on
voyoit toute illuminée, &
sur tout la Maison de Mr

Chuppin Notaire & Eche-
vin en Charge, où toutes
les fenestres se faisoient di-
stinguer par un grand nom-
bre de Flambeaux de Cire
blanche qui estoient en sail-
lie. Du bas de ces Fenestres
s'éleverent quantité de Fu-
sées volantes lors que Mon-
seigneur passa. Toutes les
ruës estoient remplies de
Peuple, & les Maisons, de
lumieres jusqu'à l'Hostel de
Ville. Ainsi l'on ne voyoit
que des Feux, & l'on n'en-
tendoit par tout que des ac-
clamations & des cris de

joye. Monſeigneur fut re-
ceu à la porte de l'Hoſtel de
Ville à la deſcente de ſon
Caroſſe par Mr le Gouver-
neur de Paris, & par Mr le
Prevoſt des Marchands. Ils
monterent à ſes coſtez, Mr
le Duc de Crequi à la droite,
& M le Preſident de Fourcy
à la gauche, ſuivis de Mrs les
Echevins, & des Officiers du
Bureau de la Ville. L'Eſca-
lier eſtoit éclairé des deux
coſtez depuis le bas juſqu'en
haut, par un grand nombre
de Flambeaux de Cire blan-
che, & la Salle eſtoit remplie

de Luſtres. Il y avoit auſſi quantité de Trompettes & de Hautbois, & divers autres Inſtrumens. On avoit ſervy une magnifique Collation dans la Salle qui joignoit celle où Monſeigneur le Dauphin entra pour voir le Feu. L'ordre fut donné pour le tirer par M^r le Gouverneur, & par M^r le Prevoſt des Marchands, auſſi-toſt que Monſeigneur fut arrivé. Il repreſentoit la Victoire poſée ſur des Trophées, & tenant des Palmes & des Lauriers. Il y avoit pour In-

ſcription aux quatre faces LUDOVICO MAGNO VICTORI PERPETUO.

Ces quatre faces eſtoient ornées de Deviſes. Celles de la premiere regardoient la Paix ; celles de la ſeconde l'Hereſie ; celles de la troiſiéme les Victoires du Roy ſur les Corſaires d'Affrique ; & celles de la quatriéme, les Soûmiſſions rendües à Sa Majeſté par des Peuples qui l'avoient offencé. Comme il eſtoit plus de onze heures lors qu'on eut achevé de ti-

rer le Feu, Monſeigneur ſortit auſſi-toſt aprés pour s'en retourner à Verſailles, & fut reconduit de la maniere qu'il avoit eſté receu. Il eſtoit accompagné de preſque tous les Princes & Princeſſes qui avoient veu avec luy la Ceremonie de la Place des Victoires. Dés qu'il fut party on ſe mit à table dans la grand' Salle, & l'on but pluſieurs fois la Santé du Roy. Il y avoit à cette Table Mr le Gouverneur, Mr le Prevoſt des Marchands, Mrs les Echevins, Procureur du Roy,

Greffiers, Receveurs, les Conſeillers de Ville, les Quarteniers, & les trente-deux Notables mandez. La joye continuoit dans tous les Quartiers de Paris, & les Fontaines de la Ville qui ſont au nombre de vingt, avoient jetté du vin toute la journée, auſſi bien que deux Fontaines artificielles qui étoient au milieu du Pont-neuf, & la Samaritaine, dont le carillon ſembloit s'accorder pendant la Marche avec le ſon des Inſtrumens.

Monſeigneur le Dauphin

trouva encore en s'en retournant tous les lieux où il passa, remplis de Peuple & de joye, & il fut conduit avec des cris d'allegresse jusques auprés du Palais des Thuilleries. Comme le calme se fait mieux connoistre aprés un grand bruit, il commençoit à le remarquer, lors qu'en approchant de la Porte de la Conference, il vit en l'air un grand nombre de Fusées volantes, sans sçavoir d'où elles estoient parties. Il crut que c'estoit un reste des réjoüissances de

la Ville, mais l'air en ayant encore paru chargé un moment après, on commença à s'appercevoir qu'elles venoient d'une autre cauſe. Dans le temps que l'on s'attachoit à la rechercher, celles qui parurent pour la troiſiéme fois, ſemblerent ſortir de l'eau. On pouvoit le croire, puiſqu'à l'autre bord de la Riviere il y en avoit des partemens de cinquante, de trois toiſes en trois toiſes, ce qui formoit comme une ligne de feu, qui en fourniſſoit ſans ceſſe à l'air &

à la Riviere, en ſorte que lors que les feux d'un parterement eſtoient tombez dans l'eau, & paroiſſoient y brûler, ceux du parterement qui le ſuivoit paroiſſoient dans l'Air, ce qui continua juſqu'au Pont de Seve, tant que Monſeigneur pût voir la Riviere. On devina aiſément par la maniere dont ce Spectacle eſtoit ordonné, & par la profuſion d'Artifice, que Mr le Duc de la Feüillade donnoit encore ce Divertiſſement, & vouloit couronner par là une journée qui luy eſtoit ſi

glorieuſe, & dans laquelle il avoit fait voir juſqu'où peut aller le zele d'un Sujet pour ſon Prince.

Les Auguſtins Deſchauſſez ſe crurent obligez le même jour de prendre part à la joye publique, & ils y furent portez avec d'autant plus d'ardeur, que cette Statuë devant immortaliſer les Victoires de Sa Majeſté, elle ſe trouvoit heureuſement élevée devant leur Egliſe, dont Loüis XIII. mit la premiere pierre en perſonne, ſous le titre de Noſtre-Dame des

Victoires, pour d'éternelles Actions de graces de la Prise de la Rochelle ; ce qui donner sujet de dire que les Victoires du Fils sont reünies avec celles du Pere. Dans cette veüe, aprés s'estre aquittez de leur devoir par des Prieres solemnelles pour nostre Auguste Monarque, ils travaillerent à faire éclater leur joye par trois décharges de cinquante Boëtes chacune ; la premiere à l'arrivée de Monseigneur dans la Place, la seconde aprés les trois Décharges du Regiment des Gardes,

& la troiſiéme à dix heures du ſoir, lors que Monſeigneur vint faire le tour de la Figure. Il ſemble que ces Religieux ſoient deſtinez pour conſerver les Monumens de la Pieté Royale, auſſi-bien que de la Reconnoiſſance de nos derniers Rois pour les heureux ſuccés de leurs Armes, puis qu'ils ont encore à Roüen une Egliſe dédiée à Noſtre-Dame des Victoires, dont la feüe Reyne ſe declara Fondatrice en 1672. lors qu'elle ſe trouva Regente; cette pieuſe Princeſſe ayant

ordonné par une Lettre de Cachet au Maire & aux Echevins de la Ville, d'y mettre en son nom la premiere pierre, en reconnoissance des Conquestes du Roy dans sa premiere Campagne de Hollande.

On m'a envoyé plusieurs Sonnets & Madrigaux sur la Statuë de Sa Majesté. Je vous en feray part le mois prochain; ma Lettre commence déja à estre si longue, qu'il me reste peu de place pour d'autres Articles.

Comme feu Mr le Chãcelier

310 MERCURE
s'eſt diſtingué par une bonté ſinguliere autant que par ſes autres vertus, on reçoit toûjours de nouveaux Memoires des Services ſolemnels, qui ont eſté faits en divers lieux pour le repos de ſon Ame. Mrs du Chapitre de la Cathedrale d'Arras en ont fait faire un dans leur Egliſe, avec beaucoup de magnificence & de pompe. L'Eſtat Major de la Place, le Conſeil Provincial d'Artois, les Députez des Etats de la meſme Province, la Gouvernance, & le Corps du Magiſtrat de

la Ville y assisterent. L'Orai-
son Funebre fut prononcée
par Mr le Febvre, Prevost,
Chanoine & Theologal de
la mesme Eglise. Son merite
& sa capacité sont assez con-
nus en France par plusieurs
Volumes de Sermons qu'il a
donnez au Public, par ceux
qu'il a faits à la Cour en qua-
lité d'Aumônier de la feüe
Reyne, & par le choix que
les Etats d'Artois firent de sa
personne, pour representer
à Sa Majesté les interests de
la Province. Il s'acquita de
cette Commission avec un
entier succés.

Mrs du Conſeil d'Artois ont auſſi fait faire un pareil Service dans leur Chapelle Royale.

Comme je ne vous parle depuis long-temps que des Converſions des Villes entieres, je ne vous apprendrois pas celles des Sieurs Bertrand Cagnon & Thomas Couſturier, ſi elles n'en avoient cauſé pluſieurs autres. C'eſtoient les principaux Anciens & Surveillans de Goron, Ville du Bas Coſtentin, proche le Montmargentin. Ils retenoient

dans

dans l'Erreur la pluſpart des Religionnaires de la Ville & des environs, par leur obſtination à rejetter les Veritez Catholiques, & la confiance qu'on a ordinairement aux Chefs de Party, les faiſoit croire ſur les mauvaiſes raiſons dont ils ſe ſervoient pour ſoûtenir leur fauſſe Religion. Enfin, aprés beaucoup de combats & de Diſputes particulieres & publiques, ils ont eſté contraints de ſe rendre aux éclairciſſemens que leur ont donné le Pere Agathange du Polet,

& le Pere Ange d'Ingouville, Capucins, fameux Predicateurs Missionnaires & Controversistes, qui ont fait paroistre leur capacité & leur zele dans le Poitou & dans les Sevenes, où ils ont converty beaucoup de monde. Ces deux Anciens ayant donné l'exemple par leur abjuration, ils furent suivis des plus obstinez. Ainsi l'on peut dire que ce fut une Conversion generale.

Nous avons perdu pendant ce mois plusieurs per-

ſonnes conſiderables de l'un & de l'autre ſexe. En voicy les noms ſelon le jour de leur mort.

Dame Marie Colbert, morte le 3^e. d'Avril. Elle eſtoit Femme de Meſſire Louys de Bechameil, Marquis de Nointel, Secretaire ordinaire du Conſeil d'Eſtat du Roy, & Direction de ſes Finances, Surintendant des Maiſon & Finances de ſon Alteſſe Royale Monſieur.

Meſſire Pierre de Francigny, mort le 4^e. Il eſtoit Maiſtre d'Hoſtel ordinaire de Sa Majeſté.

Dame Marie-Anne Chicot, morte le 12. âgée de trente-deux ans. Elle estoit Femme de Messire René Robin, Marquis de la Tremblaye, Pimpeau, & autres lieux, & s'estoit distinguée par sa beauté.

Jean Comte de Coligny, Lieutenant General des Armées du Roy, mort le 16. de ce mois en son Chasteau de la Motte S. Jean, en Bourgogne, où il s'estoit retiré depuis quelques années, à cause de ses infirmitez. Il estoit Fils de Gaspard de Co-

ſigny, Chevalier des Ordres du Roy, auſſi Lieutenant General de ſes Armées, & Capitaine-Lieutenant de ſes Gendarmes. Il en a ſuivy les traces avec une ſi forte ardeur pour la gloire, qu'il s'en eſt acquis beaucoup dans les differens Emplois dont Sa Majeſté l'a honoré. Il fut choiſy en 1664. pour commander le Secours & la Nobleſſe qu'Elle envoya en Hongrie contre les Infidelles, & remporta cette fameuſe Victoire au paſſage du Raab, où le Grand Viſir

eſtoit en perſonne, ce qui
empeſcha la ruine de l'Em-
pire, comme l'Empereur l'a
témoigné par trois Lettres
qu'il luy fit l'honneur de luy
écrire, & par ſon Portrait
qu'il luy envoya. Cet heu-
reux ſuccés luy a acquis au-
tant d'eſtime dans toute la
Chreſtienté, que ſes Ance-
ſtres en ont autrefois receu
de blâme pendant la Ligue.
Il a laiſſé deux Enfans, Gaſ-
pard-Alexandre de Coligny,
Abbé de S. Denis de Rheims,
& de l'Iſle Chauvette en Bre-
tagne, Bachelier de Sorbon-

ne ; & une Fille de ſeize ans, dont le merite, la beauté, & la fortune répondent ſi bien à ſon illuſtre naiſſance, qu'on ne peut douter qu'elle n'augmente le luſtre de la Famille, à laquelle elle ſera alliée.

Meſſire Jean-Baptiſte Guillemeau, Maiſtre des Comptes, mort le 17.

Dame Huberte-Renée de Buſſy Dinteville, morte le 20. Elle eſtoit Veuve de Meſſire Jean de Meſgrigny, Marquis dudit lieu & de Vandeuvre, Vicomte de Troyes,

Baron de Colombey & de Couchey, Conſeiller ordinaire, & Sous-Doyen des Conſeils du Roy, & aupavant premier Preſident au Parlement de Provence. Elle a eſté inhumée avec ſon Mary en l'Egliſe de S. André, dans la Chapelle des Fondateurs de la Maiſon & College de Boiſſy, dont il deſcendoit. Des cinq Enfans qu'elle a eus, l'aiſné eſtoit Mr le Marquis de Meſgrigny, Vandeuvre, Grand Tranchant du Roy, & Cornete-Blanche de France, qui mourut au com-

mencement de l'année der-
niere. Je vous parlay ample-
ment de cette Famille en ce
temps-là. Son second Fils est
le Pere de Mesgrigny, Capu-
cin & Missionnaire. Ses trois
Filles sont Religieuses, &
l'une est Abbesse de Cha-
renton en Berry, Ordre de
S. Benoist.

Messire Jacques Doublet,
Conseiller & Tresorier Ge-
neral des Maison & Finan-
ces de Monsieur, Frere Uni-
que du Roy, mort le mes-
me jour.

Dame Françoise Molé,

morte le 22. Elle estoit Abbesse de l'Abbaye Royale de S. Antoine des Champs lez-Paris.

Messire Jacques le Coigneux, Marquis de Montmeliand, Plailly, Mortefontaine, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, & Président au Mortier au Parlement de Paris. Il s'estoit acquis beaucoup de réputation par sa grande integrité, & par la parfaite intelligence, qu'il a toûjours fait paroistre dans ce qui regardoit sa Charge, & sur tout dans les Affaires

criminelles. Il avoit esté re-
ceu President au Parlement
le 21. Aoust 1651. aprés avoir
exercé la Charge de Presi-
dent aux Requestes du Palais.
Il estoit Fils de Messire Jac-
ques le Coigneux, qui avoit
esté d'abord President aux
mesmes Requestes du Palais,
puis President en la Cham-
bre des Comptes, & Chan-
celier de feu Monsieur le
Duc d'Orleans, & ensuite
President au Mortier au Par-
lement de Paris, & de Dame
Marie Cerisier, Fille de Mes-
sire Barnabé Cerisier, Mai-

ſtre des Comptes, & petit-Fils de Meſſire Antoine le Coigneux, Seigneur de Lierville, Maiſtre des Comptes, & de Marie de Longüeil, de l'illuſtre Famille de Longüeil qui a donné un Cardinal en 1326. des Eveſques du Mans, & d'Auxerre, des Ambaſſadeurs pour Sa Majeſté, & des Preſidens au Parlement de Paris, recommandables par un grand merite. Son grand-Oncle eſtoit Meſſire Jacques le Coigneux, S^r de Sandricourt, Conſeiller en la Grand' Chambre du Parle-

ment, qui épousa Dame Ge-
nevieſve de Montholon,
Fille de Mr de Montholon
Garde des Sceaux de Fran-
ce, dont il eut Meſſire E-
doüard le Coigneux, Con-
ſeiller au Parlement, Ayeul
de M le Coigneux, à preſent
Conſeiller au Chaſtelet. Il
avoit deux Freres & deux
Sœurs. Les Freres ſont Meſ-
ſire François le Coigneux,
Sr de Bachaumont, & Meſ-
ſire Gabriel le Coigneux, Sr
de Belabre, Maiſtre des Re-
queſtes. L'une des Sœurs a-
voit épouſé Mr de Thoré,

Preſident aux Enqueſtes, & l'autre Mr le Marquis de Vibraye. Mr le Preſident le Coigneux eſt mort âgé de 78. ans, & a eu trois Femmes, La premiere fut Dame Angelique le Camus; la ſeconde, Dame Marie d'Aloigny, & la troiſiéme eſt Dame... de Navailles, Fille de Mr le Marquis de S. Geniez. Il a laiſſé de cette derniere un Fils âgé de trois ans, & n'a point eu d'Enfans des deux autres. Les Armes des le Coigneux ſont *d'azur à trois Porcs-Epics d'or.*

Le Roy a donné à Mr le Pelletier, Controlleur General des Finances, l'agrément de la Charge de President au Mortier, vacante par cette mort, & Sa Majesté l'a gratifié en mesme temps de cinquante mille écus.

Dame Anne Masparaulte, morte le 26. Elle estoit Veuve de Messire Jean Delabriffe, Seigneur de Roquefort, Tresorier General de France, & Mere de Mr Delabriffe, Maistre des Requestes, Gendre de Mr le Premier President.

Je ne puis vous dire en quel jour du mois prochain ſe fera la magnifique & galante Feſte, où les trente Dames, dont je vous envoyay les noms la derniere fois, doivent paroiſtre à cheval. On prépare toutes choſes pour cela. Comme il n'y a rien de plus agreable, ny qui fourniſſe plus de galanteries, que les divertiſſemens où les Dames ſont mêlées, vous ne devez point douter que celuy-cy ne donne lieu à beaucoup de Gens d'écrire de jolies choſes. Les deux Ma-

drigaux que vous allez lire en font déja un commencement. Ils ont esté envoyez à Mr le Duc de S. Aignan, Mareschal de Camp General dans ce nouveau Carrousel, & donnez au Concierge de son Hostel par deux inconnus, qui n'ont point voulu dire de quelle part ils les apportoient. Ils avoient pour Titre.

LA DAME INCONNUE,
Aux Illustres Dames du Carrousel.

MADRIGAL.

BEautez qu'on ne peut trop aimer,
Pour vos vertus, vostre adresse & vos charmes,
Et qui pouvez tout enflâmer,
Sans avoir nul besoin du secours de vos armes.
Je vous fais un souhait d'un zele sans égal,
Ayant pour vostre gloire une ardeur assez forte,

Que chaque Epoux un jour, si la chaleur l'emporte,
Vous mene aux coups de mesme sorte
Que feroit vostre General.

AUTRE.

LE Duc qui vous conduit est toût fait pour les Dames,
Il est discret, civil, adroit & vigoureux,
Mais comme nostre Sexe est toûjours dangereux,
Il doit craindre vos yeux plus qu'il ne craint les lames.
S'il peut les éviter, que je le tiens heureux!

REPONSE
DU MARESCHAL DE CAMP GENERAL,
A la Dame inconnuë.

ME connoissez-vous bien, Madame,
Lors que vous raisonnez ainsi?
Vous voulez donc sçavoir icy
Si je peux craindre ou mépriser la lame?
Peut-estre à mon bonheur ce point est éclaircy.
A cela prés je n'ay rien qui m'enflâme;
Pour les plus beaux objets mon cœur est endurcy,
Et de peur de me voir réduit à sa merci,

Je me ſers contre luy du ſecours de
mon Ame,
Je voy donc cent Beautez briller de
toutes parts
Sans vouloir ſur aucune arreſter mes
regards,
Puis qu'avec la raiſon, qui veut qu'on
les évite,
Je dois cette juſtice à mon peu de
merite.

ARTABAN.

Je vous envoyeray la Relation de cette Feſte, à laquelle je travaille, ainſi que j'ay fait aux deux que vous avez veuës du dernier Carrouſel. J'eſpere en parler d'une maniere qui divertira ceux qui la liront.

Je vous ay parlé de la mort de Madame l'Electrice Doüairiere Palatine, mais je ne vous ay pas dit qu'auſſitoſt que cette mort eut eſté ſceüe à la Cour, le Roy voulut en aller faire compliment à Madame juſque dans ſon Apartement, quoy que ce Monarque ne fuſt pas encore remis de ſon indiſpoſition. Cela marque une bonté ſinguliere, & la tendreſſe qu'il a pour ſon Alteſſe Royale. Mr le Nonce, les Ambaſſadeurs, les Envoyez extraordinaires & les

Resident qui sont en cette Cour, ont aussi fait leurs Complimens de condolean-ce à Monsieur, à Madame, à Monsieur le Duc de Char-tres, & à Mademoiselle.

Comme on choisit tous les ans les Predicateurs qui sont le plus en réputation, pour prescher à la Cour pen-dant le Caresme, le Pere Soa-nen, & Mr les Abbez Ansel-me & Boisleau y ont prescbé cette année, chacun pen-dant quinze jours. Toute la Cour est demeurée d'ac-cord que ces trois Predica-

teurs ont dit de tres-belles
choſes, & les vives deſcri-
ptions de Mr l'Abbé Boiſ-
leau ont eſté admirées. Le
Roy, que ſon indiſpoſition
avoit empeſché de les enten-
dre, ſe trouva le jour de Paſ-
ques au Sermon de ce der-
nier, & Sa Majeſté en fut ſi
contente, que lors qu'il en
prit congé, Elle luy mar-
qua publiquement la ſatif-
faction qu'Elle avoit receuë,
avec cette maniere obligean-
te qui charme encore plus
que les loüanges de ce grand
Monarque. Il avoit touché
le

le jour précedent prés de quinze cens Malades, aprés avoir assisté à tous les Offices de la Semaine Sainte. Mr l'Abbé Cappeau, qui fit le Sermon de la Cene, merita les applaudissemens de tous ceux qui l'entendirent.

Entre les Predicateurs qui se sont distinguez à Paris pendant le Caresme, on a fort estimé le Pere Hubert, Prestre de l'Oratoire, le Pere de la Blandiniere, Religieux de la Mercy, & le Pere de la Ruë, Jesuite. Les Sermons

de ce dernier ont attiré à S. Euſtache une foule extraordinaire de tous les Quartiers de Paris, & ſes Auditeurs, qu'il a eus en ſi grand nombre, parlant tous en ſa faveur, il n'eſt pas beſoin que j'en diſe davantage. Monſieur l'entendit avec toute ſa Cour, le jour du Vendredy Saint, & leurs Alteſſes Royales ſe trouverent auſſi au Sermon qu'il fit le jour de Paſques, ſuivies d'une Cour nombreuſe. Elles en furent extrémement ſatisfaites, & le firent voir par les

loüanges qu'Elles luy donnerent. On ne peut rien adjoûter à la maniere toute édifiante dont Elles ont assisté dans plusieurs Eglises de Paris à tous les Offices de la Semaine Sainte.

Vous aurez sans doute appris par quelle fatale avanture Mr le Marquis d'Antin a esté blessé à la teste. C'est un des Seigneurs de la Cour qui paroist avoir les plus belles inclinations. Il promet beaucoup, & il a je ne sçay quoy d'engageant dans l'air, qui fait qu'on se sent porté

à l'eſtimer. Auſſi toute la Cour a-t'elle eſté touchée de ſon accident, & en a marqué beaucoup d'inquietude tant qu'on l'a veu en peril. L'eſtime qu'on avoit déja pour luy a fort augmenté quand on a ſceu avec combien de conſtance il a ſupporté ſon mal. Ceux qui ont travaillé à ſa gueriſon avoüent avec étonnement que peu de gens ſont capables de ſouffrir d'auſſi violentes & d'auſſi vives douleurs avec tant de fermeté. Les perſonnes qui eſtoient

dans sa Chambre pendant ces douloureuses operations, ne luy entendirent pas pousser le moindre soûpir. Lors qu'il falut les recommencer, il demanda ce qu'on luy faisoit, & l'ayant sceu, il dit froidement qu'on achevast. Cette constance à souffrir, & cette réponse pendant les grandes douleurs, parlent bien plus à sa gloire que tout ce que je pourrois vous dire.

Mr le Marquis de Polignac a épousé depuis peu de jours Mademoiselle de Rambure, Fille d'honneur de

Madame la Dauphine. Il eſt
Fils de Mr le Vicomte de Po
lignac, Commandeur des
Ordres du Roy, & Gouver-
neur du Puy, & de Grimo-
rad, de Beauvoir du Roure.
Mademoiſelle de Rambure
eſt Fille de Mr le Marquis de
Rambure, Meſtre de Camp
du Regiment de ce meſme
nom, & de .... Bautru, Fil-
le & Sœur des Comtes de
Nogent, Capitaines de la
Porte de la Maiſon du Roy.

Je vous parleray le mois
prochain des Benefices don-
nez par Sa Majeſté. Je n'ay

pû encore avoir des Memoires assez exacts sur ce qui regarde cét Article.

Le mot de la premiere Enigme du dernier mois étoit *le Verre*. Il a esté trouvé par M^s G. F. Lourdaut du Quartier de la Place Maubert ; le Maistre Clerc Espagnol de la Barriere des Sergens de la ruë S. Honoré ; l'Orateur de l'Ordre de la Fidelité ; le Misantrope de la Fidelité ; nostre gros & bon Amy de Versailles ; le gros & bon Compagnon du Mousquetaire de la ruë S. Honoré ;

Mademoiſelle Catin H ; le petit Cercle noir & blanc d'Abbeville ; l'Agrément de la ruë du Bon ; la Belle indolente ; & la plus jeune des Graces de la ruë de la Coſſonerie. M^r Bouchet, ancien Curé de Nogent le Roy ; Mademoiſelle M. Provais, & Tamiriſte de la ruë de la Ceriſaye, ont expliqué la ſeconde Enigme dans ſon vray ſens. C'eſtoit *l'Eau de Vie*.

Ceux qui ont trouvé le vray mot de l'une & l'autre ſont, M^rs Hutuge de

Mets; P. Carrier de Roüen; de
la Tronche de Roüen; Brier-
re; H. de la Croix R, Per-
cheron, Exempt de la Marec-
chaussée d'Etampes; de la
Prairie Cairon P. aux Mathe-
matiques; le Chevalier de
Mazeres; le nouveau Laon-
nois perſecuté; Bonnaven-
ture le Cocq; la Serre-bois
Hu Carrefour de l'Ecole;
Dom Arnophe de la Folie; Gi-
res du Havre; Silvie, Alci-
Hor, & la petite Aſſemblée
Hu meſme lieu; Meſdemoi-
celles Dorville; Charlotte
Grittin; la plus Spirituelle

d'Etampes ; la charmant
Solitaire de Verſailles ; l
Belle brune de l'Arſenal
C. H. la Belle Nourriture
la Deſolée ; & Hermophil
du Havre.

Voicy les deux Enigme
nouvelles. La premiere e
du Brave Leandre, & l'au
tre de l'aimable Caliſte ſo
Epouſe.

ENIGME.

Nous embraſſons ce qui nous porte,
Et nous faiſons aller ce qui le porte
auſſi.
Le mouvement qui les tranſporte
Ne nous donna jamais ny peine, ny ſoucy.

Nous ſommes durs, impitoyables,
Faits pour cauſer du mal, d'où reſulte du bien;
Et quoy que nous ſoyons ſemblables,
Toutefois nous n'en voyons rien.

La belle & charmante figure
Des petits ornemens des Cieux,

Se remarque en noſtre ſtructure
Mais nos rayons plus forts pourroien
crever les yeux.

AUTRE ENIGME

IE ſuis petite, & ſuis brunette
De la forme la plus parfaite,
Mon pere m'appelle un treſor,
Et ſouvent m'habille tout d'or.

Pour me rendre, où l'on me deſire
Il me faut traverſer un Palais pre
cieux,
Et puis deſcendre en d'autres lieux.
Que leur obſcurité m'empeſche a
décrire.
Là toutefois j'exerce mon empire
Et c'eſt pour ſoulager
Du Roy des Animaux.

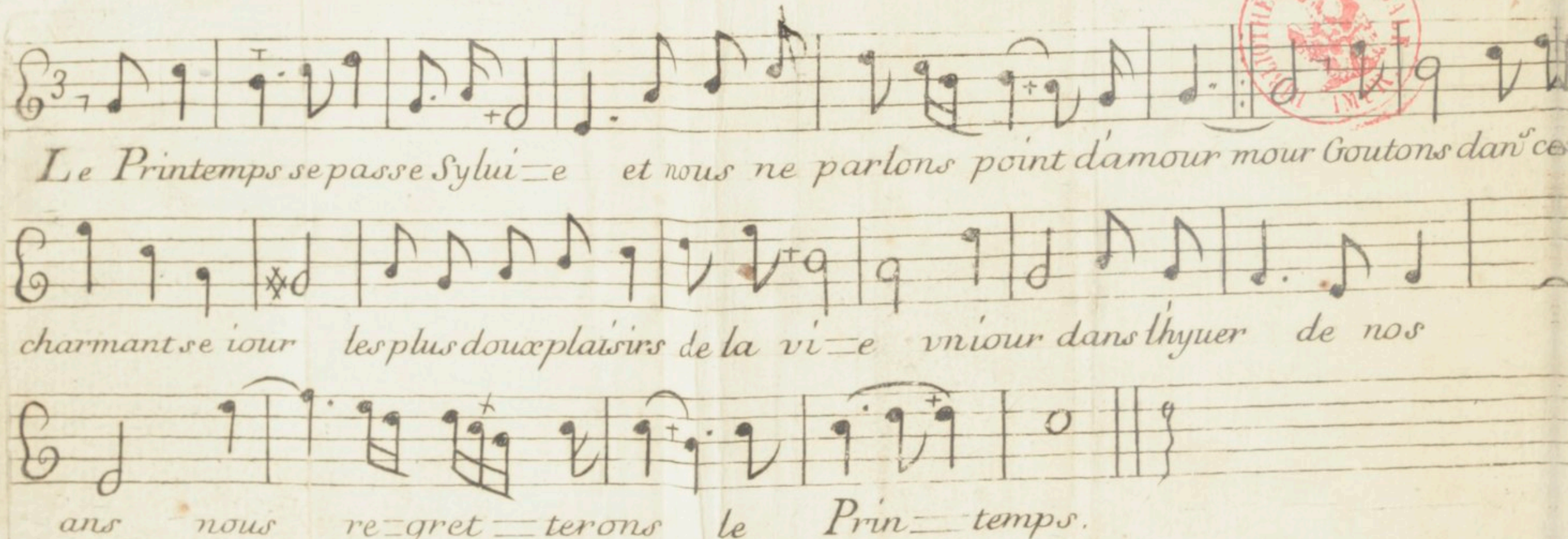
Le Printemps se passe Sylui=e et nous ne parlons point d'amour mour Goutons dans ce
charmant se iour les plus doux plaisirs de la vi=e vn iour dans l'hyuer de nos
ans nous re=gret=terons le Prin=temps.

Je vous envoye un second printemps, qui a plû icy aux delicats en Musique.

AIR NOUVEAU.

LE Printemps se passe, Silvie,
Et nous ne parlons point d'amour.
Goûtons dans ce charmant sejour
Les plus doux plaisirs de la vie.
Un jour, dans l'hyver de nos ans,
Nous regreterons le Printemps.

Il y a quelque temps que je vous parlay d'une nouvelle traduction de l'Arioste. Les deux premiers Tomes qu'on en donna au Public

eurent l'approbation de tou-
tes les perſonnes de bon
gouſt, & ce fut avec juſtice;
puis qu'il ſeroit malaiſé d'é-
crire d'une maniere plus na-
turelle ny d'un ſtyle plus
coulant. Auſſi la Dame qui
a travaillé à cette Traduc-
tion, eſt elle d'un merite
diſtingué. Ses expreſſions
ſont nobles, & l'on peut
dire qu'elles rendent témoi-
gnage de ſa Naiſſance. Son
Pere eſtoit Portugais, & de
l'Illuſtre Maiſon des Go-
mes de Vaſconcelles. Ces
noms ne ſont pas inconnus

ceux qui ſçavent l'Hiſtoire;
nais comme c'eſt le ſort des
illes de changer de nom en
e mariant, on la connoiſt
lavantange par celuy de
Gillot. Je fais ce petit détail
fin que l'on ait plus de
laiſir à lire la ſuite de ſon
Arioſte, dont les deux der-
ieres Parties ſe débitent
epuis peu de jours, chez la
Veuve Blageart.

Vous eſtiez fachée que
'*Hiſtoire des Troubles de Hon-*
rie finiſt en l'année 1683.
Vous allez eſtre contente,
puiſque je vous apprens que

l'Autheur en a fait une quatriéme Partie, qui contient le Siege de Bude, la Prise de Neuhausel, & tout ce qui s'est passé entre l'Armée des Imperiaux, & les Troupes Ottomanes jusqu'à la fin de l'année 1685. Cette quatriéme Partie se débitera au commencement du mois prochain chez le Sr de Luynes au Palais à la Justice, & chez la Veuve Blageart Court-Neuve du Palais, au Dauphin. Je suis, Madame, vôtre, &c.

A Paris ce 30. Avril 1686.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPRIMERIE